



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE



S STRATEGIE DE C CROISSANCE A ACCELEREE ET DE P PROSPERITE P PARTAGEE ■ 2016-2030

Rapport Annuel de Mise en Œuvre du Second Plan
d'Action de la SCAPP pour l'année 2023

RAMO 2023

Novembre 2024

ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES	5
RESUME ANALYTIQUE	11
INTRODUCTION	15
LEVIER 1 : PROMOTION D'UNE CROISSANCE ECONOMIQUE FORTE, DURABLE ET INCLUSIVE	17
BILAN DES PRINCIPALES REALISATIONS DES CHANTIERS DU LEVIER 1 EN 2023	18
CHANTIER 1 : UNE CROISSANCE PLUS DIVERSIFIEE ET DURABLE DES SECTEURS PRODUCTIFS	19
Bilan des principales réalisations du chantier 1 : promotion d'une croissance diversifiée	19
CHANTIER 2 ENVIRONNEMENT ET REDUCTION DES CATASTROPHES	35
Analyse des progrès	36
Réformes engagées ou mises en œuvre en 2023	40
Analyse de la pertinence et de l'alignement des activités avec les Objectifs de la SCAPP	40
Limites et défis	41
Niveau d'exécution financière du PA 2023	42
Analyse des opportunités et contraintes	42
Perspectives	43
Recommandations	44
CHANTIER 3 : RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN A LA CROISSANCE ECONOMIQUE	45
Rappel des objectifs du chantier	46
Réformes réalisées en 2023	46
Analyse de la cohérence et de la pertinence du PTA 2023	47
Analyse de l'évolution des indicateurs et le niveau d'exécution physique et financière du PTA 2023	48
Analyse des contraintes et opportunités	59
Perspectives	59
Recommandations	61
LEVIER 2 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	62
BILAN DES PRINCIPALES REALISATIONS DES CHANTIERS DU LEVIER 2 EN 2023	64
CHANTIER 4 : RELEVEMENT DE L'ACCES ET DE LA QUALITE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	65
Analyse des progrès	66
Mesures entreprises en 2023	70
Mesures entreprises en 2023	73
Contraintes	77
Perspectives	78
Recommandations	78
CHANTIER 5 : AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCES AUX SERVICES DE LA SANTE	83
Analyse des progrès	84
Analyse des contraintes	92
Perspectives	93
Recommandations	94
CHANTIER 6 PROMOTION DE L'EMPLOI, DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE, ET DE LA RESILIENCE DES COUCHES LES PLUS VULNERABLES	98
Rappel des objectifs du chantier 6	98

<i>Bilan des principales réalisations du chantier 6</i>	99
<i>Réformes engagées ou mises en œuvre en 2023</i>	104
<i>Analyse de la pertinence et de l'alignement des activités avec les Objectifs de la SCAPP</i>	104
<i>Analyse des contraintes</i>	105
<i>Perspectives</i>	106
<i>Recommandations</i>	107
LEVIER 3 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DANS TOUTES SES DIMENSIONS	109
RAPPEL DES OBJECTIFS DU TROISIEME LEVIER ET DE SES CHANTIERS	109
BILAN DES PRINCIPALES REALISATIONS DES CHANTIERS DU LEVIER 3 EN 2023	110
CHANTIER 7 : GOUVERNANCE POLITIQUE, LA SECURITE ET LA DECENTRALISATION	110
<i>Rappel des objectifs du chantier</i>	110
<i>Réformes réalisées en 2023</i>	110
<i>Analyse de la cohérence et de la pertinence du PTA 2023</i>	110
<i>Analyse du niveau d'exécution physique et financière du PTA 2023</i>	111
<i>Analyse des contraintes</i>	113
<i>Perspectives</i>	114
<i>Recommandations</i>	115
CHANTIER 8 : DROITS HUMAINS, LA JUSTICE ET LE CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE	116
<i>Rappel des objectifs du chantier</i>	116
<i>Réformes réalisées en 2023</i>	116
<i>Analyse de la cohérence et de la pertinence du PTA 2023</i>	117
<i>Analyse du niveau d'exécution physique du PTA 2023</i>	117
<i>Analyse des contraintes</i>	119
<i>Perspectives</i>	119
<i>Recommandations</i>	120
CHANTIER 9 : GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE, ECONOMIQUE ET FINANCIERE ET DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE	121
<i>Rappel des objectifs du chantier</i>	121
<i>Bilan des performances</i>	121
<i>Les réformes engagées</i>	128
<i>Les défis et contraintes</i>	131
<i>Perspectives</i>	132
<i>Recommandations</i>	133
CONCLUSION	135

ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

AECD	Agence Espagnole pour la Coopération au Développement
AEP	Adduction d'Eau Potable
AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activité Génératrice de Revenu
AMAG-ES	Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité pour l'Enseignement Supérieur
AMAM	Agence Mauritanienne des Affaires Maritimes
ANRPTS	Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés
ANSADE	Agence nationale des statistiques et d'analyse démographique et économique
APIM	Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
BCM	Banque centrale de Mauritanie
BIT	Bureau International du Travail
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAAM	Centrale des Achats et d'Approvisionnement du Marché
CAC	Centre d'Accueil des Citoyens
CAMEC	Centrale d'Achat des Médicaments, Equipements et Consommables Médicaux
CAP	Certificat d'Aptitudes Professionnelle
CAQU	Cellules d'Assurance Qualité
CBMT	Cadre budgétaire à moyen terme
CC	Cour des comptes
CCA	Commission consultative des assurances
CDC	Centres de Développement des Compétences
CDD	Caisse des dépôts et de développement
CDHAHRSC	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société civile

CDMT	Cadrage de Dépense à Moyen Terme
CDS	Comités de développement sectoriel (CDS)
CEC	Comité Elargi de Concertation
CFPE	Centre de Formation de la Petite Enfance
CHN	Centre Hospitalier National de Nouakchott
CHS	Centre Hospitalier de Spécialités
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIP	Comité Interministériel de Pilotage
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNASS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNDH	Commission nationale des droits de l'homme
CNORF	Centre National d'Orthopédie et Rééducation Fonctionnelle
CNS	Comptes Nationaux de la Santé
CNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CPD	Document de programme pays
CPE	Coordination des Projets Emploi
CRD	Comité Régional de Développement
CRENAS	Centre de Récupération Nutritionnelle en Ambulatoire pour Sévère
CRENI	Centre de Récupération Nutritionnelle en Interne
CS	Chantier Stratégique
CSA	Commissariat a la Sécurité Alimentaire
CSEPS	Cellule de suivi de l'exécution des priorités stratégiques
CSET	Centre Supérieur d'Enseignement Technique
CSI	Conseil supérieur de l'Investissement
CSU	Couverture Sanitaire Universelle
CTC	Comité Technique de Coordination
CUT	Compte unique du Trésor
DACI	Direction de l'audit et du contrôle interne
DAPAP	Direction des affaires pénales et de l'administration pénitentiaire
DCEP	Direction de la Coopération, des Etudes et de la Programmation au MIDECE
DCM	Département comptable ministériel

DC-SCAPP	Direction de la Coordination de la SCAPP
DD	Dividende Démographique
DECLIC	Programme d'appui au Développement Economique Local et aux Initiatives Communales
DGAPE	Direction Générale d'Appui au Processus Electoral
DGI	Direction générale des impôts
DGPSD	Direction Générale des Politiques et Stratégies de Développement
DGTCP	Direction générale du trésor et de la comptabilité publique
DPAE	Direction de la Prévision et de l'Analyse Economique au MEI
DPCID	Direction de la Programmation, de la Coordination Intersectorielle et des Données au MEDD
DPSC	Direction de la Planification, du Suivi et de la Coopération au MHA
EIE	Etudes d'Impact Environnemental
ENE-SI	Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel
ENI	Ecole Normale des Instituteurs
EPA	Etablissement public à caractère administratif
EPCV	Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages
EPU	Examen Périodique Universel
ERAM	Enquête de Reference sur l'Analphabetisme en Mauritanie
ESP	Ecole supérieure polytechnique
FAO	Organisation des Nations Unis pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIE	Fonds d'intervention pour l'Environnement
FNE	Fédération Nationale de l'Elevage
FNIM	Fédération Nationale des Industries et des Mines
FNRH	Fonds national des revenus des hydrocarbures
FPDE	Fonds de Promotion du Développement de l'Élevage
FPSO	Floating Production Storage and Offloading
FRD	Fonds Régional de Développement
FTP	Formation Technique et Professionnelle
FVR	Fièvre de la Vallée du Rift
GAR	Gestion axée sur les résultats

GCM	Garde Côte Mauritanienne
GES	Gaz à effet de Serre
GIE	Groupement d'intérêt économique
GiZ	Coopération Technique Allemande
GNL	Gaz Naturel Liquéfié
GTA	Grand Tortue Ahméyim
HAPA	Haute Autorité de la presse et de l'audiovisuel
HCE	Haut Conseil de l'Education
HCR	Haut-Commissariat aux Réfugiés
HCRSI	Haut Conseil de la Recherche Scientifique et d'Innovation
IDE	Investissement direct étranger
IGE	Inspection Générale d'Etat
IMROP	Institut Mauritanien de Recherche Océanique et des Pêches
INAP-FTP	Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle
INLCTPTM	Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic des Migrants
IPC	Indice de perception de la corruption
IPN	Institut Pédagogique National
IS	Impôt sur les sociétés
ISCAE	Institut Supérieur de Comptabilité et de l'Administration des Entreprises
ISMS	Institut Supérieur des Métiers de la Statistique
IUP	Institut Universitaire Professionnel
LF	Loi de Finances
LNTF	Laboratoire National des Travaux Publics
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finance
MA	Ministère de l'Agriculture
MAECME	Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur
MAEPSP	Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs
MAIEO	Ministère des Affaires islamiques et de l'Enseignement Originel
MASEF	Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille

MCIAT	Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
MCJS	Ministère de la Culture, Jeunesse et des Sports
MCJSRP	Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement
ME	Ministère de l'Élevage
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEFP	Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle
MENRSE	Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Éducatif
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MET	Ministère de l'Équipement et des Transports
MF	Ministère des Finances
MFI	Ministère des finances
MFPT	Ministère de la Fonction Publique et du Travail
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement
MHUAT	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
MICS	Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MJ	Ministère de la Justice
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
MPME	Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie
MPN	Marché au Poisson de Nouakchott
MRO	Ancienne Ouguiya (Unité monétaire)
MRU	Nouvelle Ouguiya (Unité monétaire)
MS	Ministère de la Santé
MT	Moyenne Tension
MTNIMA	Ministère de la Transition numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration
MW	MegaWatt
NASMO	Notes Annuelles Sectorielles de Mise en Œuvre

NNI	Numéro National d'Identification
NV	Naissances Vivantes
ODD	Objectifs de développement Durable
OIM	Organisation International pour les Migrations
OMLCC	Observatoire Mauritanien de Lutte contre la Corruption
OMRG	Office Mauritanien de Recherches Géologiques
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONARDEP	Office National de Recherche et du Développement de l'Élevage et du Pastoralisme
ONDD	Observatoire National du Dividende Démographique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONS	Office National des Statistique
OSC	Organisations de la Société Civile
PA2 SCAPP	Second Plan d'action de la SCAPP
PAFIM	Projet d'appui à la modernisation de l'infrastructure financière
PAGOURDEL	Programme d'Appui à la Gouvernance Régionale et au Développement Local
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PARJ	Programme d'Appui à la Réforme de la Justice
PASJM	Projet d'Appui au Secteur de la Justice en Mauritanie
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'investissement public
PIPR	Programme d'investissement public régional
PNDA	Plan National de Développement Agricole
PNDSE	Programme National de Développement du Secteur de l'Education
PNIDDLE	Programme National Intégré d'Appui à la Décentralisation, au Développement Local et l'Emploi des Jeunes
PNP	Politique Nationale Pharmaceutique
PNPDI	Programme national des Pôles de Développement intégré
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement

PPCB	Péripleumonie Contagieuse Bovine
PPP	Partenariat Public Privé
PPR	Peste des Petits Ruminants
PRAO-MR	Projet Régional de l'Afrique de l'Ouest en Mauritanie
PRAPS	Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel
ProPEP	Programme Prioritaire Elargi du Président
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAMO	Rapport Annuel de Mise en Œuvre
REDISSE	Renforcement des systèmes de surveillance en Afrique
RM	Radio Mauritanie
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SCRAPP	Stratégie régionale de Croissance accélérée et de Prospérité partagée
SD-RFP	Schéma directeur des réformes des finances publiques
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural
SI	Système Informatique
SIE	Système d'Information sur l'Environnement
SIG	Système d'Information Géographique
SIGeL	Système intégré de gestion local
SIGPTS	Système Intégré de Gestion des Populations et des Titres Sécurisés
SMCP	Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson
SNAJ	Stratégie Nationale d'Accès à la Justice
SNAT	Schéma Nationale de l'Aménagement du Territoire
SNDE	Société nationale d'eau
SNE	Stratégie Nationale pour l'Emploi
SNIG	Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre
SNJSL	Stratégie Nationale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs
SNLCC	Stratégie nationale de lutte contre la corruption
SNPE	Stratégie Nationale de la Protection de l'Enfant

SNPPDH	Stratégie nationale de promotion et de protection des droits humains
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SNPSC	Stratégie nationale de Promotion de la Société civile
SNRAH	Stratégie Nationale de la Résilience et de l'Action humanitaire
SOMELEC	Société mauritanienne d'électricité
SSE	Système de Suivi Evaluation
SSN	Système statistique national
STP	Société de Transport Public
SWEDD	Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel
SYGADE	Système de gestion et d'analyse de la dette
TAAZOUR	Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TVM	Télévision de Mauritanie
UE	Union Européenne
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations pour l'Enfance
VAE	Valorisation des Acquis et des Expériences

■ RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) 2023 de la **Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP)** dresse un bilan détaillé de la progression de la Mauritanie vers ses objectifs de développement économique et social pour la période 2016-2030. Malgré un contexte international difficile, marqué par la volatilité des prix des matières premières, les crises énergétiques, et les défis posés par le changement climatique, la Mauritanie a enregistré une croissance économique impressionnante de 6,5 % en 2023, surpassant ainsi les prévisions initiales. Cette performance repose sur une résilience notable du secteur non extractif, notamment les services et les télécommunications, et sur les efforts continus de diversification de l'économie.

Le rapport met en exergue les avancées significatives réalisées dans plusieurs domaines d'intervention prioritaires, ainsi que les défis et les recommandations nécessaires pour maintenir cette dynamique positive.

1. Diversification économique

Le RAMO 2023 souligne les progrès accomplis dans la diversification de l'économie mauritanienne, une priorité stratégique de la SCAPP. Historiquement dépendante du secteur extractif, la Mauritanie a intensifié ses efforts pour élargir sa base productive, en investissant dans des secteurs comme l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'artisanat.

- **Agriculture :** La filière rizicole a vu une nette augmentation de sa productivité grâce à l'expansion des surfaces irriguées et à l'adoption de techniques agricoles modernisées. En dépit de ces progrès, le secteur agricole reste confronté à des défis tels que l'insuffisance d'infrastructures de stockage, la dépendance aux conditions climatiques, et la nécessité de renforcer l'autosuffisance alimentaire.
- **Élevage :** Représentant environ 11% du PIB, le secteur de l'élevage a bénéficié d'initiatives pour valoriser les produits locaux, notamment la viande et les produits laitiers. Les programmes de modernisation, de soutien aux éleveurs et de développement des infrastructures sanitaires (vaccinations, centres vétérinaires) ont contribué à l'amélioration de la qualité et de la quantité des produits.
- **Pêche et artisanat :** Des efforts ont été entrepris pour intégrer davantage le secteur de la pêche à l'économie nationale et valoriser les produits halieutiques, tout en préservant les ressources marines. Le développement de l'artisanat, riche en contenu culturel et créateur d'emplois, vise également à renforcer l'inclusivité et la diversification des sources de revenus.

2. Gestion des finances publiques et mobilisation des ressources

L'année 2023 a été marquée par des efforts pour renforcer la gestion des finances publiques et mobiliser les ressources nécessaires aux projets de développement.

- **Finances publiques** : La Mauritanie a adopté une politique budgétaire prudente, visant à optimiser l'allocation des ressources, notamment par le recours à des prélèvements sur le Trésor et à l'émission de bons pour financer le déficit primaire hors secteur extractif. Le rapport met en avant des avancées dans la maîtrise de l'endettement, mais souligne également la nécessité d'améliorer l'efficacité budgétaire, de rationaliser les dépenses publiques, et de mieux gérer les retards dans l'exécution des projets.
- **Mobilisation des ressources** : Le RAMO recommande de diversifier les sources de financement, en explorant davantage les partenariats public-privé (PPP) et les financements climatiques. Cette approche permettrait de répondre aux besoins croissants de financement, notamment pour les infrastructures et les projets sociaux, sans accroître indûment le fardeau de la dette publique.

3. Échanges extérieurs et balance des paiements

En 2023, la Mauritanie a enregistré une amélioration de sa balance des paiements, grâce à un renforcement des exportations et à la stabilisation des réserves de change, qui couvrent désormais environ six mois d'importations.

- **Réduction du déficit du compte courant** : Le déficit du compte courant s'est réduit en raison de l'augmentation des exportations, notamment dans le secteur minier, et de la baisse des importations d'équipements liés aux projets gaziers. Le RAMO 2023 souligne que cette amélioration contribue à renforcer la résilience de la balance des paiements et à stabiliser les réserves de change, malgré les pressions exercées par les fluctuations des prix internationaux.
- **Stabilisation de la monnaie** : La stabilité de l'ouguiya par rapport aux principales devises étrangères a permis de contenir l'inflation importée et de préserver le pouvoir d'achat des consommateurs mauritaniens, bien que des vulnérabilités demeurent dans le contexte de l'inflation mondiale des prix alimentaires et énergétiques.

4. Environnement et résilience climatique

La durabilité environnementale et la résilience climatique sont au cœur de la SCAPP, et le RAMO 2023 met en avant des réalisations importantes dans ces domaines.

- **Programme de la Grande Muraille Verte et initiatives de reboisement** : Le pays a mis en œuvre des initiatives de reforestation, d'agroforesterie et de lutte contre la désertification, visant à protéger les ressources naturelles et à augmenter la résilience des écosystèmes locaux. La création de nouvelles réserves naturelles témoigne également de la volonté du gouvernement de préserver la biodiversité nationale.
- **Gestion des émissions de gaz à effet de serre** : La Mauritanie a pris des mesures pour réduire les émissions polluantes, en renforçant la réglementation environnementale et en promouvant les énergies renouvelables. Cependant, le rapport souligne que des efforts accrus sont nécessaires pour faire face aux effets du changement climatique, en particulier dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, gravement affectés par les sécheresses et les changements dans les écosystèmes marins.

5. Gouvernance économique et attractivité des investissements

La SCAPP met un accent particulier sur l'amélioration du climat des affaires et l'attractivité des investissements, et le RAMO 2023 rapporte des réformes importantes pour renforcer la compétitivité de l'économie.

- **Réformes institutionnelles :** La création de guichets uniques pour le commerce extérieur et l'investissement, ainsi que la révision du code des investissements, visent à simplifier les procédures administratives et à attirer davantage d'investissements privés. Ces initiatives s'inscrivent dans une dynamique de partenariats public-privé (PPP) pour répondre aux besoins de financement et stimuler la croissance.
- **Renforcement des capacités institutionnelles :** Le RAMO met en avant les efforts de renforcement des institutions publiques, afin d'améliorer la gestion des projets, la transparence budgétaire et la réactivité des services publics. Cependant, le rapport identifie des obstacles, notamment le manque de ressources humaines qualifiées et la complexité administrative, qui limitent encore l'efficacité des réformes.

6. Inclusion sociale et développement humain

Le RAMO 2023 souligne l'importance de l'inclusion sociale et du développement humain pour la réussite de la SCAPP. En 2023, des progrès ont été réalisés dans l'accès aux services de base, l'autonomisation des jeunes et des femmes, et la réduction des disparités régionales.

- **Accès aux services de base :** Des investissements ont été réalisés pour améliorer l'accès aux infrastructures de santé, d'éducation et de logement, particulièrement dans les zones rurales et enclavées. Le rapport souligne également les efforts pour renforcer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, essentiels pour la santé et le bien-être des populations.
- **Autonomisation des groupes vulnérables :** La Mauritanie a mis en place des programmes ciblés pour favoriser l'insertion économique des jeunes et des femmes, en encourageant l'entrepreneuriat et la formation professionnelle. Le RAMO 2023 reconnaît ces initiatives comme un levier important pour promouvoir l'inclusivité économique et renforcer la participation des groupes marginalisés au développement du pays.

Le RAMO 2023 révèle les avancées substantielles de la Mauritanie dans la réalisation des objectifs de la SCAPP, en dépit des défis internes et externes. La croissance économique solide, soutenue par une diversification progressive des secteurs productifs, ainsi que l'amélioration des finances publiques et de la balance des paiements, témoignent des résultats positifs obtenus grâce aux efforts du gouvernement et de ses partenaires. Le rapport identifie néanmoins des défis majeurs, notamment la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles, de diversifier davantage l'économie, de mobiliser des ressources additionnelles, et de poursuivre les efforts en matière de gouvernance environnementale et sociale.

Les recommandations du RAMO 2023 visent à assurer une continuité dans les réformes engagées, à renforcer la coopération entre les acteurs publics et privés, et à adopter une approche plus inclusive et durable dans le développement économique et social. En suivant cette feuille de route, la Mauritanie pourra maintenir et consolider les acquis de la SCAPP et avancer vers une croissance économique résiliente, équitable et pérenne, au bénéfice de l'ensemble de la population.

■ INTRODUCTION

En 2023, l'économie mauritanienne a enregistré une performance encourageante malgré un contexte international complexe. La croissance économique, s'établissant à 6,5 %, a dépassé les prévisions, et ce résultat résulte d'une dynamique favorable des secteurs non extractifs, tels que les services et les télécommunications, ainsi que des investissements publics dans les infrastructures et les services sociaux. Cette performance, bien que soutenue par les efforts internes, doit être interprétée dans un contexte de défis persistants, notamment la dépendance de l'économie aux exportations de matières premières, la volatilité des marchés internationaux, et l'impact des crises alimentaires et énergétiques.

Le RAMO 2023 se distingue par une analyse détaillée des chantiers stratégiques qui structurent la SCAPP. Parmi ces chantiers, la diversification économique occupe une place centrale. La Mauritanie, historiquement dépendante des industries extractives, s'efforce d'élargir sa base économique en développant des secteurs comme l'agriculture, l'élevage, la pêche, et le tourisme. Le rapport souligne les progrès réalisés dans l'agriculture irriguée, où des investissements ont permis d'améliorer les rendements et de réduire partiellement la dépendance alimentaire. La filière rizicole, par exemple, a vu une augmentation significative de sa productivité, avec des avancées en matière de surfaces emblavées et de techniques de culture. Toutefois, des défis tels que l'insuffisance des infrastructures de stockage et la dépendance aux conditions climatiques demeurent des obstacles à surmonter pour atteindre l'autosuffisance alimentaire.

Le secteur de l'élevage, représentant environ 11 % du PIB, a également progressé grâce à des programmes de modernisation et de soutien aux éleveurs locaux, en particulier dans les régions rurales. Le RAMO 2023 souligne que les initiatives visant à accroître la valeur ajoutée dans la filière viande et la production laitière ont porté leurs fruits, permettant au pays d'augmenter ses exportations dans ce secteur tout en améliorant l'approvisionnement du marché local. De plus, des efforts ont été faits pour améliorer les conditions sanitaires et de production dans les zones d'élevage, en construisant des infrastructures telles que des parcs de vaccination et des centres vétérinaires.

La gestion des finances publiques et l'accroissement des investissements publics figurent également parmi les priorités stratégiques. En 2023, le gouvernement mauritanien a continué à adopter une politique budgétaire orientée vers la mobilisation des ressources internes, tout en développant des partenariats pour financer des projets clés. Le RAMO 2023 met en avant l'utilisation de prélèvements sur le Trésor et l'émission de bons du Trésor pour financer le déficit primaire hors secteur extractif, tout en maintenant une politique de contrôle de l'endettement. L'efficacité budgétaire reste toutefois un domaine nécessitant des améliorations, notamment dans la rationalisation des dépenses publiques et la réduction des retards de paiement dans les projets d'infrastructure.

La politique environnementale et de résilience climatique est un autre axe majeur de la SCAPP mis en relief dans le RAMO 2023. Le pays a intensifié ses efforts pour lutter contre la déforestation, restaurer les écosystèmes dégradés et accroître la résilience des communautés

face aux changements climatiques. La mise en œuvre du Programme de la Grande Muraille Verte et la création de nouvelles réserves naturelles témoignent de la volonté de protéger la biodiversité mauritanienne et de limiter les effets de la désertification. Le rapport souligne également la nécessité d'accroître les investissements dans des infrastructures résilientes, particulièrement pour protéger les zones vulnérables face aux inondations et aux sécheresses de plus en plus fréquentes.

Sur le plan de la gouvernance économique et institutionnelle, la SCAPP 2023 met en avant les réformes en cours pour améliorer le climat des affaires et faciliter les investissements. La création de guichets uniques pour le commerce extérieur et l'investissement, ainsi que la révision du code des investissements, visent à rendre le pays plus attractif et à stimuler le secteur privé. Le RAMO 2023 souligne également les efforts de renforcement des capacités des institutions publiques pour une meilleure gestion des projets et une plus grande transparence budgétaire. Néanmoins, le rapport identifie des contraintes structurelles, notamment le manque de ressources humaines qualifiées et la complexité administrative, qui limitent l'efficacité des réformes.

Enfin, l'inclusion sociale et le développement humain sont des priorités indissociables de la SCAPP, et le RAMO 2023 met en lumière les progrès réalisés dans l'accès aux services de santé, d'éducation, et aux infrastructures de base. Des programmes ciblés ont été mis en place pour réduire les inégalités d'accès entre les zones urbaines et rurales, en particulier pour les populations vulnérables. Le rapport met en exergue des initiatives en faveur de l'autonomisation des jeunes et des femmes, notamment par des programmes de formation et de soutien à l'entrepreneuriat. Cependant, la lutte contre la pauvreté et la réduction des disparités régionales nécessitent encore des efforts accrus et une meilleure coordination entre les acteurs publics et privés.

Le RAMO 2023, en synthétisant les réalisations, les défis et les recommandations pour l'avenir, constitue un guide stratégique pour les prochaines étapes de la SCAPP. Ce rapport montre que la Mauritanie est résolument engagée dans un processus de transformation économique et sociale, avec des résultats encourageants dans divers secteurs. Toutefois, le pays doit continuer à surmonter des obstacles importants pour atteindre pleinement ses objectifs de développement durable et de prospérité partagée. En renforçant la gouvernance économique, en soutenant les secteurs productifs, en investissant dans les infrastructures et en veillant à la résilience écologique, la Mauritanie s'emploie à construire un avenir plus équitable et durable pour l'ensemble de sa population.

■ SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA MAURITANIE EN 2023

■ Activité Économique

En 2023, la Mauritanie a connu une croissance économique de 6,5%, supérieure aux prévisions initiales de 3,4 %. Cette performance repose principalement sur la solidité du secteur non extractif, avec une croissance de 5,9 %, tirée par le secteur tertiaire, notamment les services et les télécommunications. Le secteur extractif, bien que moins performant qu'en 2022, a également contribué positivement. Cette dynamique démontre la résilience de l'économie mauritanienne face aux chocs extérieurs.

■ Finances Publiques

La gestion budgétaire en 2023 s'est concentrée sur le financement du déficit primaire hors secteur extractif, utilisant des prélèvements sur le compte du Trésor et des émissions de bons du Trésor. Parallèlement, des efforts ont été entrepris pour stabiliser l'excès de liquidité, qui est passé de 3,8 milliards MRU en 2023 à une moyenne de 1,6 milliard MRU au cours des neuf premiers mois de 2024. Ces ajustements montrent un effort pour maintenir une stabilité budgétaire malgré les défis extérieurs.

■ Échanges Extérieurs

Les comptes extérieurs de la Mauritanie en 2023 ont montré des signes d'amélioration, le déficit du compte courant se réduisant à 8,8% du PIB contre 14,9 % en 2022. Cette réduction résulte de l'augmentation des exportations de produits comme l'or, ainsi que de la normalisation des prix des produits alimentaires et énergétiques. La fin de la phase de développement du secteur gazier a également permis de diminuer les importations d'équipements, contribuant à cet équilibre commercial. En conséquence, les réserves extérieures nettes se sont consolidées, s'établissant à 1,43 milliard USD à la fin du premier semestre 2024, ce qui couvre environ six mois.

■ Monnaie et Prix

L'inflation a ralenti en 2023, atteignant 1,6 % en fin d'année, ce qui reflète un certain contrôle des prix malgré des pressions sur les prix alimentaires en 2024. L'appréciation de l'ouguiya par rapport aux devises étrangères a également contribué à contenir l'inflation importée. Cependant, la stabilité des prix pourrait rester fragile, compte tenu des fluctuations mondiales des prix alimentaires et des matières premières.

■ Dette et Financement

La Mauritanie continue de gérer son profil de dette en limitant les emprunts externes tout en honorant ses obligations. Les ressources financières pour 2023 ont été renforcées par des prélèvements internes et des émissions de bons du Trésor, en parallèle à des politiques visant à stabiliser le solde de la balance des paiements. Des risques demeurent toutefois liés à l'évolution des projets miniers et gaziers, ainsi qu'à la variabilité des prix des matières premières, qui influencent les recettes et le service de la dette.

La situation économique de la Mauritanie en 2023 témoigne de la résilience du pays face aux défis externes, avec une croissance solide, une amélioration de la balance des paiements, et des efforts continus pour maintenir la stabilité budgétaire et monétaire. Les perspectives à moyen terme sont optimistes, avec une prévision de croissance progressive, alimentée par des projets miniers et gaziers et la mise en œuvre de réformes structurelles.

LEVIER 1

PROMOTION D'UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE FORTE, DURABLE ET INCLUSIVE

RAPPEL DES OBJECTIFS DU PREMIER LEVIER ET DE SES CHANTIERS

Le premier levier stratégique de la SCAPP vise à assurer une croissance économique forte, durable et inclusive, à travers :

- i. L'émergence et le renforcement des secteurs créateurs de richesses et d'emplois pouvant promouvoir l'inclusion sociale et répondre à la demande interne, notamment à travers l'initiative privée et l'innovation ;
- ii. Le développement durable et la protection de l'environnement ;
- iii. La mise en place des infrastructures nécessaires à cette croissance de l'économie.

Le premier chantier du levier 1 porte sur le premier objectif de ce levier mentionné ci-dessus qu'il vise à réaliser grâce à la promotion d'une croissance diversifiée.

L'objectif du chantier 1 est de diversifier les activités productives à travers l'exploitation durable des potentialités des secteurs productifs grâce à une plus grande intégration des chaînes de valeur économique, le renforcement de la valeur ajoutée créée localement, la promotion des exportations et la substitution aux importations. Cet objectif découle du fait que l'économie mauritanienne est caractérisée par une concentration sectorielle de la valeur ajoutée créée, une faible diversification des activités productives, une faible valorisation de la production locale se traduisant par des exportations de produits bruts ou non transformés et des importations massives de produits finis.

Huit secteurs productifs comportent des potentialités importantes pour la diversification économique de la Mauritanie : L'agriculture, l'élevage, la pêche, les industries extractives, les industries manufacturières, l'artisanat, le commerce et le tourisme.

Le deuxième chantier relatif à la protection de l'environnement et la maîtrise des risques de catastrophes naturelles vise à répondre aux enjeux environnementaux auxquels fait face le pays en termes de préparation et de coordination de la prévention environnementale, de convergence entre les questions environnementales, sociales et économiques, de limitation de la désertification et des impacts liés aux activités industrielles, et de préservation des

ressources naturelles ainsi que la réduction des risques de catastrophes. Ce chantier cible l'environnement vert, l'environnement bleu, l'environnement gris et la gestion des catastrophes.

Quant au chantier 3 du plan d'action 2021 – 2025 de la SCAPP, il a pour principaux objectifs : (i) la garantie de la disponibilité des services énergétiques, notamment les énergies propres à un coût abordable ; (ii) le renforcement des investissements en infrastructures des secteurs de l'équipement, des transports et de l'habitat ; (iii) le développement de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, (iv) la promotion de l'innovation, de la transformation numérique et le développement des services électroniques et finalement (V) le développement des infrastructures du bâtiment et équipements publics, de l'habitat et de l'urbanisme.

Le choix de ces cinq domaines d'intervention relève de leur importance stratégique, au plan : (i) économique (projets énergétiques pour accompagner le développement du pays, mise à niveau des réseaux de transport afin de dynamiser les échanges, la digitalisation, ...), (ii) social (amélioration de l'accès des populations à l'électricité et à l'eau potable, ainsi qu'à l'habitat), et (iii) environnemental (renforcement de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national, ...).

BILAN DES PRINCIPALES RÉALISATIONS DES CHANTIERS DU LEVIER 1 EN 2023

CHANTIER 1

UNE CROISSANCE PLUS DIVERSIFIÉE ET DURABLE DES SECTEURS PRODUCTIFS

RAPPEL DES OBJECTIFS DU CHANTIER 1

Le chantier 1 du premier levier stratégique de la SCAPP vise à contribuer à l'objectif global du levier, à savoir assurer une croissance économique forte, durable et inclusive. Le chantier 1 ambitionne de promouvoir l'émergence et le renforcement des secteurs créateurs de richesses et d'emplois pouvant promouvoir l'inclusion sociale et répondre à la demande interne, notamment à travers l'initiative privée et l'innovation.

Il s'agit de diversifier les activités productives à travers l'exploitation durable des potentialités des secteurs productifs grâce à une plus grande intégration des chaînes de valeur économique, le renforcement de la valeur ajoutée créée localement, la promotion des exportations et la substitution aux importations. Cet objectif découle du fait que l'économie mauritanienne est caractérisée par une concentration sectorielle de la valeur ajoutée créée, une faible diversification des activités productives, une faible valorisation de la production locale se traduisant par des exportations de produits bruts ou non transformés et des importations massives de produits finis.

La SCAPP a identifié huit secteurs productifs comportant des potentialités importantes pour la diversification économique du pays : L'agriculture, l'élevage, la pêche, les industries extractives, les industries manufacturières, l'artisanat, le commerce et le tourisme.

Dans ce qui suit, le bilan du chantier 1 sera passé en revue. Il convient d'attirer l'attention sur la difficulté de collecter les données. Certaines informations, non disponibles ou inaccessibles, n'ont pas été renseignées dans les différents tableaux de suivi de la SCAPP.

BILAN DES PRINCIPALES RÉALISATIONS DU CHANTIER 1 : PROMOTION D'UNE CROISSANCE DIVERSIFIÉE

PROMOTION D'UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE, COMPÉTITIVE ET DURABLE

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, l'agriculture prend une place grandissante au sein de l'économie nationale, avec 4,9% en 2023, à comparer à 4% en 2020. Le rendement du riz a de son côté augmenté significativement passant de 4,96 tonnes à l'hectare à 5,37 tonnes en 2023. La valeur cible (5,62 T/ha) est désormais à portée de main. Par ailleurs, la production nationale de légumes a elle aussi évolué favorablement passant de 44,921 tonnes en 2014 à 99 260 tonnes en 2023, soit une augmentation de 120%.

"Tableau 1": Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour l'agriculture

Intitulé de l'indicateur (insérer des indicateurs si pertinents, en jaune)	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source
Part de l'agriculture dans le PIB	4,0%	2020	-	-	4,9%	4,9%
Rendement du riz (tonne/hectare)	4,96 T/ha	2014	PNDA	5,62 T/ha	5,25 T/ha (M agric)	5,37 T/ha (M agric)
Rendement des céréales traditionnelles (tonne/hectare)					0,5 T/ha (M agric)	0,5 T/ha (M agric)
Quantité de la production nationale de légumes	44 921 T	2014	PNDA	146 249 T	85 527 T (est. Min agri)	99 260 T (est. Min agr)
Quantité de la production de canne à sucre	5 T	2014	PNDA	88 657 T sur 10 000 ha	ND	ND
Proportion des superficies agricoles exploitées de manière productive et durable	0,0056	2014	PNDA	0,0081	ND	ND

Ces bons résultats reflètent la volonté politique et l'engagement du gouvernement et de ses partenaires en faveur de ce secteur vital. Les efforts d'investissement ne se sont pas ralentis au cours des trois dernières années, notamment en 2023, permettant ainsi au gouvernement d'avancer dans la voie des objectifs fixés dans la SCAPP 2015-2030 et de son plan d'actions 2021-2025. Ainsi, le développement de la filière riz a connu des avancées significatives, tant en termes de superficie emblavée, soit 72 546 Ha, qu'en termes de Production, soit 394 658 Tonnes.

Ces résultats sont proches des objectifs fixés par le secteur pour 2025 (Superficie emblavée : 74 116 Ha et Production : 400 694 Tonnes). Outre les efforts d'aménagement de surfaces agricoles, le Département, avec l'appui du secteur privé, a multiplié les interventions pour améliorer l'environnement de la filière irriguée en matière d'électrification, d'aménagement et d'entretien des axes hydrauliques, de construction de bassins de rétention, de désenclavement, d'équipement, de lutte contre les ennemis des cultures, de stockage et de mise à disposition d'engrais et d'intrants agricoles.

Dans le domaine de l'agriculture pluviale, la Superficie emblavée en 2023 a atteint 301249 Ha et la Production, 146906 Tonnes, grâce notamment à la construction de barrages (au total 72 depuis 2019, dont 11 ont été réalisés en 2023), aux efforts de désenclavement, de mécanisation (tracteurs, motoculteurs, faucheuses, décortiqueuses, charrues à traction animale), de mise à disposition d'intrants agricoles et de protection des zones de culture. Là encore, les objectifs fixés pour 2025 (Superficie emblavée : 400 000 Ha, Production : 195 062 Tonnes) sont à portée de main.

La filière maraîchère a connu un bond important passant de 2000 ha de superficie emblavée à environ 6 936 Ha en 2023 pour une production de 99 260 tonnes. Les efforts ont porté à la fois sur l'aménagement de nouveaux périmètres maraîchers, l'acquisition des serres, la mise en place d'infrastructures de stockage et de conditionnement, la protection des cultures (grillage et barbelé), la lutte contre les ennemis des cultures, la mise en place moyens d'exhaure et la disponibilisation des semences maraîchères et du matériel horticole.

La production de la filière oasienne a dépassé les 7500 tonnes, grâce à une série de mesures prises par le secteur. Outre l'aménagement de nouvelles palmeraies et la réhabilitation d'ancienne, des orages Profonds et superficiels ont été réalisés, des équipements d'irrigation acquis, de même que des pompes solaires adaptés. L'unité de Conditionnement des Dattes s'est étendue de 500 T à 1000 T. Des techniques innovantes ont été introduites pour améliorer les plants et augmenter la production nationale.

S'agissant du blé, la superficie emblavée est passée à plus de 1 719 ha en 2023, pour une production de 3 081 tonnes, grâce à l'augmentation de la quantité de semences disponibilisée de près de 120 tonnes.

ACCROISSEMENT DES RETOMBÉES DU SECTEUR DE L'ÉLEVAGE

La SCAPP présente le secteur de l'élevage comme étant l'un des piliers de l'économie mauritanienne, en dépit des obstacles qu'il rencontre notamment les sécheresses récurrentes, les maladies et épizooties et l'évolution lente des systèmes de production animale vers une gestion plus rationnelle des ressources.

Les ambitions et objectifs à l'horizon 2025 de la SCAPP se déclinent via l'objectif global de développement des filières animales pour accroître les productions et renforcer la compétitivité à travers la promotion d'un sous-secteur de l'élevage intensif et compétitif grâce au développement des filières animales porteuses et à la valorisation de l'élevage extensif par la gestion durable des ressources naturelles.

La part du secteur de l'élevage représente près de 11% du PIB en 2023, ce qui en fait l'un des secteurs clés de l'économie nationale. La production de viande rouge contrôlée est estimée à 267,000 tonnes, dépassant ainsi largement la cible de 2025 (184,000 tonnes). De même, la production usinée de lait en 2023 est évaluée à 608,700 tonnes, dépassant là encore la cible de 2025 (598,000 tonnes). Le cheptel est en croissance significative et mis à part les bovins, les autres espèces ont dépassé le nombre d'animaux ciblé en 2025. La production de cuir est à 732 tonnes comparée à la valeur cible de 2025 (700 tonnes). Par rapport aux indicateurs de la SCAPP retenus pour le secteur de l'élevage, la performance a ainsi été remarquable en 2023, dépassant dans tous les cas les valeurs ciblées.

"Tableau 2": Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour l'élevage

Intitulé de l'indicateur (insérer des indicateurs si pertinents, en jaune)	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source
Part de l'élevage dans le PIB	~ 15%	2021	Plateforme du développement rural en Mauritanie	-	11,2% (Min Elevage)	10,9% (Min Elevage)
Production en tonne de viandes rouges, contrôlée	160 000 T	2018	ME	184 000 T	248 247 T	267 625 T
Production usinée de lait en tonne	520 000 T	-	ME	598 000 T	586 330 T	608 741 T
Nombre de tête de bétail par espèce	Bovins : 2 402 077 Camelins : 1 560 108 Ovins : 15 571 303 Caprins : 10 006 999	2021	ME	Bovins : 2 831 769 Camelins : 1 662 377 Ovins : 19 732 699 Caprins : 12 681 347	Bovins : 2 496 360 Camelins : 1 580 455 Ovins : 16 020 874 Caprins : 10 680 582	Bovins : 2 601 207 Camelins : 1 599 420 Ovins : 17 020 575 Caprins : 11 347 050
Quantités de peaux et cuirs exportés	615 T	2016	ME	700	715 T	732 T

Les bonnes performances de l'élevage ont été le fruit des efforts gouvernementaux et l'appui de ses partenaires. Le secteur a défini deux grands axes : l'amélioration de la mise sur le marché des produits et la création d'un environnement favorable au développement durable des systèmes d'élevage (développement de la production animale et développement du pastoralisme et de l'élevage familial).

L'amélioration de la mise sur le marché des produits animaux suppose la protection du cheptel comme les maladies et le contrôle de qualité et de salubrité. Dans ce cadre, les 80 parcs de vaccination programmés pour 2023 ont été entièrement réalisés et ont permis de contribuer à la vaccination de plus de 1 825 000 de bovins et de près de 3 000 000 de petits ruminants (soit 78% des objectifs définis). Enfin, la construction de trois 3 postes et la réhabilitation de 11 postes vétérinaires, planifiés en 2023, ont été réalisés.

Dans le domaine du développement des productions animales intensives, une ferme pour l'amélioration des races a été construite à Guérou et trois autres sont en cours de construction dans trois régions (Hodh Gharbi, Gorgol et Guidmakha). Conformément au plan de travail de 2023, trois centres de collecte de peaux brutes ont été entièrement construits dans les zones d'élevage de Kiffa, Kaédi et Nouakchott. Par ailleurs, deux centres de développement des techniques d'élevage des Petits ruminants (Cham au Brakna) et deux marchés à bétail (Touil et Guérou) ont été pratiquement achevés en 2023. Enfin, le développement des cultures fourragères a été appuyé dans huit régions pastorales du pays, dans le but de réduire les importations coûteuses d'aliments de bétail.

Les efforts de développement du pastoralisme ont abouti durant la seule année 2023 à la construction par les différents programmes du secteur, des 77 stations pastorales programmées.

INTÉGRATION DE LA PÊCHE DANS L'ÉCONOMIE, VALORISATION DES PRODUITS DE LA MER ET PRÉSERVATION DU PATRIMOINE MARIN

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SCAPP 2021-2015 et de son plan d'action 2023, le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime a entrepris un ensemble d'actions visant la bonne gouvernance et la transparence du secteur, la préservation, l'inspection et la surveillance des ressources halieutiques ainsi que modernisation de la flotte et la construction d'infrastructures portuaires viables – sans oublier la contribution du secteur à la sécurité alimentaire dans le pays. L'intégration accrue du secteur à l'économie nationale et l'amélioration du dialogue social figurent au premier plan des priorités de l'année.

Néanmoins, la part du secteur de la pêche dans le PIB n'a cessé de diminuer au cours des dernières années, pour passer à 4,2% en 2023, sous l'effet combiné de la baisse de production liée à la préservation de la ressource et de la fluctuation des prix internationaux.

Les captures globales sont en effet passées de 1,3 millions de tonnes en 2019 à 870,000 tonnes en 2023. Les tonnages débarqués sont eux aussi en baisse : de 766,000 T en 2019 à 583,000 T environ en 2023. Le nombre d'emploi a, quant à lui enregistré une hausse passant de 66,000 en 2019 à 69,869 en 2022, mais reste loin des 100,000 emplois ciblés en 2025.

“Tableau 3”: Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour la pêche

Intitulé de l'indicateur (insérer des indicateurs si pertinents, en jaune)	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source
Part de la pêche dans le PIB	6,50%	2020	-	5,4%	4,8%	4,2%
Captures globales réalisées en ZEE mauritanienne	1 356 802 T	2019	DARE/MPEM	1 524 633 T	1 007 462 T	869 345 T
Tonnage débarqué au niveau national	766 842 T	2019	DARE/MPEM	1 085 442 T	730 561 T	583 091 T
Nombre d'emplois directs dans le secteur de la pêche	66 000	2019	DARE/MPEM	100 000	69 868	

Les efforts du secteur en 2023, ont visé à renforcer les capacités de la recherche scientifique pour qu'elle puisse jouer un rôle central dans la protection et la préservation des richesses halieutiques ainsi que l'environnement côtier et marin. A cet effet, L'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches a organisé de manière régulière des campagnes d'évaluation et de suivi des stocks tout au long de l'année 2023, notamment pour les pêcheries des céphalopodes et les petits pélagiques.

S'agissant de la surveillance et du contrôle en mer, la construction d'un poste d'amarrage pour les navires de contrôle s'est poursuivie. Un système électronique a été mis en place pour enregistrer et contrôler les quantités capturées par tous les navires de pêche.

Pour ce qui est de l'inspection sanitaire, les efforts ont été couronnés de succès par l'agrément accordé à la Mauritanie pour l'exportation vers le Brésil grand consommateur des petits pélagiques. Afin de maintenir ce niveau de performance et de qualité, les travaux de construction et d'équipement des nouveaux laboratoires de l'ONISPA sont achevés.

Concernant la gestion durable des ressources halieutiques, deux plans d'aménagement ont été conçus et mis en œuvre. D'une part le plan de gestion du poulpe qui a mis l'accent sur la séparation des concessions liées à chacune des espèces des céphalopodes. D'autre part le plan d'aménagement des petits pélagiques a permis de mettre en pratique les recommandations relatives au nouveau zonage.

Dans le domaine de l'exploitation, la flotte nationale de pêche a été modernisée par la construction de 20 navires au cours de l'année 2023 dans les ateliers de la Société des Chantiers Navals de Mauritanie.

Les textes de création de la Zone Economique Spéciale du Port de Tanit ont été adoptés et le comité de pilotage de son pôle de développement mis en place. L'usine de fabrication de glace de 120 tonnes/jour est achevée. Par ailleurs, la pose de la première pierre de trois infrastructures importantes est prévue : électrification du domaine portuaire, construction d'une usine de transformation et de stockage de poisson et d'une halle au poisson.

Dans le domaine de la pêche et de la pisciculture continentales, une Agence pour le Développement de la Pêche et de la Pisciculture continentales a été créée, pour redynamiser ce secteur. Après la remise à niveau des centres de pêche existants (Teikane et M'Bout), la construction des nouveaux centres de Néma, kankoussa et Maal et les écloses de Fom Gleita et Mahmouda dont les travaux sont très avancés permettra d'avancer vers les objectifs fixés au cours des prochaines années.

La Société Nationale de Distribution du Poisson (SNDP) a poursuivi la distribution de poisson sur l'ensemble du territoire en offrant le poisson à des prix abordables et subventionnés pour les populations les plus défavorisées. De janvier à novembre 2023, la SNDP a distribué environ 6.500 tonnes à travers 470 points de distribution répartis dans 36 centres.

Quant au volume des exportations des produits halieutiques au cours de la période allant du premier janvier au 30 novembre 2003, il s'élève à 286 mille tonnes pour une valeur de 546 millions de dollars.

Pour ce qui est de la transparence dans le secteur, le rapport de l'Initiative Internationale pour la Transparence sur le secteur des pêches et l'économie maritime en Mauritanie, a été publié pour la période (2021-2022).

PROMOTION ET MISE EN VALEUR DES INDUSTRIES EXTRACTIVES

La SCAPP fait des industries extractives un secteur clé de développement au cours des prochaines années, en raison des potentialités énormes du pays (fer, or, cuivre, gaz notamment). Alors qu'en 2020, le secteur extractif représentait plus de 15% du PIB, sa part a augmenté de manière significative, passant à plus de 19% en 2023. Les activités extractives représentent près de 62% du PIB du secteur secondaire.

Les ressources en gaz sont parmi les plus prometteuses. Pour cela, le Gouvernement a entrepris un certain nombre de mesures visant à mieux exploiter et rationaliser cette ressource. Le schéma directeur du gaz a été défini. La phase de développement du GTA 2 est à 27% et les efforts sont redoublés afin de mobiliser les ressources nécessaires et de se projeter déjà pour la phase 3. Par ailleurs, l'étude de faisabilité en cours devrait permettre d'aboutir à la construction d'un pipeline pour l'acheminement à Nouakchott du gaz à partir du champ GTA. L'évaluation de la découverte du champ de BirAllah est à 32%.

“Tableau 4”: Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour les industries extractives

Intitulé de l'indicateur (insérer des indicateurs si pertinents, en jaune)	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source
			Services du FMI			
Etat d'avancement de l'élaboration du schéma directeur du gaz (Gaz Master Plan)	0%	2021	MEPM	100%		100% (Min pétrole)
Etat d'avancement de la construction d'un pipeline pour l'acheminement du gaz du champs GTA à Nouakchott	0%	2021	MEPM	100%		30% (étude de faisabilité)
Etat d'avancement du développement des phases 2 et 3 du champs gazier GTA	0%	2021	MEPM	100%		27% (phase 2)
Etat d'avancement du développement du champs gazier Bir Allah	0%	2021	MEPM	Production en 2024		32% (évaluation de la découverte du champ)
Nombre de découvertes minières anciennes développées	0%	2021	MEPM	Au moins 1		ND
Capacités de stockage des produits pétroliers à Nouakchott	50% des besoins en extension	2021	MEPM	100% des besoins en extension		58%
Etat d'avancement de la construction de dépôts de produits pétroliers à l'intérieur du pays	0%	2021	MEPM	100%		ND

La stratégie de contenu local est finalisée et des actions prioritaires ont été programmées à partir de 2024 pour son opérationnalisation (Structure de Gouvernance dédiée, Programme de remise à niveau des entreprises locales, réglementation sur le Contenu local). Le secteur a en outre réalisé des études de pré faisabilité pour plusieurs opportunités d'investissement, visant la valorisation du gaz.

Dans le domaine minier, on note l'adoption de la loi cadre organisant l'activité minière artisanale et semi industrielle de l'or, l'actualisation du Guide de l'investisseur minier, la réalisation d'une cartographie des couloirs d'activités artisanales de l'or et le lancement d'une étude sur les meilleures voies de cohabitation entre les mines artisanales et industrielles. Par ailleurs, le secteur a élaboré un programme pour assainir la situation cadastrale qui constitue un frein majeur au développement minier. L'entrée en production de 12 usines de traitement de résidus a permis une production chiffrée à plus de 1.920 kg.

La Société nationale industrielle et minière (SNIM) a réalisé une augmentation remarquable de sa production, atteignant un niveau record de 14,01 millions de tonnes au cours de l'année, contre 12,79 millions de tonnes en 2022, soit une augmentation de 9,5%. Cette réussite découle de l'amélioration du rendement et de l'efficacité opérationnelle de la SNIM, lui permettant ainsi de répondre à la demande croissante de minerai de fer sur le marché mondial.

Concernant les activités aurifères, sur l'ensemble de l'année 2023, la production nationale d'or a atteint 647,2 mille onces, soit une augmentation de 13,6% par rapport aux 569,4 mille onces produites en 2022.

IMPULSION DU SECTEUR INDUSTRIEL

La SCAPP vise à créer un environnement favorable pour le développement d'une industrie nationale, diversifiée, compétitive, durable et intégrée à l'économie nationale, respectueuse de l'environnement, porteuse de croissance et créatrice d'emplois. Elle se fixe comme objectif d'amener la contribution des industries manufacturières à 10% du PIB en 2025. Au cours de l'année 2023, le secteur industriel non extractif a atteint 8,6%, en progression par rapport à 2020 (6%) et 2022 (8%). La création d'unités industrielles a elle aussi connu une progression passant de 9 unités en 2018, à 15 en 2022 et 20 en 2023.

"Tableau 5": Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour les industries manufacturières

Intitulé de l'indicateur (insérer des indicateurs si pertinents, en jaune)	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source
Part des industries non extractives dans le PIB	6%	2020	-	-	8% (ANSADE)	8,6% (ANSADE)
Création d'unités industrielles	9	2018	MI	-	15 (Min industrie)	20 (Min industrie)
Nombre d'emplois dans le secteur industriel (industries manufacturières) et (%) par rapport au nombre d'emplois au niveau national	5000 (3%)	2015	MCIAT	15 000 (10%)	ND	ND

Au cours de l'année 2023, le Gouvernement a adopté, conformément au plan d'action de la SCAPP 2021-2025, une stratégie industrielle incitative pour l'investissement et un dispositif de pilotage fondé sur le partenariat Privé-Public. Cette stratégie compte se baser sur les nombreuses opportunités que présente la Mauritanie (élevage, pêche, agriculture). On note, par ailleurs, l'adoption du projet de décret fixant les modalités du contrôle métrologique légal sur les produits préemballés. L'Office National de Normalisation a été créé et la construction d'un centre de documentation de l'OAPI est en cours. Dans le domaine de l'aménagement de zones et de domaines industriels, une étude d'orientation et de cadrage pour la réorganisation des zones industrielles a été menée en 2023. Cette étude constitue une étape importante vers le développement du tissu industriel national.

PROMOTION D'UN ARTISANAT À FORT CONTENU CULTUREL ET GÉNÉRATEUR DE REVENUS ET D'EMPLOI

L'objectif global défini par la SCAPP, est de créer les conditions nécessaires à l'émergence d'artisans et d'entreprises artisanales, afin de renforcer leur rôle dans le développement économique et social du pays. Le nombre d'infrastructures dédiées à l'artisanat disponibles et fonctionnelles n'a pas évolué depuis 2018, soit 15. Cependant, la construction en cours de village artisanaux à Chinguetti et Nouakchott devra permettre d'améliorer cet indicateur.

"Tableau 6": Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour l'artisanat

Intitulé de l'indicateur (insérer des indicateurs si pertinents, en jaune)	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source
Nombre d'infrastructures dédiées à l'artisanat disponibles et fonctionnelles	15	2018	MCIAT	55	15	15

Les réalisations en 2023 ont concerné l'élaboration d'une stratégie nationale de l'artisanat, la mise en place effective d'un fonds de promotion de l'artisanat (lequel a permis de soutenir les artisans qui ont fait l'objet d'un sinistre à cause d'un incendie à hauteur de 50 millions MRU) ainsi que la construction du village artisanal à Nouakchott. La première édition des journées nationales de l'artisanat a été organisée en 2023 et trois centres de poterie et céramique ont été installés et équipés à Nouakchott, Kiffa et Kaédi. Enfin, les artisans ont participé à plusieurs foires internationales de l'artisanat (Paris, Abidjan, Alger, Tindouf, Niamey).

PROMOTION DU COMMERCE

L'ambition principale que la SCAPP définit pour ce domaine est de construire un commerce national apte à contribuer à la croissance durable et inclusive, à travers la facilitation des échanges avec les marchés nationaux, régionaux et internationaux.

Malgré les efforts entrepris, la balance commerciale reste déficitaire. L'écart entre les importations et les exportations s'est légèrement creusé passant de 593 millions USD en 2021 à 714 millions USD environ en 2023. La situation internationale (surenchérissement des produits alimentaires et pétroliers) explique en grande partie cet écart.

"Tableau 7": Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour le commerce

Intitulé de l'indicateur (insérer des indicateurs si pertinents, en jaune)	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source
Importations Mauritaniennes (en Milliers de \$)	3 860 465	2021	Trademap	-	4 647 684 (Min Commerce)	4 419 992 (Min Commerce)
Exportations Mauritaniennes (en Milliers \$)	3 266 989	2021	Trademap	-	3 512 820 (Min Commerce)	3 706 223 (Min Commerce)
Nombre de nouveaux textes adoptés sur les procédures fiscales et douanières	11	2011	MCIAT	25		

Les efforts engagés par le Gouvernement ont néanmoins permis de limiter le déficit de la balance commerciale et de protéger les consommateurs. L'année 2023 a vu la ratification d'un projet de loi portant sur la concurrence et le renforcement de la protection des consommateurs à travers l'acquisition de valises de contrôle des aliments pour les équipes mobiles, permettant ainsi d'effectuer un nombre record de sorties et de contrôle aboutissant à la destruction de plus de 1000 tonnes de produits périmés et la fermeture de 1800 boutiques. L'Agence pour la Sécurité des aliments a été créée et les équipements de laboratoire ont été acquis afin de contribuer à la sécurité des aliments.

Un Guichet Unique du Commerce Extérieur et un registre central de commerce ont été mis en place, en vue de promouvoir le partenariat public privé. Une stratégie de promotion du commerce extérieur a été élaborée et des séances de sensibilisation sur les modalités pratiques d'exportation dans le cadre de la ZLECAF au profit de toutes les parties prenantes de l'éligibilité de la Mauritanie à l'AGOA.

REDYNAMISATION ET DÉVELOPPEMENT DU TOURISME

La comptabilité nationale ne permet pas de calculer la part du tourisme dans le PIB. Toutefois, les retombées directes et indirectes sont très importantes, en termes de valeur ajoutée créée, d'emplois, d'entrée de devises étrangères et d'amélioration des conditions générales dans les wilayas bénéficiaires (singulièrement l'Adrar). Le nombre de touristes étrangers est passé de 4 500 en 2022 à 5 200 en 2023, soit 700 touristes de plus en une année.

"Tableau 7": Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour le commerce

Intitulé de l'indicateur (insérer des indicateurs si pertinents, en jaune)	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source
Part du tourisme dans le PIB	Non déterminée	-	ANSADE	-	ND	ND
Nombre de touristes étrangers	4000	2018	MCIAT	15 000	4 500	5 200

Le Département a initié un projet de loi portant sur le tourisme qui vise à introduire et appliquer des règles de protection, de promotion et de gestion durable des ressources touristiques. En 2023, le secteur a également élaboré une stratégie nationale pour le développement du tourisme et mis en place un fonds de promotion du tourisme destiné à diversifier le marché intérieur. L'école de l'hôtellerie et du tourisme, dont le siège est en construction, a sorti sa première promotion et recruté une seconde promotion en cours de formation. Un protocole a été signé avec l'Agence de Coopération Tunisienne dans le domaine de la formation dans les métiers de l'hôtellerie et du tourisme ; un référentiel national de formation professionnelle dans les métiers de l'hôtellerie et du Tourisme a aussi été élaboré. La Classification des structures hôtelières a été réalisée en vue de l'identification, la vérification et le contrôle sur place des types d'hébergement.

La Mauritanie a participé à un nombre important de salons touristiques et signé un protocole d'accord pour l'organisation des vols charters Paris – Atar- Paris pour la saison touristique 2023-2024.

RÉFORMES ENGAGÉES OU MISES EN ŒUVRE EN 2023

Plusieurs réformes ambitieuses ont été lancées ou poursuivies en 2023. La révision du code des investissements a été lancée, avec l'ambition de créer un environnement favorable et de promouvoir les secteurs productifs. L'instauration en cours d'un Guichet unique pour import/export devra permettre de faciliter les opérations commerciales de et vers la Mauritanie.

S'agissant du secteur agricole, le recadrage des missions du département vise la mise en place d'une approche du développement par filière avec des business plans pour chaque typologie de culture. Par ailleurs, les réformes institutionnelles sont déjà réalisées pour ce qui concerne la SONADER et ont été poursuivies pour les autres structure relevant du Ministère, en vue de renforcer leurs capacités d'intervention. Le processus d'opérationnalisation de la loi d'orientation agropastorale a été lancée. Enfin, les termes de référence d'une étude faisabilité sur la réforme visant la mise en place d'un système de financement et d'assurance agricole ont été validés.

Dans le domaine de l'élevage, deux décrets ont été pris en 2023 définissant le premier les modalités de constitution et de fonctionnement des organisations socioprofessionnelles de gestion des infrastructures agropastorales et le second les modalités de contractualisation entre l'Etat et ces mêmes organisations. La loi d'orientation agropastorale est en cours de révision pour mieux l'adapter aux législations intervenues dans les différents secteurs comme celui de l'eau ou du foncier. Cette loi devra promouvoir davantage la participation des communautés et des organisations de base.

Dans le domaine des pêches et de l'économie maritime, le secteur a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie d'Aménagement et de Développement Durable et Intégré des Pêches Maritimes et la Lettre de Politique et de Planification du Secteur des Pêches et de l'Economie Maritime Période 2022-2024. Une Feuille de Route pour la Relance du Secteur des Pêches et de l'Economie Maritime a été élaborée et les stratégies du secteur des pêches et de l'économie maritime ont été évaluées. Un fonds de financement de la pêche artisanale est en cours de mise en place. Par ailleurs, la concurrence dans le processus d'attribution des licences de pêches a été introduite pour plus de transparence. Enfin, la réforme de la SMCPP est en cours pour permettre à cette entité de mieux s'adapter à son environnement et d'être plus compétitive **ET** plus efficace.

Dans le domaine des mines, le secteur a entrepris la révision du cadre légal minier (refonte du Code minier) et l'élaboration de la Stratégie Minière Nationale afin d'améliorer l'attractivité du secteur et augmenter ses retombées économiques. Par ailleurs, le guide de l'investisseur minier a été actualisé et le Département a lancé un programme d'assainissement de la situation cadastrale - qui constitue un frein majeur au développement minier.

Dans le domaine des énergies fossiles, on note le renforcement du rôle de la Commission Environnementale à travers une meilleure prise en charge des risques de pollution liés aux opérations pétrolières.

ANALYSE DES CONTRAINTES

Le pays est confronté à des défis complexes comme ceux de la démographie, du changement climatique et des inégalités de développement entre les régions. Ces défis ont un impact direct sur la croissance économique et sur les secteurs productifs.

La plupart des secteurs ont relevé un certain nombre de contraintes communes, dont principalement :

- La difficulté de la coordination des activités intra et entre secteurs. Les services en charge de la coordination et du pilotage n'arrivent pas toujours à s'impliquer dans les activités stratégiques et opérationnelles menées par les directions au sein d'un même ministère ou menées par différents ministères ayant des activités en commun.
- L'environnement légal, réglementaire et administratif n'est pas toujours adapté au contexte dans lequel évoluent les entités publiques.
- Le manque de ressources humaines ayant les qualifications requises pour le bon fonctionnement des départements ministériels.
- Le manque de ressources financières liée en partie aux capacités insuffisantes de mobilisation des ressources au sein des administrations.
- Les délais parfois longs de réalisation des projets dus le plus souvent à des retards d'exécution des marchés publics.

A ces contraintes globales, s'ajoutent des contraintes spécifiques par secteur. Concernant l'agriculture, les facteurs limitants sont presque tous similaires : insuffisance ou mauvaise qualité des intrants; rareté et mauvaise qualité des infrastructures; des moyens de production inadaptés; diversités des contextes et des unités de production; faible diversification agricole et valorisation des produits; manque d'entretien des ouvrages hydroagricoles; insuffisance des instruments financiers; faiblesse de structuration des producteurs et formations et conseils techniques inadéquats.

Pour le secteur de l'élevage, en dépit des ressources importantes existant dans le pays, le défi principal reste la valorisation des produits de l'élevage. L'absence d'une infrastructure moderne et adapté aux besoins du marché local, régional et international constitue un obstacle majeur. Le pays ne dispose pas d'abattoirs modernes, permettant une pleine valorisation des produits d'origine animale. Les rares industries de production de lait n'arrivent à couvrir qu'une faible part du marché national et leurs produits ne sont pas encore exportés à une échelle commerciale. L'intensification de l'élevage se heurte à de nombreux obstacles, notamment le coût élevé de l'alimentation du bétail et des autres facteurs de production (eau, électricité). La recherche a certes fait des progrès notamment en matière d'amélioration des races mais elle est encore peu développée et sous financée.

Concernant le secteur des pêches, les défis de la transformation locale des produits de la mer et de la surpêche sont de taille. Plusieurs espèces se sont raréfiées, à commencer par les céphalopodes (poulpe, calmar, seiche), obligeant le gouvernement à décréter un arrêt biologique de la pêche hauturière de plus en plus long. La contribution à la sécurité alimentaire et l'intégration du secteur à l'économie nationale constituent deux autres défis importants. La SNDP fait des efforts importants pour fournir en poisson les familles les plus démunies et les marchés y compris les plus reculés du pays. Ces efforts devront être intensifiés et davantage de produits de la mer devront être orientés vers la consommation intérieure, en mettant en place une politique des prix adaptée aux plus pauvres. Par ailleurs, l'industrialisation du secteur reste limitée, privant le pays de nombreux emplois décents et d'une meilleure intégration de la pêche à l'économie nationale.

Pour le secteur extractif, les défis sont nombreux, notamment l'absence d'une politique du contenu local, l'insuffisance des ressources humaines dans ce secteur, la faible valorisation des ressources naturelles qui sont exportées pratiquement à l'état brut ainsi que les fortes fluctuations au niveau du budget de l'Etat. La politique du contenu local que les autorités ont décidé de développer doit prendre en compte les priorités nationales, celles des entreprises ainsi que les obstacles qui freinent l'optimisation de nos ressources naturelles (mines, gaz, etc.). L'amélioration de l'environnement de l'investissement dans le secteur doit demeurer une priorité, à travers un dialogue avec les investisseurs et l'échange de bonnes pratiques avec des pays similaires.

Pour le commerce, on note le manque d'infrastructure et de logistique couplé à la faible diversification des exportations ; pour l'industrie on note entre autres l'exigüité du marché, les questions de concurrence avec les marchés des pays voisins et l'attractivité encore insuffisante du pays, en dépit des efforts entrepris récemment par l'Etat. Les finances font face à la nécessité de moderniser ses services, notamment les impôts et les douanes et de faire aboutir la réforme actuelle du système comptable.

PERSPECTIVES

Les perspectives du chantier 1 sont variables, en fonction des secteurs.

La promotion d'une agriculture productive, compétitive et durable nécessitera le renforcement des efforts de développement entrepris ces dernières années dans les différentes filières agricoles en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le Plan d'Actions de la SCAPP 2021-2025. Cela nécessitera la mise en œuvre de la loi agropastorale à travers la signature des autres décrets d'application et la mise en œuvre d'une stratégie d'opérationnalisation de ladite loi, en associant tous les acteurs, notamment les secteurs associatif et privé. La promotion des cultures irriguées, qui a permis des avancées notoires notamment dans le domaine du riz, doit être renforcée pour permettre une pleine autosuffisance alimentaire dans ce domaine.

Toujours dans le sous-secteur de l'irrigué, le développement des filières blé et canne à sucre devra être poursuivi et renforcé afin d'augmenter les surfaces emblavées, la production et le rendement. L'introduction de la mécanisation devra être encouragée dans le domaine de l'irrigué comme des cultures traditionnelles. La mise en place d'un système de financement adapté devra être poursuivie de même que des mécanismes assurantiels dans le domaine agricole. Le recadrage institutionnel suivant une approche de développement par filière pour chaque typologie constituera un levier important pour atteindre les objectifs de la SCAPP. Les statistiques agricoles devront constituer une priorité au cours des prochaines années, pour disposer de données fiables pouvant servir à la prise de décision.

Pour l'accroissement des retombées du secteur de l'élevage : la valorisation des produits de l'élevage constituera une priorité au cours des prochaines années. Des mesures ont été prises pour promouvoir la valorisation et l'exportation des cuirs et peaux. La création d'unités de production laitière constitue un pas encourageant. La promotion de l'investissement dans ce secteur vital devra permettre d'intensifier le secteur, d'améliorer sa productivité et de développer une stratégie d'exportation des produits de l'élevage. Les résultats du recensement général de l'élevage donneront des indications claires aux décideurs afin de bâtir une nouvelle politique nationale de l'élevage.

Pour l'intégration de la pêche dans l'économie, la préservation du patrimoine marin et la valorisation des produits de la mer sont au cœur des préoccupations des différentes stratégies de développement sectoriel. Pour les années futures, les perspectives de surveillance et de contrôle de la ressource portent sur la généralisation à l'ensemble de la flotte du système électronique de suivi des captures et l'acquisition de drones sous-marins pour la prospection des fonds marins. S'agissant de la valorisation des produits de la mer, il s'agira de renforcer le dispositif légal et institutionnel, une plus grande ouverture vers les investisseurs nationaux et internationaux, le développement des infrastructures maritimes et à terre et la promotion de la construction d'une flotte de pêche nationale compétitive. La pêche continentale sera renforcée à travers le démarrage des activités des centres de pêche de Néma, Kankoussa, Maïle et la construction de nouveaux centres dans d'autres zones du pays. L'Agence pour le Développement de la Pêche et de la Pisciculture Continentales sera renforcée pour lui permettre de mieux encadrer les centres de pêche et pisciculture. Les moyens de la recherche seront renforcés et le rôle de l'IMROP sera central pour évaluer l'état de la ressource. Les questions environnementales seront également considérées, dans le souci de préserver la ressource halieutique mais aussi pour lutter contre la pollution marine et ses conséquences sur le pays.

Pour la promotion et mise en valeur des industries extractives, la Mauritanie se veut une des principales destinations en Afrique. Pour se faire, le pays poursuit sa politique d'attractivité des investissements dans le secteur minier, gazier, du pétrole et de l'hydrogène vert. Les infrastructures de soutien à ces secteurs seront renforcées. Dans le cadre de ses ambitions de contenu local une politique sera définie et la diversification de la production du secteur minier sera recherchée à travers l'exploitation des mines d'uranium, de phosphates, sur les produits non métalliques tels que le calcaire ou divers types d'argile pour les matériaux de construction.

Pour l'impulsion de l'industrie, le Gouvernement visera l'amélioration du climat des affaires dans ce secteur, l'élaboration d'une loi organisant l'activité industrielle, la création d'une nouvelle zone industrielle viabilisée, aménagée et dotée de toutes les infrastructures nécessaires y compris Internet et la mise en œuvre de la stratégie de développement industriel adoptée en 2023. Le secteur privé sera encouragé et accompagné en vue de la création de nouvelles unités industrielles dans les domaines porteurs tels que l'élevage, la pêche et l'agriculture.

Concernant l'artisanat, la mise en service des villages artisanaux à Chinguetti et Nouakchott servira de vitrine à ce secteur, qui dispose d'un fort contenu culturel et générateur d'emplois et de revenus. D'autres centres seront construits progressivement pour doter toutes les régions de Mauritanie. Le Département accompagnera les artisans dans le domaine de la formation et des échanges d'expérience avec d'autres pays. Le centre de formation pour les filières cuirs et peaux, poterie et céramique, fonderie, ferronnerie et autres sera renforcé.

Pour ce qui est du commerce, le pays visera à équilibrer sa balance commerciale, en réduisant les importations et en améliorant les exportations. Le secteur privé sera mieux conseillé et accompagné par les différentes institutions publiques et privées (chambre de commerce, patronat) afin de maximiser le guichet unique et les accords de facilitation des échanges. Les efforts seront poursuivis afin d'opérationnaliser la loi n° 23-015 relative à la liberté des prix et de la concurrence et le Conseil de la concurrence que cette loi a institué.

S'agissant du tourisme, La politique agressive visant à rendre la destination Mauritanie attractives sera poursuivie, à travers notamment l'amélioration du climat des affaires dans le secteur et la signature de conventions avec des partenaires extérieurs pour faciliter les services nécessaires.

RECOMMANDATIONS

Les secteurs productifs contribuent de manière significative au PIB et cette part peut encore augmenter pourvu que les mesures nécessaires soient prises pour les développer.

Parmi les mesures à prendre à court terme, l'amélioration du climat des affaires dans chacun de ces secteurs en vue de rendre le pays plus attractif. Les actions déjà entreprises dans ce cadre devront être renforcées notamment en rendant le Code des Investissements plus adapté et plus compétitif, en rendant disponibles les facteurs de production à des prix abordables et en développant les ressources humaines et les compétences nécessaires à l'émergence de ces secteurs. Comme effet de levier, une partie importante des investissements publics sur ressources propre devra être orientée vers l'objectif d'un climat des affaires approprié et attractif.

Les infrastructures structurantes devront être développées pour accompagner la croissance dans les secteurs productifs, en profitant des opportunités pouvant être générées par l'investissement dans la transition numérique et dans l'économie verte. Cette dernière, outre la préservation de l'environnement, devra permettre d'attirer des investissements importants dans le pays. Le Gouvernement devra tenir compte de l'impact du changement climatique sur les secteurs productifs, notamment l'agriculture, l'élevage et la pêche, particulièrement touchés par les sécheresses fréquentes, la dégradation des terres et des pâturages et la pollution marine.

La valorisation des matières premières et leur intégration à des chaînes de valeur internationales devront permettre d'accélérer la croissance des secteurs productifs et de créer un nombre très important d'emplois, qu'il s'agisse de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des industries extractives et non extractives ou même du tourisme.

Les améliorations en cours du code des marchés publics devront être poursuivies et renforcées. Des mesures appropriées doivent être décidées en amont et en aval et appliquées rigoureusement en vue d'améliorer la gouvernance et d'accélérer la mise en œuvre des grands projets.

CHANTIER 2

ENVIRONNEMENT ET RÉDUCTION DES CATASTROPHES

RAPPEL DES OBJECTIFS DU CHANTIER 2

Chantier 2 de la SCAPP, intitulé “Environnement et réduction des catastrophes”, s’inscrit dans le premier levier stratégique visant à promouvoir une croissance forte, durable et inclusive. Ce chantier met l’accent sur la gestion durable de l’environnement, la préservation des ressources naturelles et la réduction des risques de catastrophes naturelles.

L’objectif principal est de garantir un environnement sain et résilient, propice au développement socio-économique du pays et au bien-être de ses citoyens.

Ce chantier se justifie par la nécessité de concilier le développement économique avec la protection de l’environnement et la gestion des risques de catastrophes naturelles, qui peuvent avoir des conséquences désastreuses sur les populations et l’économie du pays. Il vise à promouvoir une croissance durable et inclusive, en accord avec les principes de la SCAPP et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

ACTEURS CLÉS ET LEURS RÔLES

La mise en œuvre du Chantier 2 implique un ensemble d’acteurs clés, chacun ayant des rôles et responsabilités spécifiques :

- **Ministère de l’Environnement et du Développement Durable (MEDD):** Le MEDD joue un rôle central dans la coordination et le suivi des actions du chantier. Il est responsable de la mise en œuvre des politiques environnementales, de la préservation de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique.
- **Délégation Générale à la Sécurité Civile et à la Gestion des Crises (DGSCGC):** La DGSCGC est responsable de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles. Elle intervient notamment dans la mise en place de systèmes d’alerte précoce, la coordination des secours et la gestion des risques.
- **Collectivités Territoriales :** Les collectivités territoriales sont responsables de la mise en œuvre des actions du chantier au niveau local. Elles jouent un rôle important dans la sensibilisation des populations, la gestion des déchets et la protection des ressources naturelles.

La collaboration et la coordination entre ces différents acteurs sont essentielles pour la réussite du Chantier et l’atteinte de ses objectifs ambitieux en matière de gestion durable de l’environnement et de réduction des risques de catastrophes naturelles.

ANALYSE DES PROGRÈS

Évolution des indicateurs et des résultats

L'analyse des indicateurs du Chantier 2 révèle une situation contrastée. Si certains indicateurs environnementaux stagnent, d'autres montrent une dégradation préoccupante. Par exemple, les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont augmenté, passant de 13,41 Mt éq. CO₂ en 2015 à 16,51 Mt éq. CO₂ en 2023. Cette tendance à la hausse souligne la nécessité d'intensifier les efforts de réduction des émissions de GES et de transition vers une économie bas-carbone. Un point positif est la stabilité de la surface des aires marines protégées, qui se maintient à 12,40% en 2023. Ce résultat est encourageant et devrait encore s'améliorer avec la protection récemment approuvée de la baie de l'Étoile, qui ajoutera 12 km² au réseau des aires marines protégées. Malgré un niveau initial très bas (0,30% en 2017), la surface des zones forestières est restée stable en 2023, ce qui peut être interprété comme un premier signe de stabilisation de la couverture forestière.

Cependant, l'analyse est limitée par un manque de données crucial. Plusieurs indicateurs clés, tels que la proportion de la production obtenue de façon durable, le pourcentage de réalisation du Programme Grande muraille Verte et la longueur des pare-feu réalisés, restent non disponibles ou non déterminés. Ce manque de données entrave le suivi des progrès et l'évaluation de l'efficacité des politiques environnementales. De plus, l'absence de mécanismes en 2020 pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable souligne la nécessité d'une meilleure intégration des dimensions environnementales dans les politiques économiques et sociales.

En conclusion, l'analyse des indicateurs du Chantier 2 met en évidence des défis importants en matière de protection de l'environnement et de réduction des catastrophes. Il est crucial de renforcer les efforts de collecte de données, de suivi des indicateurs et de mise en œuvre de politiques environnementales efficaces pour atteindre les objectifs ambitieux de la SCAPP en matière de développement durable.

Table 1: Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 du Chantier 2

Intitulé de l'indicateur (insérer des indicateurs si pertinents, en jaune)	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source
Surface des aires marines protégées en proportion de la surface totale	12,40% (banc d'arguin et diawling)	2018	MEDD	Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience		12.40%
Proportion de la production obtenue de façon durable	Non déterminée	-	-	D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles		Non disponible
Mise en place de mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable	Aucun mécanisme	2020	-	Mécanismes mis en place en 2025		Non disponible
% de réalisation du Programme Grande muraille Verte	4%	-	-	-		Non disponible
Surfaces des zones forestières, en proportion de la surface terrestre	0,30%	2017	MEDD	-		0.30%
Emission de gaz à effet de serre	13.41 Mt éq. CO2	2015	MEDD	-		16.51 Mt éq. CO2
Longueur des pare-feu réalisés (km)	10 900	2018	MEDD	-		Non disponible

Le bilan 2023 du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) met en lumière des avancées notables dans la mise en œuvre du Chantier 2. Ces progrès s'articulent autour de plusieurs axes prioritaires.

En matière de protection du littoral, la création d'une réserve naturelle de faune sauvage témoigne d'une volonté de préserver la biodiversité côtière. La création de l'Observatoire National de l'Environnement et du Littoral, ainsi que le lancement d'un programme de suivi du cordon dunaire et d'une étude sur son aménagement, renforcent les capacités de surveillance et de gestion des zones côtières. Ces initiatives contribuent à une meilleure compréhension des dynamiques littorales et à la mise en place de mesures de protection adéquates.

Concernant la restauration des zones forestières, des efforts importants ont été déployés pour le reboisement et la lutte contre la désertification. La plantation de plus de 700 000 plants, l'ouverture de milliers de kilomètres de pare-feux, la création de pépinières et les campagnes d'ensemencement aérien témoignent d'une mobilisation significative. La fixation des dunes mobiles menaçant Oualata illustre l'importance accordée à la protection des populations et des infrastructures face aux risques naturels.

La lutte contre les émissions de gaz à effet de serre se traduit par des actions de suivi et d'évaluation de la pollution atmosphérique, notamment dans le secteur minier. L'élaboration d'une étude sur la qualité de l'air à Nouakchott permettra de mieux identifier les sources de pollution et de mettre en place des mesures de réduction des émissions.

La promotion de la production durable se manifeste par la création d'emplois verts et l'accompagnement de groupements féminins dans les FACI (Forêts, Arbres et Communautés Inclusives). Ces initiatives visent à concilier développement économique et préservation de l'environnement, en impliquant les populations locales dans la gestion durable des ressources naturelles.

Le Programme Grande muraille Verte avance progressivement avec des campagnes de reboisement et d'aménagement de zones humides dans les wilayas concernées. La réalisation de diguettes dans les sites de mises en défens à vocation agricole contribue à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la désertification.

Enfin, le renforcement du cadre réglementaire se traduit par l'adoption de la loi sur les déchets solides et du décret d'application de la loi relative à la chasse et à la gestion de la faune. Ces mesures législatives visent à encadrer les activités humaines ayant un impact sur l'environnement et à promouvoir des pratiques plus durables.

En conclusion, ces réalisations démontrent une volonté d'action concrète en matière de protection de l'environnement et de réduction des catastrophes. Les efforts déployés contribuent à la réalisation des objectifs du Chantier 2 de la SCAPP, même si des défis importants persistent,

L'Examen des Performances Environnementales (EPE) de la Mauritanie : *un engagement volontaire pour un développement durable*

L'Examen des Performances Environnementales (EPE) est un outil d'évaluation précieux qui aide les pays à progresser sur la voie du développement durable. Réalisé par le Comité des Politiques de l'Environnement de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU), l'EPE analyse les progrès d'un pays dans la mise en œuvre de sa politique environnementale et formule des recommandations pour améliorer ses performances dans des domaines clés tels que la qualité de l'air et de l'eau, la gestion des déchets, la biodiversité et les changements climatiques.

La Mauritanie a volontairement participé à cet exercice en 2023, démontrant ainsi son engagement envers la protection de l'environnement. L'EPE a mis en lumière les efforts importants déployés par le pays, notamment :

- L'adoption d'une nouvelle loi sur la gestion des déchets
- La création de deux réserves naturelles
- La mise en œuvre de programmes pour la préservation de la biodiversité et la promotion des énergies renouvelables

Cette participation volontaire témoigne de la volonté de la Mauritanie d'améliorer ses performances environnementales et de s'engager résolument vers un développement durable, malgré les défis qui persistent.

L'EPE a également permis d'identifier les principaux défis auxquels la Mauritanie est confrontée :

- Manque de ressources financières et humaines
- Difficultés à appliquer les lois et réglementations environnementales
- Désertification croissante et pressions anthropiques sur le littoral
- Pollutions industrielles
- Effets du changement climatique (diminution des précipitations, augmentation des températures)
- Manque de données fiables sur l'état des ressources naturelles
- Érosion côtière et vulnérabilité de la zone littorale
- Problèmes de gestion des déchets

L'EPE fournit à la Mauritanie un cadre d'action clair pour améliorer ses performances environnementales. La mise en œuvre des recommandations, combinée aux actions déjà engagées, permettra au pays de progresser vers un avenir plus durable et résilient.

notamment en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de promotion de la production durable.

RÉFORMES ENGAGÉES OU MISES EN ŒUVRE EN 2023

L'année 2023 a été marquée par une série de réformes importantes visant à consolider la gouvernance environnementale en Mauritanie et à mieux gérer les risques et catastrophes.

L'adoption de la loi sur les déchets solides marque une étape importante dans la gestion et la valorisation des déchets, en promouvant des solutions durables pour la réduction, le recyclage et la valorisation. Le décret n°2023-066 du 28 mars 2023, portant application de la loi relative à la chasse et à la gestion de la faune, renforce la protection de la biodiversité en réglementant les activités de chasse.

La création de l'Observatoire National de l'Environnement et du Littoral (ONEL) permet de suivre l'état de l'environnement et du littoral, de collecter des données et de fournir des informations cruciales pour la prise de décision en matière de gestion environnementale et de réduction des risques côtiers.

La création de deux nouvelles réserves naturelles, l'aire protégée du Guelb Richat et une réserve de faune sauvage dans le nord du pays, témoigne de l'engagement envers la protection des écosystèmes fragiles et la préservation de la biodiversité.

Enfin, l'élaboration d'une stratégie de communication et d'un manuel de droit judiciaire vise à sensibiliser le public aux enjeux environnementaux et à renforcer les capacités des acteurs judiciaires dans ce domaine. Ces réformes, associées aux actions concrètes menées sur le terrain, contribuent à la réalisation des objectifs du Chantier 2 de la SCAPP en matière de protection de l'environnement, de réduction des catastrophes et de promotion du développement durable.

ANALYSE DE LA PERTINENCE ET DE L'ALIGNEMENT DES ACTIVITÉS AVEC LES OBJECTIFS DE LA SCAPP

Le Plan d'action 2023 (PA 2023) du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) s'inscrit en parfaite cohérence avec les objectifs et orientations du Chantier 2 de la SCAPP, qui vise à préserver l'environnement et les ressources naturelles tout en renforçant la résilience face aux risques et catastrophes. Ce plan d'action se structure autour de cinq programmes principaux, chacun contribuant de manière ciblée à la réalisation des orientations du Chantier 2.

Le programme "Gouvernance environnementale" vise à renforcer le cadre juridique et institutionnel, en parfaite adéquation avec l'orientation du Chantier 2 qui met l'accent sur une gouvernance environnementale plus efficace. L'élaboration de lois et de normes environnementales permettra de créer un environnement favorable à la protection de l'environnement et à la gestion des risques.

Le programme "Restauration des écosystèmes dégradés et de la biodiversité" s'attaque directement à la préservation et la restauration des ressources naturelles, en cohérence avec l'orientation du Chantier 2 sur la gestion durable des ressources. La protection des pâturages contre les feux de brousse, la réhabilitation des terres dégradées, la restauration des zones humides et la mise en œuvre du programme de la Grande Muraille Verte sont autant d'actions concrètes qui contribuent à la réalisation de cet objectif.

Le programme “Gestion des pollutions” répond à l’orientation du Chantier 2 visant à améliorer la gestion des déchets et des pollutions. La mise en œuvre du plan national de contrôle environnemental et l’amélioration de la gestion des déchets solides sont des mesures essentielles pour réduire l’impact des activités humaines sur l’environnement.

Le programme “Economie verte et changement climatique” s’inscrit dans l’orientation du Chantier 2 visant à renforcer la résilience des écosystèmes et des populations face aux changements climatiques. En promouvant des activités économiques respectueuses de l’environnement et en soutenant les initiatives d’économie verte et les emplois verts, ce programme contribue à la transition vers une économie plus durable et résiliente.

Le programme “Sensibilisation et éducation environnementale” répond à l’orientation du Chantier 2 sur la promotion de l’éducation environnementale et la sensibilisation des populations. L’organisation de campagnes de sensibilisation et la mise en œuvre du programme d’éducation environnementale permettront de renforcer la conscience environnementale et d’encourager des comportements responsables.

Au-delà de cette cohérence globale, le PA 2023 se distingue par son approche concrète et mesurable. Il prévoit des actions précises avec des indicateurs de suivi, permettant d’évaluer les progrès réalisés. Par exemple, le programme de restauration des écosystèmes prévoit la réalisation de 14 000 km de pare-feux, la restauration de 600 ha de terres dégradées et la création de 83 emplois verts permanents.

Enfin, le PA 2023 intègre les engagements internationaux de la Mauritanie en matière d’environnement, notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD) et l’Accord de Paris sur le climat. La mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) témoigne de la volonté de la Mauritanie de participer activement à la lutte contre le changement climatique.

En conclusion, le PA 2023 du MEDD constitue un outil pertinent et cohérent pour la mise en œuvre du Chantier 2 de la SCAPP. Ses actions concrètes et mesurables, son alignement sur les orientations de la SCAPP et sa prise en compte des engagements internationaux en font un instrument efficace pour la protection de l’environnement, la réduction des catastrophes et la promotion du développement durable en Mauritanie.

LIMITES ET DÉFIS

Malgré sa cohérence et sa pertinence, le PA 2023 doit relever plusieurs défis pour atteindre ses objectifs.

Mobilisation des ressources financières

Plusieurs actions prévues dans le PTA nécessitent des financements additionnels pour être mises en œuvre. Il est donc essentiel de mobiliser des ressources financières supplémentaires, notamment auprès des partenaires techniques et financiers (PTF) et du secteur privé.

Coordination intersectorielle

La mise en œuvre du PA nécessite une coordination efficace entre les différents départements ministériels et les autres acteurs concernés (collectivités locales, société civile, secteur privé). Il est donc essentiel de renforcer les mécanismes de coordination intersectorielle, notamment le Conseil National Environnement et Développement Durable (CNEDD) et les Comités Régionaux Environnement et Développement Durable (CREDD).

Suivi et évaluation

Le PA prévoit des indicateurs de suivi précis pour chaque action. Il est donc essentiel de mettre en place un système de suivi et d'évaluation efficace pour suivre les progrès réalisés et identifier les difficultés rencontrées.

NIVEAU D'EXÉCUTION FINANCIÈRE DU PA 2023

Le budget 2023 s'est élevé à un montant de 643 951 313 MRU avec un taux d'exécution de 81,52%.

Direction	Montant MRU	Montant actualisé	Décaissement	Taux d'exécution
Cabinet	98 627 534	100 761 267	78 992 011	78,4%
Direction du Climat et Economie Verte	12 758 465	12 891 637	12 215 598	94,75%
Direction de la Protection des Espèces et des Milieux	142 434 761	143 054 231	102 046 298	71,33%
Direction de l'Évaluation et du Contrôle Environnementale	29 312 670	29 736 884	15 828 289	53,23%
Agence Nationale de la Grande Muraille Verte	129 484 635	133 696 635	132 728 075	99,27%
Direction de la Réglementation et des Accords Multilatéraux	5 084 416	5 313 344	2 662 146	50,10%
Parc National d'Awleigatt	70 160 220	70 856 220	59 916 208	84,56%
Direction de la Planification, Coordination et Statistiques	44 193 255	44 467 107	19 803 165	44,53%
Direction des Affaires Administratives et Financières	8 608 643	8 910 388	5 666 206	63,59%
Direction Régionales	49 069 092	51 972 286	68 473 587	131,75%
Inspections Départementales	6 923 959	6 923 959	6 482 700	93,63%
Parc National du Diawling	18 755 835	19 595 835	14 047 748	71,68%
WACA	2 500 000	2 500 000	2 377 680	95,11%
Fond d'Intervention pour l'Environnement	13 271 520	13 271 520	3 725 568	28,07%
Budget total	631 185 005	643 951 313	524 965 279	81,52%

ANALYSE DES OPPORTUNITÉS ET CONTRAINTES

La Mauritanie possède un riche patrimoine naturel, composé d'une variété d'écosystèmes, notamment des zones humides, des forêts et des aires protégées, qui abritent une faune et une flore diversifiées. Le Parc National du Banc d'Arguin, par exemple, est une zone humide d'importance vitale et un site du patrimoine mondial de l'UNESCO, crucial pour les oiseaux migrateurs et la biodiversité marine. Le Parc National du Diawling joue également un rôle important dans la conservation des zones humides côtières et soutient diverses espèces de poissons et d'oiseaux. En outre, le pays dispose d'importantes ressources halieutiques, qui contribuent de manière significative à l'économie nationale.

Cet héritage naturel s'accompagne d'un engagement politique fort en faveur de la protection de l'environnement et de la lutte contre la désertification, comme en témoigne la ratification de conventions internationales telles que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) et l'adoption de stratégies nationales comme la Stratégie nationale pour la protection de l'environnement et le développement durable. La Mauritanie bénéficie également du soutien de nombreux partenaires internationaux, tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et la Banque mondiale, qui fournissent une assistance financière et technique pour des projets liés à la conservation de la biodiversité, à l'adaptation au changement climatique et à la gestion durable des terres. Enfin, le pays dispose d'un fort potentiel en matière d'énergies renouvelables, en particulier l'énergie solaire et éolienne, grâce à sa situation géographique qui lui procure un ensoleillement abondant et des vents forts.

Cependant, le secteur de l'environnement en Mauritanie est confronté à de nombreux défis. La fragilité des écosystèmes, menacés par la désertification, la sécheresse, la surexploitation des ressources naturelles et le changement climatique, est exacerbée par un climat aride et semi-aride, ainsi que par des activités humaines telles que la déforestation et le surpâturage, qui aggravent la dégradation des terres et la perte de biodiversité. Le manque de ressources financières et humaines limite la capacité du secteur à mettre en œuvre efficacement les politiques, à appliquer les réglementations et à atteindre ses objectifs. Un manque de coordination entre les différents acteurs du secteur peut également entraîner des conflits, des doubles emplois et des retards dans la mise en œuvre des projets.

Par ailleurs, le manque de sensibilisation de la population aux questions environnementales peut entraver la mise en œuvre des politiques et l'adoption de comportements respectueux de l'environnement. L'urbanisation rapide et non planifiée engendre des problèmes de gestion des déchets, de pollution et d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, tandis que les ressources naturelles subissent une pression croissante en raison de la croissance démographique, de la surexploitation des ressources halieutiques et des activités minières. La surpêche et les pratiques de pêche destructrices menacent la durabilité de l'industrie de la pêche, tandis que les activités minières peuvent entraîner la destruction des habitats et la pollution.

Pour atteindre un développement durable et protéger son environnement précieux, la Mauritanie devra s'attaquer à ces faiblesses et tirer pleinement parti de ses atouts, en investissant dans la protection de l'environnement, en renforçant les capacités du personnel du secteur, en améliorant la coordination entre les acteurs, en sensibilisant la population aux enjeux environnementaux, en planifiant l'urbanisation de manière durable et en promouvant une gestion durable des ressources naturelles.

PERSPECTIVES

Les perspectives du secteur de l'environnement en Mauritanie sont prometteuses, avec une volonté politique affirmée de protéger l'environnement et de promouvoir un développement durable. Le pays a ratifié plusieurs accords internationaux dans ce domaine et a mis en place des stratégies nationales pour la conservation de la biodiversité, la lutte contre la désertification et l'adaptation au changement climatique. Les autorités ont également pris des mesures pour renforcer la gouvernance environnementale, notamment par la création d'un observatoire national de l'environnement et du littoral.

Les perspectives se concentrent sur la consolidation des acquis en matière de lutte contre les changements climatiques et la protection des écosystèmes, tout en renforçant la résilience des communautés face aux risques climatiques.

Adaptation aux Changements Climatiques et Résilience des Communautés.

Le Plan National de Prévention des Risques Climatiques (PNPRC) 2023-2030 a été conçu pour renforcer la résilience du pays face aux aléas climatiques. Ce plan vise à améliorer la connaissance des risques climatiques, à promouvoir des mécanismes financiers durables pour soutenir les communautés et à renforcer les capacités techniques des institutions en charge de la gestion des risques climatiques.

Transition Énergétique et Énergies Renouvelables.

La Mauritanie se fixe l'objectif d'augmenter significativement la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique, en misant sur le solaire et l'éolien. Ces efforts sont accompagnés de programmes de renforcement de l'efficacité énergétique et d'investissements dans des infrastructures durables, soutenus par des initiatives de financement international, comme le Fonds Vert pour le Climat (FVC).

Renforcement de la Gouvernance Environnementale.

La Mauritanie a mis en place des points focaux climat dans chaque département sectoriel pour améliorer la coordination des actions liées à l'environnement. Une réforme institutionnelle visant à clarifier les responsabilités et à réduire les conflits institutionnels est également prévue, facilitant ainsi une meilleure intégration des enjeux environnementaux dans toutes les politiques publiques.

Protection des Écosystèmes et Gestion des Ressources Naturelles.

Un accent particulier est mis sur la protection des zones côtières, des forêts et des terres agricoles vulnérables à la désertification et à l'érosion. Le pays s'engage dans la restauration des terres dégradées, la gestion durable des ressources en eau et l'amélioration des pratiques agricoles pour préserver la biodiversité et soutenir la sécurité alimentaire.

Financement et Mobilisation des Ressources.

La stratégie nationale inclut la mobilisation de fonds pour financer les projets d'adaptation et de mitigation des impacts climatiques, incluant le développement d'infrastructures vertes et des mécanismes de compensation pour les émissions de gaz à effet de serre (GES). Les efforts de dé-risking pour attirer les investisseurs privés sont aussi renforcés afin de soutenir les projets environnementaux à long terme.

Ces perspectives illustrent la volonté de la Mauritanie de renforcer son cadre de protection environnementale et d'assurer une croissance économique durable, en synergie avec les objectifs mondiaux de développement durable et les engagements de l'Accord de Paris.

RECOMMANDATIONS

Pour améliorer la mise en œuvre du Chantier 2 de la SCAPP, il est essentiel de renforcer les capacités de suivi et d'évaluation, d'améliorer la coordination intersectorielle et de mobiliser des ressources financières additionnelles. Il est également crucial de renforcer les capacités du personnel du secteur de l'environnement, d'améliorer la sensibilisation et l'éducation environnementale et d'améliorer la gestion des déchets. La promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et le renforcement de la résilience face aux changements climatiques sont également des éléments clés pour la réussite du Chantier 2.

En plus de ces recommandations, il est important de poursuivre les efforts de mise en œuvre des réformes engagées en 2023, notamment l'adoption de la loi sur les déchets solides et du décret relatif à la chasse et à la gestion de la faune. La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation efficace, le renforcement des mécanismes de coordination intersectorielle, la mobilisation de ressources financières supplémentaires et le renforcement des capacités du personnel du secteur de l'environnement sont autant de mesures qui permettront d'améliorer la mise en œuvre du PA 2023.

L'amélioration de la sensibilisation et de l'éducation environnementale, l'amélioration de la gestion des déchets, la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et le renforcement de la résilience face aux changements climatiques sont également des facteurs importants pour la réussite du Chantier 2. La mise en œuvre de ces recommandations permettra de renforcer la protection de l'environnement en Mauritanie et de promouvoir un développement durable et inclusif.

CHANTIER 3

RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Le présent rapport d'étape rentre dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel du suivi de la mise en œuvre du plan d'actions de la SCAPP pour l'année 2023. Ainsi, il essaye sur la base des données collectées, qui ne sont pas exhaustives, de faire un bilan de l'action gouvernementale, pour l'année 2023, en matière d'infrastructures de soutien à la croissance économique.

Conformément aux indications des termes de référence, le rapport a traité autant que faire se peut les réformes réalisées en 2023, l'adéquation des plans d'actions avec la SCAPP et les progrès en lien plan d'actions de la SCAPP.

Les outils utilisés pour la collecte des données sont ceux fournis par la direction générale des stratégies et politiques de développement mis à jour par les consultants. Ils concernent les bilans des départements et acteurs impliqués, l'état de mise en œuvre des projets du plan d'actions de la SCAPP ainsi que les données sur les indicateurs de suivi.

Le Comité de Développement Sectoriel en charge du Chantier 3 « Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance économique » a été mobilisé durant le processus d'élaboration de ce rapport. Une réunion de démarrage a permis aux membres de ce comité de s'informer sur les objectifs du RAMO et sa méthodologie. Un groupe Whatsapp a été créé pour faciliter les échanges entre les différents membres.

Un atelier de partage a été organisé les 4 et 5 octobre en présence de plusieurs membres du CDS pour à la fois compléter les données manquantes et passer en revue certains aspects, notamment les contraintes et les recommandations.

L'analyse s'est basée sur les documents fournis par les membres du CDS, les rencontres organisées avec les acteurs des secteurs concernés et les orientations du comité de suivi de l'étude.

Les conclusions de cette analyse montrent que des progrès importants ont été réalisés en 2023 dans le domaine des infrastructures ayant contribué à l'évolution positive de la plupart des indicateurs. Elle a, cependant, mis en exergue des contraintes multiples qui entravent la mise en œuvre des projets du plan d'actions de la SCAPP et mettent en enjeu l'atteinte des objectifs de développement fixés pour la période 2021-2025. Des recommandations ont été formulées à l'endroit des acteurs concernés pour procéder aux ajustements nécessaires en vue d'accélérer le processus de mise en œuvre du plan d'actions de la SCAPP.

RAPPEL DES OBJECTIFS DU CHANTIER

Couvrant cinq principaux domaines d'intervention, ce chantier du second Plan d'action de la SCAPP a pour objectifs principaux de garantir la disponibilité des services énergétiques, notamment les énergies propres à un coût abordable ; le renforcement des investissements en infrastructures des secteurs de l'équipement, des transports et de l'habitat ; le développement de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement et finalement, la promotion de l'innovation, de la transformation numérique et le développement des services électroniques.

Le choix de ces 5 domaines d'intervention relève de leur importance stratégique, tant au niveau économique (via des projets énergétiques afin d'accompagner le développement du pays, la mise à niveau des réseaux de transport afin de dynamiser les échanges, la digitalisation, ...), au niveau social (notamment via l'amélioration de l'accès des populations à l'électricité et à l'eau potable, ainsi que l'habitat, et ce, notamment pour les population rurales et les couches les plus vulnérables,), et au niveau environnemental (par le renforcement de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national, ...). Ce domaine d'intervention touche également à la dimension du genre en permettant de libérer, via son développement, le temps et l'apport de la femme au développement.

RÉFORMES RÉALISÉES EN 2023

Dans le domaine des mines, plusieurs réformes ont été entreprises en 2023. Elle vise à assurer plus de transparence en s'alignant aux nouvelles exigences de l'ITIE d'une part et pour lutter contre la spéculation dans le domaine minier d'autre part. Ces réformes ont permis de procéder à la révision du Code Minier, l'adoption de deux décrets relatifs aux titres miniers et de carrière et aux taxes et redevances minières et le développement d'un nouveau système de cadastre minier en ligne appelé Flexi cadastre. Dans le but d'améliorer les retombées économiques et sociales de l'activité minière et d'intégrer le secteur dans le tissu économique du Pays, une approche participative a été initiée pour développer une stratégie de développement du contenu local inclusive du secteur extractif englobant ainsi le secteur du pétrole, des Mines, et du Gaz. Dans ce sens, un cadre institutionnel et réglementaire du contenu local sera soumis au parlement cette année.

En matière d'énergie, la plus importante réforme réalisée en 2023 portait sur la réorganisation de la SOMELEC avec la séparation des fonctions de production & transport et distribution & commercialisation et l'électrification rurale en préparation de la phase de séparation de la société.

Concernant l'habitat et l'urbanisme, le ministère en charge de ce secteur a lancé d'importantes réformes qui ont pour objectifs de mieux cadrer la sédentarisation, de maîtriser l'urbanisation et de définir une vision nationale en matière d'aménagement du territoire. Les principaux chantiers en cours portent sur l'élaboration d'un nouveau Code d'urbanisme et de la construction, l'élaboration d'une stratégie nationale de l'Habitat, l'élaboration de la loi de la promotion immobilière, l'élaboration d'une étude sur les mécanismes adéquats de financement de l'Habitat en Mauritanie, la mise en place d'un Géoportail (base de données) permettant la gestion et l'archivage des plans de lotissement des villes de l'intérieur, la création du Guichet unique en ligne pour la délivrance du permis de construire et le lancement du processus d'élaboration du schéma national de l'aménagement du territoire (SNAT).

Dans le cadre du renforcement de la gouvernance nationale de la Transformation Numérique, le décret n°2020-45 du 26 mars 2020 portant création Haut Conseil du Numérique (HCN) a été révisé en plus de la finalisation de l'étude de faisabilité de l'Agence Numérique de l'Etat. Sur le plan réglementaire, une loi relative au droit d'accès aux données publiques et aux documents administratifs et révision du cadre juridique des données a été élaborée et son processus de promulgation lancé. Dans le même cadre, un projet de loi relative aux Startup technologiques et innovantes a été adopté. Ce cadre juridique permet de fournir un environnement propice à la création, au développement et à la pérennité des Startup en Mauritanie, en instaurant une véritable attraction pour les jeunes entreprises innovantes.

Dans le cadre des réformes du secteur des transports, la loi portant classification du réseau routier a été révisée pour tenir compte de l'évolution du contexte et des objectifs de la stratégie sectorielle. En matière de régulation du transport des matières dangereuses, un projet d'arrêté a été adopté permettant de mieux cadrer le transport des produits dangereux et éviter par conséquent les risques qui y sont associés. Aussi, l'adoption de deux arrêtés portant révision du programme national de sûreté de l'aviation civile et du programme national de facilitation du transport aérien répond à un besoin tant souhaité par les acteurs du secteur. Le cadre réglementaire du secteur du transport s'est renforcé par la révision du cadre juridique portant sur les actes et titre relatifs au transport (cahier des charges des agréments).

Dans le domaine de l'hydraulique, la stratégie nationale de l'eau et de l'assainissement a été actualisée suivant un processus participatif. En plus, le département a procédé à l'élaboration et la révision de certains documents tels que le code de l'eau, la délégation du service public et le code de l'assainissement. Par ailleurs, la structure tarifaire de l'eau a été unifiée au niveau national.

ANALYSE DE LA COHÉRENCE ET DE LA PERTINENCE DU PTA 2023

Le troisième chantier de la SCAPP a pour objectifs de garantir la disponibilité des services énergétiques, notamment les énergies propres à un coût abordable ; le renforcement des investissements en infrastructures des secteurs de l'équipement, des transports et de l'habitat ; le développement de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement et finalement, la promotion de l'innovation, de la transformation numérique et le développement des services électroniques.

Les différents plans d'actions annuels des départements concernés prennent en considération les objectifs globaux du plan d'actions de la SCAPP. On observe, cependant dans certains cas, une absence d'un lien entre ces plans et les interventions fixées par la SCAPP.

En matière d'énergie, le second plan d'actions de la SCAPP s'est fixé comme objectifs de (i) d'alléger les charges du secteur de l'énergie sur le budget de l'Etat, (ii) d'élargir l'accès à des services énergétiques fiables et modernes, (iii) d'accroître le mix énergétique en faveur des énergies renouvelables, (iv) d'orienter le développement du secteur dans la perspective d'une transition énergétique en faveur de la décarbonation des activités industrielles et (v) de le positionner comme étant un moteur de la croissance économique et un réel créateur d'emploi. Ces objectifs ressortent clairement dans le plan d'actions du Ministère de l'Energie, pour l'année 2023, avec un ensemble d'actions dont la réalisation devrait contribuer aux objectifs fixés pour le secteur de l'énergie.

Dans le domaine des transports, les principaux objectifs poursuivis sont la réforme juridique et institutionnelle du cadre général des transports, la redynamisation de la Société de Transport Public (STP), la construction d'infrastructures routières, le développement des réseaux de transport favorisant les échanges régionaux et sous régionaux, la résolution de la problématique de la mobilité urbaine à Nouakchott et dans les grandes villes et le développement des infrastructures portuaires, ferroviaires et aéroportuaires et mise à niveau des normes de sécurité des aéroports. Le plan d'actions du Ministère de l'Equipeement et des Transports, pour l'année 2023, reprend ces objectifs ce qui dénote d'un alignement avec les objectifs de la SCAPP.

Les principaux objectifs de la SCAPP, en matière d'hydraulique et d'assainissement sont, l'amélioration de l'accès à l'eau et aux services d'assainissement à l'ensemble de la population du pays, mais aussi aux différentes zones de production et la mise en place de mesures de protection des ressources hydrauliques afin d'assurer leur durabilité. La structure du plan d'actions du département pour l'année 2023 ne fait pas ressortir un lien entre les objectifs de la SCAPP et les actions proposées. Néanmoins, les activités du plan d'action couvrent l'ensemble des domaines et devraient contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

Dans le domaine des nouvelles technologies, le plan d'actions 2023 du Ministère a mis en relief les objectifs de la SCAPP à savoir l'accroissement de la sensibilisation de la population vis-à-vis des TICs afin de maximiser les résultats des différentes actions entreprises et de développer une économie numérique qui contribue au développement socio-économique du pays, ainsi que l'intégration des nouvelles technologies à l'administration publique qui constitue, elle aussi, un enjeu primordial pour le secteur dans le cadre de la décentralisation de l'administration et l'accroissement de la connectivité régionale et nationale.

Le plan d'actions de la SCAPP n'a pas fixé des objectifs précis en matière d'habitat, d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Il a plus tôt listé une série d'activités sans lien avec les objectifs globaux de la SCAPP. Par contre le plan d'actions du MHUAT a fixé des objectifs stratégiques qui portent sur l'augmentation de l'offre nationale en matière de bâtiments et équipements publics, le renforcement du système de planification et de gestion urbaine pour façonner des villes productives afin d'assurer un développement urbain maîtrisé dans les willayas du pays, l'encadrement de l'habitat et la promotion immobilière et la promotion d'un développement équilibré des Territoires.

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES INDICATEURS ET LE NIVEAU D'EXÉCUTION PHYSIQUE ET FINANCIÈRE DU PTA 2023

Les infrastructures jouent un rôle important aussi bien sur le plan social qu'économique. La SCAPP a voulu mettre en exergue ces deux aspects en leur consacrant des chantiers séparés. Sur le plan économique, la SCAPP a mis l'accent, entre autres, sur la place prépondérante des infrastructures pour la promotion d'une croissance forte, durable et inclusive. Sur le plan institutionnel plusieurs départements ministériels contribuent aux efforts entrepris par le Gouvernement dans ce domaine.

Concernant le transport, la politique poursuivie par le Gouvernement vise à densifier le réseau routier, assurer une durabilité des infrastructures et promouvoir une mobilité urbaine fluide. D'importants projets d'infrastructures routières ont été réalisés ou lancés afin de lier toutes les Moughataas au réseau national alors que les connexions routières entre les régions se poursuivent avec la route Selibaby-Kiffa- Tidjikja. L'accent est aussi mis sur la connexion du pays à la sous-région. Les infrastructures aéroportuaires ont bénéficié d'un important programme de mise aux normes. Les moyens de la société de transport public ont été renforcés dans le cadre de la mise en œuvre d'un ambitieux programme de mobilité au niveau de la ville de Nouakchott. L'analyse des principaux indicateurs de la SCAPP montrent une importante évolution de l'ensemble de ces indicateurs. Le taux des populations habitant dans des localités situées à moins de 2 km d'un réseau routier a atteint 75% en 2023, soit une progression de 5% par rapport à 2020 tandis que les investissements en matière d'infrastructures de transport ont dépassé le montant fixé par la SCAPP pour la période 2021-2030. Le nombre de linéaire de routes bitumées a atteint 5 000 km en 2023 soit une augmentation de 198 km par rapport à 2020 alors que le nombre de linéaire de routes réhabilitées est de 232 km. Le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route a sensiblement diminué entre 2020 et 2023 passant de 2 827 à 2 400 cas grâce aux mesures prises en matière de sécurité routière qui doivent cependant être renforcées pour diminuer davantage ce taux.

Tableau N°1 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour le volet transport

Intitulé du chantier	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022	Valeur 2023
Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Accès à moins de 2 Km du réseau routier	70%	2020	MET	100% en 2030		75%
Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	2827	-	-	1431		2400
Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Renforcement des investissements en infrastructures des secteurs de l'équipement et des transports	6 840 Millions MRU	Jusqu'à 2020	-	7 500 (entre 2021 et 2030)		14.150 Milliard MRU

Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Nombre de linéaire de routes bitumées (Km)	4811	-	-	7500		5000
Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Nombre de Km réalisés	342	-	-	1689		745
Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Nombre de linéaire de routes réhabilitées (Km)	459	-	-	740		232

Le plan d'actions de la SCAPP a identifié 15 projets d'infrastructures de transport dont trois concernent le partenariat public-privé. Les données disponibles montrent que les projets de partenariat public-privé n'ont pas ou peu évolué malgré leur importance dans la promotion des transports routiers, maritimes et aériens. Par contre on enregistre des avancées dans certains projets qui concernent la réhabilitation et l'extension du réseau routier national ayant permis de relier de nouvelles zones et d'améliorer les conditions de transport sur les grands axes routiers. Le projet de Tramway de Nouakchott est toujours à l'état de recherche de financements, c'est aussi le cas de la route Tintane-Ain Varba.

Les actions réalisées ou achevées en 2023, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions du Ministère de l'Équipement et des Transports montrent que plusieurs projets réalisés ne figurent pas dans le plan d'actions de la SCAPP alors que certains projets initialement prévus n'ont pas vu le jour. Ceci dénote du déphasage qui existe, dans certains cas, entre la programmation sectorielle et les priorités de la SCAPP. Ces projets, hors cadre, concernent essentiellement la réalisation d'un programme de voirie urbaine qui a touché toutes les capitales régionales, la route Atar-Chinguity, la liaison Nebaghya-RN, la route Amourj-Adel Bagrou, Ndiago-Keur-Macen, Achemine-Nbeiket Lahouach et Benichab-RN4.

Les travaux de réhabilitation de la RN1 entre Nouakchott et Aleg sont achevés alors que pour le tronçon Aleg-Maghta Lahjar, ils sont en cours.

Dans le cadre du programme de mobilité urbaine de Nouakchott, les travaux de construction des ponts de Bamako, de Madrid et Haye Saken ont beaucoup avancé, alors que le parc de la société nationale des transports a été renforcé pour augmenter la capacité de transport et desservir de nouvelles zones au niveau des quartiers périphériques.

Dans le cadre du renforcement des infrastructures aéroportuaires, les travaux de mise aux normes des aéroports d'Atar, Kaedi et Kiffa sont achevés, alors que pour Nouadhibou ils sont en cours. La construction d'une piste d'atterrissage à Lemgheity est en phase de démarrage.

En matière d'habitat et d'équipements publics, des efforts importants ont été entrepris pour renforcer et moderniser les infrastructures publiques et restructurer les zones urbaines. L'extension et la modernisation des infrastructures scolaires, sanitaires et administratives s'est poursuivie permettant de réaliser un nombre important d'écoles, de structures sanitaires, de logements et bureaux administratifs. L'adoption de plan de lotissements des principaux centres urbains constitue une grande avancée pour la restructuration de ces centres. La promotion de l'habitat social reste confrontée à la difficulté de mobilisation d'acteurs privés pour la contribution au financement de ce volet.

Le plan d'actions de la SCAPP a identifié une dizaine de projets, dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme, qui portent la construction d'infrastructures scolaires, sanitaires et sportives en plus de la gestion urbaine et le logement social. Les données collectées montrent que sept projets sont en cours, un est achevé alors que deux sont en phase d'études.

Le programme de construction/extension des infrastructures scolaires a touché un cumul de 400 écoles au niveau national (2400 salles de classes).

S'agissant des bâtiments administratifs, plusieurs logements et bureaux des autorités administratives ont été achevés. Les conseils régionaux disposent désormais de bâtiments fonctionnels.

Dans le cadre de la promotion des activités sportives, plusieurs infrastructures sportives ont été construites ou achevées cette année. Il s'agit des stades du Ksar, Ryad et Rosso en plus des stades mini-foot à l'intérieur du pays.

On note aussi, l'achèvement des travaux de construction des tribunaux des Mougata'as de Chami, Bir Mougrein, Moudjeria, Aoujeft, Barkéol et Ould Yenge, Medredra, Boghé et M'bagne, la prison centrale à Nouakchott et les ambassades au Maroc et aux Émirats Arabes Unies.

Dans le cadre de la restructuration des quartiers précaires de Nouakchott, les efforts entrepris ont permis l'achèvement des travaux du projet du secteur 22 (Hayate Jedida) à Toujounine, dédié à l'élimination des 28 poches de bidonvilles à Nouakchott, où 450 hectares ont été aménagés, ce qui correspond à environ 14 000 parcelles et la construction de : 3 écoles (primaire, collège et secondaire), 10 magasins de distribution, 15 km de voiries en terre améliorée, 8 km de routes goudronnées, ainsi que le raccordement du secteur par un réseau d'eau potable et un autre réseau d'électricité. L'opération du déplacement des citoyens a atteint un nombre estimé à 3 728 familles.

En matière d'urbanisme, les plans de lotissement des villes de Djéol, Tichit, Néma, Aioun, kiffa et Beder (Hodh el Gharby), Timbedra, Djiguenni, R'kiz, Tamchikett et Boumdeid ont été validés par le conseil des Ministres.

En matière d'hydraulique, les projets structurants mis en œuvre ont permis d'améliorer sensiblement l'accès à l'eau potable dans les grands centres urbains ainsi qu'en milieu rural. En effet, selon les données du RGPH 2023, près de 70,6% des ménages ont accès à l'eau potable. Ce taux cache des disparités entre les régions et les milieux. La sédentarisation anarchique et l'urbanisation non contrôlée sont des défis majeurs qui limitent l'efficacité des interventions publiques en matière d'accès à l'eau potable. En dépit de ce résultat positif, le rythme d'évolution reste lent compromettant l'atteinte de l'objectif visé en 2030.

Tableau N°2 : Evolution indicateurs SCAPP-2021-2025 pour l'hydraulique et l'assainissement

Intitulé du chantier	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022	Valeur 2023
Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Proportion de la population utilisant des services	62%	2015	MICS	100% en 2030		70.6% (RGPH5)
Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Les populations vivant dans des ménages utilisant des installations d'assainissement améliorées	48%	2015	MICS	100% en 2030		59.4% (RGPH5)
Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Le pourcentage de ménages chez qui un lieu de lavage des mains a été observé	20,30%	2015	MICS	100% en 2030		69.7% (Enquête SWSC)
Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Le pourcentage de ménages avec lieu spécifique pour le lavage des mains où de l'eau et du savon ou autre produits nettoyant sont présents	41%	2015	MICS	100% en 2030		69.7% (Enquête SWSC)
Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Taux d'accès à l'eau potable	-	-	-	100% en 2030		70.6% (RGPH5)
Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Taux de desserte	-	-	-	100% en 2030		51.8% (RGPH5)
Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Taux de raccordement au réseau de collecte des eaux pluviales	10%	2016	-	50% en 2025		2.1% (RGPH5)
Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Réutilisation des eaux usées à Nouakchott et Nouadhibou	20%	2016	-	50% en 2025		N/A
Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Taux DAL (Défécation à l'air libre)	36%	2016	-	25% en 2025		30.8% (RGPH5)
Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Taux d'équipement en latrines familiales améliorées	42%	2016	-	70% en 2025		66.7% (RGPH5)

Le volet hydraulique et assainissement du plan d'actions de la SCAPP comporte 25 projets dont 4 en partenariat public-privé. Près de 70% de ces projets sont en cours d'exécution tandis que le reste est en phase de recherche de financement.

Les projets destinés à être réalisés dans le cadre du partenariat public-privé sont l'alimentation de la zone nord du pays, l'assainissement de la ville de Nouakchott, le traitement des eaux usées de la pêche à Nouadhibou et la délégation du service public de l'eau dans 5 Wilayas. L'ensemble de ces projets sont au stade de recherche de financement, excepté pour la délégation du service public de l'eau qui est en cours d'exécution.

En termes d'hygiène les efforts entrepris ont permis à plus de 400 localités d'accéder au statut FDAL qui signifie que l'ensemble des ménages disposent désormais de latrines et sont engagés pour l'amélioration de l'hygiène au sein de leurs foyers.

S'agissant de la problématique de l'alimentation en eau de Nouakchott, les efforts entrepris ont permis de mobiliser environ 15.000m³/ jour à partir d'Aftout Sahli alors que pour le champ d'Idini, les travaux seront lancés prochainement pour augmenter la capacité de production. Les travaux d'extension du réseau d'AEP de Nouakchott se poursuivent avec l'achèvement de certains lots (Soukoul, Ain Talh, Hay Saken, Dar Naim, Arafat, Riyad, Cité plage et la zone ouest de Tevragh Zeina).

Au niveau de Nouadhibou, une quantité supplémentaire de l'ordre de 9.300m³/j a été mobilisée grâce à la réalisation de 10 forages dans nappe de Boulnoir alors que le projet de réalisation d'une usine de dessalement des eaux de mer est en phase de recherche de financements.

Au niveau des régions, le taux d'avancement de l'Aftout Chargui, qui alimente plusieurs localités en Assaba et au Brakna, est de 30% tandis que la phase II du projet DHAR, concernant l'alimentation en eau de Djigueni et Oualata est achevée. Le projet d'alimentation en eau de Kiffa à partir du fleuve Sénégal a connu une importante évolution avec la mise en place de la structure de gestion du projet et la préparation des dossiers d'appel d'offres.

En milieu rural, le projet de réalisation de 165 AEP se poursuit et devrait permettre aux localités des Wilayas de l'Assaba, du Brakna et du Tagant, situées sur le biseau sec, de disposer de systèmes d'eau potable répondant à leurs besoins. Par ailleurs plus de 210 forages ont été réalisées dans différentes Wilayas à la fois pour les besoins domestiques et pour l'élevage, une bonne partie de ces forages a été équipée de moyens d'exhaures et d'infrastructures de stockage d'eau.

En matière de suivi des potentialités hydrogéologiques, un dispositif de suivi de 24 champs captant et piézomètres a été créé dans plusieurs Wilayas dans le but de mettre en place un réseau piézométrique national. En plus du renforcement des missions de contrôle de qualité de l'eau en milieu rural, urbain ainsi que l'eau minéral. Dans le domaine des infrastructures de mobilisations des eaux de surface, 7 bassins de rétention et 4 barrages ont été réalisés dans les wilayas du Hodh Chargui, du Hodh el Gharbi, d'Assaba et d'Inchiri.

La question de l'assainissement aussi bien liquide que solide constitue un défi majeur nécessitant une approche holistique. Les données du RGPH 2023, montrent que seul 2,1% des ménages sont raccordés à un réseau de collecte des eaux pluviales tandis que 30% continuent à pratiquer la défécation à l'air libre. On observe une évolution positive en matière d'hygiène. En effet, le pourcentage de ménages chez qui ont un lieu de lavage des mains a atteint 67,7%, selon l'enquête SWSC, alors qu'en 2020 il était seulement de 20,3%. Cette tendance se confirme avec l'évolution du taux d'équipement en latrines familiales améliorées qui est de 66,7%, selon le RGPH5.

On note la mise en œuvre de plusieurs actions qui devront contribuer à l'amélioration de l'accès aux services de l'assainissement. Il s'agit de la réhabilitation et l'extension de 19 km linéaire du réseau pluvial de Rosso et de Nouakchott, incluant le dallage de 17 km linéaire, le curage d'un total de 45 km de réseaux d'eau pluviale à Nouakchott et Rosso, la réhabilitation des tronçons du réseau d'assainissement des eaux usées dans les zones de Carrefour Mauriposte, Garage Gouvernement, Carrefour BMD et PR3, l'achèvement des travaux de construction des digues ainsi que les travaux des stations de pompage dans les Moughataa de Sebka et El Mina, la maintenance de 17 systèmes de pompes à Kaédi, Aleg, Rosso et Nouakchott et la réalisation des travaux de curage, de nettoyage et de réhabilitation des réseaux d'assainissement dans les villes de Kaédi, d'Aleg et d'Akjoujt.

Dans le domaine de l'énergie, des réformes importantes ont été réalisées ces dernières années en vue de renforcer l'offre et réduire le coût de production. Les investissements en infrastructures d'énergie ont permis d'améliorer sensiblement le taux de desserte en milieu urbain qui avoisine 95%, selon les données du Ministère de l'Energie. Il faut préciser cependant, que la desserte n'implique pas forcément l'accès continu. D'ailleurs, en milieu urbain, la plupart des quartiers n'ont pas accès de manière continue à l'électricité et la puissance fournie est souvent faible. En milieu rural, l'accès demeure très faible de l'ordre de 11%, selon les données du Ministère de l'Energie. La part de l'énergie renouvelable dans le mix énergétique, n'a pas beaucoup évolué, elle a atteint 43% en 2023 soit une progression de 3 points par rapport à 2020.

Tableau N°3 : évolution des indicateurs SCAPP-2021-2025 pour l'énergie et les mines

Intitulé du chantier	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022	Valeur 2023
Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Accès à l'électricité	48%	2021	MPME	85% en 2030	53%	56.6%
Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	42%	2021	MPME	60% en 2030	42%	43%
Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Proportion des ménages ayant accès à l'électricité en milieu urbain	78%	2021	MPME	100%	93%	95%
Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Proportion des ménages ayant accès à l'électricité en milieu rural	6%	2021	MPME	50%	10%	11%

Dans ce domaine, onze projets prioritaires ont été retenus par le plan d'actions de la SCAPP comme vecteurs de transformation de ce secteur qui occupe une place centrale dans la promotion d'une croissance durable et inclusive. Les projets de construction d'une ligne HT reliant Nouakchott et Nema et Tintane-Khayes est assez avancé, les financements requis ont été mobilisés et l'étude d'exécution de la ligne Tintane-Khayes est en cours actuellement. Le Projet de construction d'une centrale à gaz dans la zone de Ndiago est toujours en phase de recherche de financement, son étude préféabilité a été achevée. Des études de préféabilité sont en cours pour le projet de réalisation de ligne 90 kV entre Kiffa et Sélibabi et celui de la ligne électrique entre Boulénouar et Choum.

Dans le cadre du développement de la filière de l'hydrogène vert en Mauritanie par la mise en valeur du fort potentiel solaire et éolien, en particulier le long du littoral, plusieurs mémorandums d'entente ont été signés avec des opérateurs internationaux pour la valorisation de ce potentiel.

Les travaux du projet de renforcement de l'interconnexion électrique entre la Mauritanie et le Sénégal (ligne Nouakchott-keur per) sont achevés et les installations mises en service depuis la fin novembre 2023. Dans la zone nord, les travaux de construction ligne Haute Tension Nouakchott--Akjoujt-Atar-Zouerate se poursuivent, 175 km sur 670 km de lignes Haute tension ont été réalisés.

Les travaux, en cours, du Projet d'extension de réseaux de moyenne tension dans les zones Sud-Est ont déjà permis de raccorder plusieurs localités sur le tronçon Boutilimt-Sangrava. Le programme annuel de renforcement des infrastructures électriques mis en œuvre par le Ministère de l'Energie a permis de renforcer la capacité de production de plusieurs centrales ainsi que l'extension de réseaux dans plusieurs villes du pays.

Le projet de construction de la boucle moyenne tension Kaédi Sélibaby Mbout vient de démarrer, il devrait permettre à terme à toutes les localités, d'une certaine taille, située sur cette ligne de bénéficier d'un accès à l'énergie électrique. Pour la composante énergie électrique du RIMDIR, le projet d'électrification des 3 wilayas du sud-est est en phase de démarrage, les dossiers techniques sont élaborés et un appel d'offre vient d'être lancé pour la sélection d'un concessionnaire.

Les efforts visant l'accès des zones rurales à l'électricité se poursuivent, 26 localités disposent désormais de l'énergie électrique. Les travaux en cours du projet d'électrification de **l'Aftout Echergui** (M'Bout, Monguel et Barkeol) permettront à toute les localités située sur l'axe de la ligne de se raccorder au réseau électrique.

Au niveau de Nouadhibou, la mise en service d'une centrale éolienne de 100 MW à Boulénouar devrait permettre de satisfaire, en partie, la demande grandissante de cette ville qui enregistre un déficit chronique en matière d'électricité.

Dans le domaine des hydrocarbures, une étude d'un plan directeur du secteur pétrolier et gazier a été élaborée en vue d'intégrer ce secteur dans le tissu économique national et la maximisation des profits tirés de l'exploitation pétrolière et gazière pour le bien être du citoyen. Le développement de la 1ère phase du projet GTA avec un niveau d'exécution global avoisinant 91% à la fin novembre 2023 et un nouveau contrat d'exploration production CEP, portant sur BirAllaha, a été signé avec l'opérateur BP.

Dans le cadre de la promotion du secteur amont pétrolier, le Ministère de l'Energie continue sa politique de promotion avec d'une part, l'amendement du code des hydrocarbures afin d'y inclure des dispositions permettant la création de zones promotionnelles et d'autre part, la mise en valeur du potentiel du pays à travers la valorisation des données géologique et géophysique G&G.

Au niveau du secteur aval, la stratégie engagée par le Département vise à renforcer la sécurité des approvisionnements du Pays en produits pétroliers et la réduction des coûts y afférents, ce qui implique une nette amélioration des volumes et la réhabilitation des capacités de stockage.

Au niveau de Nouakchott : l'extension minimale des capacités de stockage du dépôt de Nouakchott en cours (GO : 17000 m³, Fuel : 3500 m³ et Essence : 3500 m³) qui permettra une augmentation de la capacité globale de stockage à Nouakchott de 32% et dont la mise en service est prévue en Juillet 2024 ; l'extension de 100 000 m³ (51 000 m³ gasoil, 34 000 m³ fuel, 10 000 m³ essence et 5 000 m³ kérosène) à Nouakchott à travers l'Appel d'offre pour l'approvisionnement du pays en produits pétroliers dont la mise en service est prévue en fin 2025 - début 2026 ; et la réhabilitation en cours des conduites de dépotage et de chargement.

Au niveau de Nouadhibou : la réhabilitation de l'ensemble des bacs du dépôt sur un horizon de 3 ans ; la conversion de certains bacs afin d'adapter les volumes disponibles aux besoins de la consommation des différents produits notamment pour ce qui concerne le fuel qui est largement déficitaire à l'heure actuelle ; la réhabilitation en cours des conduites de dépotage et de chargement ; et la réhabilitation de l'apportement pétrolier de Nouadhibou.

Au niveau de l'accompagnement de l'activité minière artisanale, on note la création de deux centres de services pour le traitement des roches à Chami et à Zouerate, l'ouverture de 24 sites d'exploitation artisanale de l'or et de nouvelles zones d'orpaillage à Chegatt. Ces différentes actions ont permis la création de plus de 45.000 emplois directs et de 97.000 emplois indirects. Le Ministère a également lancé un Projet pilote visant l'introduction d'un procédé d'extraction artisanale d'or sans mercure au niveau du centre de traitement de Chami en plus de l'élaboration d'un diagnostic de la chaîne de valeur de l'activité artisanale de l'or.

La promotion des nouvelles technologies est l'une des priorités du Gouvernement qui a fixé des objectifs ambitieux dans le cadre d'une nouvelle stratégie qui fait de la modernisation des services un objectif majeur. Ainsi plusieurs stratégies ont été élaborées par le département dans les domaines de l'éducation, la santé, l'administration et la sécurité des données. L'accès à l'internet a sensiblement évolué et l'utilisation des nouvelles technologies prend de plus en plus de la place aussi bien au niveau de l'administration publique que le secteur privé.

Les informations relatives aux indicateurs de suivi de la SCAPP, pour ce secteur, n'ont pas pu être collectées, l'analyse mettra l'accent sur les activités réalisées durant l'année 2023 et contribuant à l'atteinte des objectifs de la SCAPP.

Tableau N°3 : évolution des indicateurs SCAPP-2021-2025 pour l'énergie et les mines

Intitulé du chantier	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022	Valeur 2023
Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Taux de couverture 4G	31%	2021	-	75% en 2025		
Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Valeur Ajoutée du Numérique / % du PIB du numérique	350 Millions \$ / 4,5% du PIB	2020	-	700 Millions \$ / 8% du PIB (2025)		
Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Emplois directs et indirects formels créés à l'horizon 2025 par le secteur des TIC	5000	2020	-	15 000 en 2025		
Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	% individus utilisant internet	25%	2021	-	65% en 2025		
Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Nombre de startups labelisées	N/A	2021	-	200		
Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Taux de pénétration du paiement mobile	8%	-	-	25%		
Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Kilomètres de backbone	4000	2021	-	8000 en 2025		

En matière d'innovation technologique, qui constitue l'un des piliers de la stratégie sectorielle des NTIC, un Hub d'innovation technologique IBTIKAR Hub en Mauritanie a été mis en place au niveau l'Université Al Asriya. Il devrait permettre à plus de 1000 jeunes de développer des talents en matière d'innovation aux services du secteur public, privé du pays. Par ailleurs, un prix national de l'intégrité et de l'innovation a été créé pour encourager l'innovation en matière de nouvelles technologies.

Les efforts entrepris par le Ministère des Nouvelles technologies, en matière de modernisation de l'administration, se sont poursuivis en 2023 permettant d'opérationnaliser l'Agence Numérique de l'Etat, de mettre en place une plateforme de dématérialisation des formalités administratives pour le développement d'un bouquet de services en ligne et la digitalisation des moyens de paiement de ces services. L'administration publique a été dotée d'un système de gestion électronique du courrier en plus de la mise en place de l'application IJRAATY : e-Service qui permettra aux citoyens d'avoir un accès rapide et sécurisé à plusieurs services administratifs. On note aussi, la transformation des chèques postaux en banque postale.

Concernant, la connectivité, le lancement de la construction d'une seconde liaison par câble sous-marin, constitue une importante étape vers la généralisation de l'accès aux infrastructures numériques de haut débit à l'ensemble de la population.

Dans le cadre des efforts visant la mise en place de systèmes de communication sécurisés au niveau des services administratifs, un système de téléphonie IP sécurisée pour le Gouvernement a été mis en place alors que Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation dispose désormais d'un système de communication entre l'Administration centrale et les démembrements.

ANALYSE DES CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS

La mise en œuvre du plan d'actions de la SCAPP, pour le chantier des infrastructures de soutien à la croissance, fait face à plusieurs contraintes qui peuvent, sur le moyen terme, mettre en enjeu les objectifs de développement visés par la SCAPP.

Le manque de coordination :

La concertation entre les différents acteurs fait souvent défaut dans le processus de mise en œuvre des projets d'infrastructures. Ce qui peut conduire à des difficultés de réalisation, des impacts sociaux inattendus et éventuellement un double emploi.

Les difficultés de mobilisation des financements :

La question du financement semble être l'une principales contraintes sur laquelle tous les acteurs s'accordent. En effet, les projets d'infrastructures sont par nature assez coûteux au moment où les capacités de mobilisation de financement sont limitées.

La faible capacité de mobilisation du secteur privé :

En dépit des efforts du gouvernement visant à impliquer le secteur privé dans le financement des projets d'infrastructures, la plupart des projets de partenariat public-privé n'ont pas vu le jour.

Le retard d'exécution des projets :

La faible capacité des entreprises nationales est l'un des principaux facteurs qui expliquent le retard d'exécution des projets d'infrastructures, notamment dans le domaine de BTP.

Les délais assez longs des études de préparation :

Le cycle de préparation des projets d'infrastructures est assez long. Il comporte des étapes incompressibles ; études de faisabilité, mobilisation de financement e passation de marché. Ainsi le cycle moyen peut s'étaler sur cinq ans pour les grands et moyens projets.

PERSPECTIVES

L'atteinte des objectifs de la SCAPP nécessite la poursuite des projets en cours, la consolidation des acquis et le lancement de nouveaux projets. La mise en vigueur des réformes initiées permettra d'accélérer l'atteinte des résultats escomptés.

Dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme, les stratégies en cours d'élaboration seront achevées et validées alors que les programmes de construction d'infrastructures seront renforcés pour couvrir l'ensemble des besoins en matière de bâtiments scolaires, sanitaires et administratifs. La restructuration des centres urbains continuera avec la mise en œuvre de programmes de mise aux normes et de modernisation des principales villes du pays.

Les perspectives en matière d'hydraulique et d'assainissement pour l'année 2024 visent à répondre aux défis actuels en matière d'accès à l'eau potable, d'amélioration des infrastructures d'assainissement, et de gestion durable et valorisation des ressources hydriques. Dans ce cadre les efforts se poursuivront pour permettre le démarrage des travaux du projet de l'AEP de la ville de Kiffa, la poursuite des travaux de renforcement des AEP de Nouakchott et Nouadhibou et plusieurs autres capitales régionales. En milieu rural, et dans le but d'augmenter le taux d'accès à l'eau potable, un programme est établi pour la création de plus de 300 points d'eau, la réalisation et la réhabilitation de plus de 200 AEP bénéficiant à 226 localités réparties dans l'ensemble des Wilayas.

Dans le domaine des nouvelles technologies, les efforts entrepris devront se poursuivre en mettant l'accent sur la modernisation de l'administration, l'innovation, l'amélioration de la connectivité et la sécurité des données. Dans ce cadre la phase 2 de la mise à niveau et l'extension de l'Intranet de l'Administration à l'échelle nationale sera lancée en plus de la mise en place d'une plateforme de suivi et d'évaluation des projets du gouvernement. La mise en place d'un système de collecte et de distribution de la Zakat figure parmi les priorités sur lesquelles le département mettra l'accent. Sur le plan de la coopération, il est prévu de poursuivre les négociations avec le Conseil de l'Europe pour la mise en place d'une institution de lutte contre la cybercriminalité et de développer la coopération maghrébine dans le domaine de la législation numérique. Sur le plan réglementaire, il s'agira d'adopter la loi Open Gov et ses décrets associés, de concevoir et adopter le cadre juridique sur la classification des données et d'adopter les décrets d'application du Cadre juridique de la Société Mauritanienne de l'Information.

Dans le domaine des transports, les réformes se poursuivront à travers l'élaboration et la révision du cadre réglementaire, en particulier, la révision de la loi portant classification du réseau routier. En vue d'assurer un entretien permanent et efficace du réseau routier, les moyens de l'ETER seront renforcés par des équipements appropriés. La densification du réseau national routier se poursuivra à travers, la sélection d'un partenaire pour le financement de l'autoroute Nouakchott- Boutilimit et la réalisation de la route Atar-Chinguity. Dans le cadre de l'amélioration de la desserte des localités de l'Aftout et du renforcement des échanges inter-régionaux, les travaux de réalisation des tronçons Sawata-Monguel, Sawata Barkeol et Barkeol-Monguel, seront lancés.

Pour le secteur de l'énergie, l'accent sera mis sur l'accès en milieu rural, où le taux reste très faible de l'ordre de 11%, selon les données du RGPH5. L'élaboration d'un plan directeur de l'électrification rurale constituera la première étape d'un processus qui précisera les approches et moyens à mettre en œuvre pour un meilleur accès des populations rurales à l'énergie. La restructuration de la SOMELEC sera mise en vigueur en vue d'assainir la situation de cette entreprise. L'utilisation des énergies renouvelables, en particulier le solaire et l'éolien, sera promue à travers une série de mesures incitatives.

Pour préserver notre environnement et permettre une exploitation rationnelle des ressources pétrolières et gazières, il est prévu de renforcer le rôle de la Commission Environnementale (CE) à travers une meilleure prise en charge des risques de pollution liés aux opérations pétrolières. L'intégration du secteur pétrolier et gazier dans le tissu économique national sera renforcée par la promotion des industries de valorisation des produits pétroliers et gaziers. Dans cadre, une étude pour le gazoduc reliant GTA à NKC, Ndjago ou une zone entre les deux villes (Etude de faisabilité) sera réalisée. Par ailleurs, la seconde phase de GTA sera lancée et les résultats de Birallah exploité pour définir les prochaines étapes du projet d'exploitation. Les efforts visant la création de partenariats pour la production de l'hydrogène vert se poursuivront.

Dans le domaine des mines, la révision du cadre réglementaire se poursuivra. L'exploitation artisanale de l'or sera encadrée et appuyée pour à la fois l'intégrer dans le tissu économique et en même protéger l'environnement et organiser l'activité. Dans le cadre de la diversification des ressources minières, un comité technique pour la promotion des minéraux stratégiques sera mis en place. Le lancement du projet d'exploitation du phosphate de Bofal reste un objectif majeur du département.

RECOMMANDATIONS

Les différents acteurs rencontrés lors de cet exercice ont formulé un certain nombre de recommandations qui peuvent être résumées comme suit :

- **La redynamisation des instances de suivi :** le système de suivi-évaluation de la SCAPP a mis en place un dispositif de suivi impliquant toutes les parties prenantes et dont les comités sont présidés par les départements sectoriels. Ces comités sont aujourd'hui inopérants et leurs membres pour certains ne sont pas désignés alors que d'autres sont peu engagés. Dès lors, il urge de redynamiser le dispositif de suivi dans son ensemble afin de pouvoir suivre l'état de mise en œuvre de la SCAPP et permettre aux décideurs d'intervenir à temps pour orienter les interventions.
- **Un renforcement des capacités des départements sectoriels en matière de planification:** il ressort du suivi de la mise en œuvre du plan d'actions, que certains départements concernés par ce chantier ne disposent pas de ressources humaines ni de moyens pour assurer une planification prenant en compte les orientations stratégiques du pays et permettant un suivi de la mise en œuvre des activités ;
- **La mobilisation de financements:** la question des financements est l'une des problématiques qui affectent la plupart des secteurs en charge des infrastructures. Ainsi, des efforts doivent être entrepris pour mobiliser des financements supplémentaires aux secteurs concernés, notamment un fonds pour la préparation des études indispensables pour l'obtention des financements.
- **La mobilisation du secteur privé :** les initiatives visant la promotion du partenariat public-privé doivent être soutenue pour impliquer le secteur privé dans le financement de projets structurants nécessitant des moyens dépassant les capacités actuelles de l'Etat. Une évaluation des initiatives lancées depuis quelques années, est plus que nécessaire pour tirer les conclusions permettant de concevoir une offre plus attractive.

- **La mise en vigueur des mesures visant à organiser l'accès aux marchés des infrastructures:** ces mesures doivent être mises en vigueur dans le cadre d'une concertation élargie avec l'ensemble des parties prenantes en vue de créer les conditions permettant de bien cadrer l'accès aux marchés publics et assurer la réalisation des infrastructures dans les délais requis avec le respect des normes.
- **La révision du processus du paiement des marchés publics** afin de permettre aux entreprises de disposer de leurs paiements à temps surtout que la capacité d'auto-financement de la plupart d'entre-elles sont limitées.
- **La mise en œuvre des réformes adoptées par le gouvernement :** l'une des contraintes qui limitent l'efficacité des politiques publiques est la non mise en vigueur des réformes. Cette situation doit impérativement changer, si l'on veut obtenir des résultats positifs. Ce qui nécessite de la part de tous les acteurs de se mobiliser pour l'application de l'ensemble des réformes selon une démarche consensuelle et progressive.

LEVIER 2

DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

RAPPEL DES OBJECTIFS DU DEUXIÈME LEVIER ET DE SES CHANTIERS

Le levier stratégique 2 vise à développer le capital humain à travers le relèvement de la qualité et de l'accès à l'éducation et à la santé et aux autres services sociaux de base ainsi que le renforcement de la protection sociale.

Il s'agit d'améliorer les conditions de vie de la population mauritanienne (en termes de revenus, de santé, de sécurité alimentaire, d'inclusion sociale, ...), à renforcer la cohésion sociale et l'accès aux services essentiels tels que l'éducation, ainsi qu'à promouvoir le développement d'un capital humain à même de contribuer efficacement à la croissance économique du pays et à contribuer à la prospérité partagée.

Ces objectifs sont poursuivis à travers les trois chantiers suivants :

- i. Le relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle (chantier 4) ;
- ii. L'amélioration des conditions d'accès aux services de santé (chantier 5) ; et
- iii. La promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture, et de la résilience des couches les plus vulnérables (chantier 6).

Le premier chantier du levier 2 vise à : (i) Garantir à tous une éducation de base, d'au moins 9 ans, assise sur un enseignement préscolaire élargi et de qualité ; (ii) Développer l'accès et la qualité du second cycle du secondaire ; (iii) Améliorer l'accès, la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur ; (iv) Développer la formation technique et professionnelle ; (v) Promouvoir l'enseignement originel et l'alphabétisation ; et (vi) Améliorer la gouvernance du secteur éducatif.

Les objectifs du deuxième chantier du levier 2 sont les suivants : (i) Améliorer la gouvernance du secteur de la santé pour une exploitation rationnelle de ses ressources ; et (ii) Améliorer les prestations de services du secteur de la santé. Ce chantier repose sur les principaux éléments suivants : (i) Renforcer le leadership et la gouvernance sanitaire par une gestion effectivement axée sur les résultats, et par le renforcement du financement et de la participation des acteurs du système de santé en particulier les communautés et le secteur privé ; (ii) Améliorer la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent et du jeune à travers des composantes dédiées au couple mère et enfant, à l'immunisation, à la nutrition, à la santé reproductive des

jeunes et des adolescents, et à travers des composantes transversales de communication pour le développement, d'intégration et de décentralisation des services ; (iii) Contrôler les maladies transmissibles et non transmissibles par la prévention et la prise en charge des cas et par une prévention et une gestion efficace des épidémies et catastrophes ; (iv) Renforcer le système de santé en particulier le financement de la demande en vue d'une couverture santé universelle.

Quant au troisième chantier du levier 2, il vise à : (i) assurer un emploi productif et un travail décent pour tous ; (ii) promouvoir la culture, la jeunesse et les sports ; et (iii) garantir une meilleure résilience des couches les plus vulnérables à travers la protection sociale et la promotion du genre ainsi que (iv) l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en ne laissant personne pour compte.

BILAN DES PRINCIPALES RÉALISATIONS DES CHANTIERS DU LEVIER 2 EN 2023

CHANTIER 4

RELÈVEMENT DE L'ACCÈS ET DE LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

L'amélioration de l'accès équitable à une éducation de qualité constitue une priorité de la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) et de son plan d'actions quinquennal pour la période 2021-2025.

L'éducation inclusive est retenue comme stratégie clé de la réalisation de la promesse de ne laisser personne pour compte et pour la promotion de la cohésion sociale. Le plan d'action 2021-2025 vise quatre objectifs spécifiques :

1. Un enseignement de base accessible et de qualité préparant les élèves à une meilleure intégration du cycle secondaire : cet objectif devrait être atteint à travers le renforcement de la gouvernance de l'enseignement de base et secondaire, l'amélioration de l'accès inclusif et la modernisation du secteur et la promotion de l'enseignement numérique ;
2. Un enseignement originel moderne, tolérant, efficace et jouant un rôle de premier plan dans la lutte contre l'extrémisme, et une alphabétisation arrimée aux stratégies éducatives nationales, à travers la promotion de la gouvernance du secteur, le renforcement des capacités notamment en ressources humaines qualifiées, le développement des programmes d'alphabétisation et de la promotion de l'enseignement informel et le développement pour la promotion de l'alphabétisation et l'enseignement informel ;
3. Un enseignement supérieur performant, diversifié et répondant à la demande de l'économie ainsi qu'une recherche scientifique endogène et inclusive, la réalisation de cet objectif requière, selon la SCAPP, une bonne gouvernance du secteur basée sur les évidences et un cadre réglementaire et institutionnel cohérent et complet, le renforcement de l'offre de l'enseignement supérieur favorisant l'efficacité interne et externe de l'enseignement supérieur, la promotion de la recherche scientifique et le développement de partenariats et de la coopération internationale ;

4. Une formation professionnelle qualitative, diplômante et centrée sur les besoins en développement du pays, la SCAPP identifie deux axes d'interventions pour atteindre cet objectif : le développement d'une offre de formation de qualité diversifiée et adaptée aux besoins du marché et l'augmentation de la capacité d'accueil.

Ces orientations ont été traduites par l'adoption d'une nouvelle loi d'orientation (Loi n° 2022-023/P.R portant loi d'orientation du système éducatif national), qui vise, à travers un ensemble de réformes, à promouvoir l'équité, la cohésion sociale et le développement d'un système éducatif tourné vers l'avenir, garantissant l'égalité des chances et encourageant l'enseignement des sciences et de la technologie.

En plus des dispositions visant à promouvoir l'enseignement préscolaire, à améliorer l'offre éducative dans le primaire et le secondaire, à réviser la durée du premier cycle du secondaire et à supprimer l'enseignement privé dans le primaire, cette loi décide de l'introduction des langues nationales comme langues d'enseignement au niveau du primaire. L'enseignement en langues nationales se traduira par le passage d'un système à deux langues d'enseignement (bilingue) au niveau du primaire, à un système à une langue d'enseignement (unilingue) pour les enfants arabophones, et à un système bilingue (arabe et une autre langue nationale) pour les enfants non arabophones.

Au niveau du secondaire, le système d'enseignement demeure bilingue, car les disciplines scientifiques continueront à être enseignées en français. Cependant, « le français est enseigné dès la deuxième année du primaire en tant que langue de communication et dans la perspective de devenir une langue d'enseignement pour certaines matières scientifiques dans les cycles post-primaire. » L'anglais est enseigné à partir de la première année du secondaire.

Le système éducatif mauritanien, régi par la loi d'orientation, comprend l'ensemble des institutions et organismes qui réglementent et fournissent des services pour l'exercice de l'éducation et de la formation. Il englobe l'éducation formelle, l'éducation non formelle et informelle, et couvre notamment : le préscolaire, le primaire, le secondaire, la formation technique et professionnelle, le supérieur (qui constitue l'éducation formelle au sens de l'article 19), ainsi que la recherche scientifique, l'alphabétisation et l'enseignement originel. Cinq ministères sont concernés par le pilotage du secteur éducatif mauritanien :

- le ministère de l'Éducation nationale et de la Réforme du système éducatif (MENRSE);
- le ministère de la Formation professionnelle, de l'artisanat et des métiers (MFPAM) ;
- le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS);
- le ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF);
- le ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel (MAIEO).

D'autres ministères interviennent dans le système éducatif et de formation, principalement par la tutelle d'établissements de formation professionnelle ou d'enseignement supérieur, ou à travers la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des infrastructures éducatives et des programmes ciblant les groupes vulnérables.

La présente note établit le bilan des interventions et mesures prévues pour 2023 dans le cadre du second plan d'actions de la SCAPP. Elle présente une évaluation des progrès accomplis en vue de l'atteinte des objectifs du chantier 4, ainsi que les difficultés rencontrées sur la voie de leur réalisation. Ce rapport comprend, en plus de l'introduction, les sections suivantes : (i) l'analyse des progrès réalisés en 2023, (ii) l'analyse des contraintes et des opportunités, (iii) les perspectives, et (iv) les recommandations. La démarche méthodologique adoptée s'est appuyée sur : (i) une revue documentaire exhaustive, (ii) l'analyse des données du RGPH 2023, des annuaires statistiques et des enquêtes ménages, et (iii) des entretiens avec les membres du CDS.

La non-fonctionnalité des CDS et le manque d'appropriation de la SCAPP par les acteurs sectoriels ont constitué les principales contraintes de ce processus de revue. L'absence de prise en compte des objectifs de la SCAPP dans les programmations opérationnelles des départements sectoriels a limité l'ampleur de l'analyse. De plus, la faiblesse du dispositif de suivi de la SCAPP a également restreint l'efficacité de cet exercice

ANALYSE DES PROGRÈS

Le plan d'actions de la SCAPP repose sur trois leviers pour garantir à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité, ainsi que des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie (ODD 4) : la gouvernance, l'offre et la qualité. Il définit des objectifs pour les différents sous-secteurs de l'éducation, ainsi qu'un portefeuille de projets prioritaires. Le portefeuille comportait 33 projets pour une enveloppe de 27782 millions d'ouguiyas. Plus de 40 pour cent du portefeuille porte sur des constructions. A ce jour, 10732,614 millions sont mobilisés par la DPEF pour dix projets principalement au profit de l'éducation de base et de l'enseignement supérieur. Les projets retenus initialement pour l'enseignement originel et l'alphabétisation n'ont pas dépassé le stade d'idée de projet. Le portefeuille finance ne couvre pas l'alphabétisation et l'enseignement originel. L'absence de stratégie pour le sous-secteur de l'enseignement originel et l'alphabétisation ne favorise la mobilisation de ressources auprès des bailleurs et les partenaires techniques et financiers du secteur. L'analyse des progrès permettra d'apprécier l'efficacité et l'efficacité des dépenses. L'analyse se fondera sur l'évolution des indicateurs, les mesures mises en place par les départements en 2023.

UN ENSEIGNEMENT DE BASE ACCESSIBLE ET DE QUALITÉ PRÉPARANT LES ÉLÈVES À UNE MEILLEURE INTÉGRATION DU CYCLE SECONDAIRE

Selon la loi n°2022-23 portant orientation du système éducatif, l'éducation de base est définie comme un « tronc commun » qui assure à tous les enfants en âge scolaire un enseignement visant à leur faire acquérir les savoirs et compétences fondamentales. Ces acquis leur permettent de poursuivre leurs études, d'accéder à la formation technique et professionnelle, ou encore de s'intégrer dans la vie socioéconomique. L'éducation de base dure neuf (9) ans, répartis en deux cycles : l'enseignement primaire de 6 ans et l'enseignement collégial de 3 ans.

La loi insiste sur l'obligation de l'enseignement et engage l'État à mobiliser les ressources nécessaires ainsi que prendre les mesures appropriées pour garantir la mise en œuvre effective de cette politique. Elle stipule : « L'État doit assurer la mobilisation des ressources financières nécessaires et prendre les mesures adaptées pour la réalisation de cet objectif stratégique dans un horizon temporel à définir dans le cadre des plans et stratégies sectoriels ».

En dépit des orientations claires de la loi et des défis liés à la réforme, les dépenses en éducation sont restées relativement stables au fil du temps, passant de près de 20% des dépenses totales en 2015 à 19,8% en 2023. En termes de pourcentage du PIB, ces dépenses ont connu une légère hausse à partir de 2022, atteignant un taux supérieur à 4%, après être restées constantes entre 2015 et 2021, oscillant entre 3 % et 3,4 %. Cependant, le financement du préscolaire demeure insuffisant, avec un budget stable depuis 2022 selon les LFR (3 500 000 MRO).

Préparation à l'école encore limitée

L'éducation préscolaire, ou école maternelle, est considérée comme indispensable dans le processus d'apprentissage des enfants. Elle leur permet de développer plus facilement et plus rapidement des aptitudes ainsi que des compétences cognitives et personnelles. Elle présente de nombreux avantages, et des études menées au cours des quarante dernières années ont démontré que les enfants ayant fréquenté l'école maternelle pendant trois ans réussissent généralement mieux dans le cycle élémentaire. Il est donc facile de comprendre l'importance qu'a accordée le président à l'éducation préscolaire en la plaçant parmi les priorités de son programme durant le premier quinquennat.

L'enseignement préscolaire a actuellement une durée théorique de trois ans et s'adresse aux enfants âgés de 3 à 5 ans. Il est dispensé dans plusieurs types de structures : des jardins d'enfants publics, placés sous la tutelle du MASEF, des jardins d'enfants privés et des garderies communautaires.

La loi d'orientation 2022-23 stipule la généralisation de l'accès à la dernière année du préscolaire dans un délai à définir par le gouvernement. Elle prévoit, au niveau de l'enseignement formel, le rattachement de la classe destinée aux enfants de 5 ans à une école primaire (et donc au MENRSE), et, au niveau de l'enseignement traditionnel, l'établissement d'une année au sein des « Mahadra renforcées » (rattachées au MAIEO). Cette année est considérée comme une classe préparatoire à l'enseignement fondamental. Cela implique le rattachement institutionnel du préscolaire à trois départements ministériels.

La loi prévoit également, dans l'article 22, la création d'une institution autonome pour le développement du préscolaire.

L'analyse de l'évolution de ce sous-secteur se heurte à l'absence de données actualisées. Le dernier « recensement » effectué par le MASEF remonte à 2019 et il est loin d'être exhaustif. La réalisation du RGPH 5 en décembre 2023 offre une opportunité pour le calcul des indicateurs d'accès relatifs à ce sous-secteur important, surtout qu'il est réalisé en pleine année scolaire.

Selon le RGPH, la Mauritanie compte 466 262 enfants âgés de 3 à 5 ans. Parmi eux, 28 % sont scolarisés dans l'enseignement coranique ou préscolaire, ce taux atteignant 35 % pour les enfants de 5 ans. La désagrégation de ce taux par niveau d'enseignement montre que l'enseignement formel scolarise 10,98 % de ces enfants, tandis que la moitié fréquente également l'école coranique. Cependant, 5,8 % de ces enfants sont scolarisés précocement dans le primaire, une pratique souvent justifiée par l'absence de structures préscolaires.

Selon les projections de la revue nationale volontaire de l'ODD 4 « Education pour tous », l'objectif d'offrir une éducation préscolaire à tous les enfants de 3-5 ans reste hors de portée pour le pays actuellement. Cette limite n'est pas seulement dictée par les ambitions de l'ODD4. En considérant la cible de 50,1% fixée dans le cadre du PNDS, le pays ne s'en rapproche nullement d'ici à 2030.

Tendance défavorable à une scolarisation universelle

Les tendances ne sont pas favorables pour l'ODD 4.1. D'ici à 2030, il est prévu de faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles.

En 2023, la scolarisation universelle n'est pas encore effective : 17,5 % des enfants âgés de 6 à 11 ans sont hors du système éducatif et 23,3 % sont scolarisés dans les écoles coraniques. La proportion d'enfants de 6 à 11 ans scolarisés en 2023 dans le primaire est de 56 % pour cette tranche d'âge (contre 47,2% en 2013), soit une augmentation de six points en dix ans. En revanche, seulement 1% sont scolarisés dans le secondaire.

Un facteur important de la déscolarisation des enfants réside dans la part significative d'écoles incomplètes dans le système éducatif mauritanien. En effet, en 2023, la proportion d'écoles complètes, permettant à un élève de suivre l'intégralité de sa scolarité primaire dans un même établissement, est estimée à 42 %, soit une évolution de trois points par rapport à 2019, où ce taux était de 39,9%.

Le taux brut de scolarisation au primaire est actuellement de 96,9%, soit une augmentation de 24,5 points par rapport au Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2023 (TBS en 2013 : 72,4 %). Toutefois, l'écart important entre les données issues du recensement et celles des données administratives souligne un problème majeur de cohésion au sein du système statistique national et la problématique de la qualité des données, qui orientent les politiques publiques. En effet, les données administratives indiquent un TBS de 110% en 2023, soit une augmentation de cinq points par rapport à 2022 (105%).

La problématique des enfants hors du système éducatif (formel et informel) demeure également préoccupante pour les adolescents. En 2023, 13 % des enfants âgés de 12 à 18 ans sont hors du système éducatif. La rentrée tardive à l'école explique en partie la proportion importante de cette catégorie d'âge dans le primaire : 40,7% des enfants de 12 à 18 ans sont scolarisés au primaire en 2023, un phénomène qui contribue au décrochage scolaire.

Toutefois, la capacité d'accueil du secondaire reste faible, ayant évolué de seulement six points en dix ans. Le taux brut de scolarisation (TBS) du secondaire est passé de 30,3 % en 2013 à 36,8% en 2023, selon le RGPH 2023. Cette évolution lente peut s'expliquer par le retard accusé dans la réalisation des objectifs du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2011-2020. Le PNDS II a permis la construction de 1.308 salles de classe au primaire et de 798 salles au secondaire durant ces dix années, contre des objectifs initiaux de 3.643 salles au primaire et de 1.292 salles au secondaire.

Le système d'information et de gestion du secteur de l'éducation (SIGE) ne comprend pas de modules de suivi de la qualité de l'enseignement. Le suivi se limite à des enquêtes périodiques réalisées dans le cadre de programmes internationaux. Les données les plus récentes datent de 2022 et ont été publiées en 2023. Il s'agit des résultats de l'Enquête sur les Indicateurs de Prestation de Services en Éducation (SDI).

Ces données révèlent un niveau d'apprentissage particulièrement faible chez les élèves de 4e année du primaire. Seuls 35% des élèves sont capables de lire une phrase simple en arabe, et seulement 11% comprennent ce qu'ils lisent. En français, seulement 3% des élèves savent lire une phrase simple, et 1% en comprennent le sens.

En mathématiques, près des deux tiers des élèves réussissent les additions à un chiffre, mais moins d'un tiers parvient à résoudre des additions à deux ou trois chiffres. Bien qu'environ la moitié des élèves soient capables de faire une soustraction à un chiffre, seulement 16 % réussissent une soustraction à deux chiffres. Les multiplications restent largement sous-maîtrisées : seuls 7% des élèves sont capables de réaliser une multiplication à un chiffre.

La faiblesse des acquis des élèves, la rentrée tardive des enfants au primaire et la proportion élevée d'écoles incomplètes expliquent en partie le faible niveau d'achèvement du cycle primaire.

Le taux d'achèvement a enregistré une baisse significative en 2023, après une progression notable entre 2016 et 2019. En effet, ce taux a chuté de 6 points par rapport à 2019, un recul inquiétant qui souligne l'instabilité du système éducatif

Tableau : Évolution du taux d'achèvement au fondamental entre 2016 et 2023

	2016	2017	2018	2019	2023
Garçons	59,6%	67,2%	67,6%	64,7%	
Filles	63,1%	72,5%	68,8%	70,9%	
Total	61,3%	69,8%	68,2%	67,7%	61,2%

MESURES ENTREPRISES EN 2023

Gouvernance

Aucune mesure n'a été entreprise pour assainir le cadre réglementaire et institutionnel régissant le préscolaire. La loi d'orientation prévoyait, dans ses articles 23 et 25, la création de l'Agence de Promotion du Préscolaire et le développement des textes régissant cet ordre d'enseignement. Les partenariats public-privé et public-communautaire, promus par la SCAPP, ont également été retenus par la Stratégie Nationale de Développement du Préscolaire. Le partenariat signé avec deux syndicats du privé pourrait contribuer à la concrétisation de cette orientation.

Dans le même cadre, les institutions en charge de la promotion du préscolaire ont signé une convention (MASEF, MENRSE, MAIEO, Taazour, CSA, AMM) pour assurer une meilleure coordination et complémentarité de leurs interventions dans ce domaine, notamment pour atteindre l'objectif de 100 000 places pour les enfants issus des couches les plus vulnérables.

La mise en place d'un comité de pilotage multisectoriel s'inscrit dans le cadre de la promotion d'une approche intégrée et multisectorielle pour le développement du préscolaire et de la petite enfance dans son ensemble. Ce comité devrait contribuer à la réussite du modèle de partenariat promu grâce à la convention multipartite.

Dans le cadre de la révision du cadre institutionnel et organisationnel de l'éducation de base, une commission nationale de suivi de la réforme a été établie pour assurer un suivi rapproché de la mise en œuvre de la réforme. Le ministère a élaboré et révisé plusieurs textes d'application de la loi d'orientation. Les textes établissant l'Institut pour la Promotion des Langues Nationales et la Commission Nationale des Curricula ont été adoptés en conseil des ministres.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Réforme du système éducatif a également procédé à l'élaboration du rapport d'état sur la situation du système éducatif national (RESEN), qui a servi à l'élaboration du programme national de développement du secteur de l'éducation (PNDSE III). La disponibilité des données de qualité et la faiblesse des fonctions de suivi et d'évaluation dans les différents départements en charge du secteur ont constitué des contraintes structurelles pour ces deux exercices stratégiques. Le MENRSE et le MASEF n'ont pas produit d'annuaire statistique depuis 2019, ce qui a impacté l'analyse du RESEN, qui s'est appuyée, dans plusieurs domaines, sur les données de 2019.

L'amélioration de l'efficacité et de l'équité de l'enseignement passe, dans une large mesure, par la capacité à attirer des individus compétents souhaitant enseigner, et à garantir que leur enseignement soit de haute qualité, assurant ainsi un enseignement de valeur à tous les élèves mauritaniens. En 2022, sur un échantillon de plus de 1 450 enseignants du primaire, aucun enseignant n'a obtenu une note équivalente au seuil de compétence souhaité en français, et seulement 6,6% et 11% des enseignants ont atteint respectivement le seuil désiré en arabe et en mathématiques.

L'adoption, en mai 2023, de la Politique Nationale Enseignante (PNE 2023-2030), qui promeut la formation continue et l'encadrement de proximité, vise à renforcer le niveau de compétence de 20 000 enseignants en fonction.

Les diagnostics réalisés au sein de la Direction des Ressources Humaines et des deux DREN pilotes ont permis de développer un projet d'organigramme pour cette direction, qui doit œuvrer pour le développement professionnel de plus de 20 000 enseignants au service de l'enseignement de base et secondaire. Ces diagnostics ont informé également l'élaboration d'un guide méthodologique d'implémentation du contrôle interne au MENRSE.

Renforcement de l'offre

L'année 2023 a été marquée par l'établissement de classes préparatoires dans 154 écoles primaires et 150 Mahadras pilotes. L'ouverture de 6 jardins d'enfants publics à Nouakchott, avec une capacité d'accueil doublée, devrait favoriser la préscolarisation des enfants des groupes vulnérables et renforcer l'offre de préscolaire, qui est principalement assurée par le secteur privé et le communautaire. En 2015, moins d'un pour cent des enfants inscrits en première année du primaire avaient fréquenté un enseignement préscolaire l'année précédente.

L'équipement de 395 sections de préscolaire et la mise aux normes de 43 jardins d'enfants publics renforcent cette offre et favorisent un apprentissage dans un environnement favorable.

Ces mesures ont permis à 45 696 enfants d'accéder à un programme d'apprentissage organisé, soit 10 % des enfants. Parmi ces derniers, 12 000 enfants sont issus de familles vulnérables grâce à leur prise en charge par l'État.

Au niveau de l'éducation de base, 976 salles de classes ont été réceptionnées en 2023, ce qui devrait améliorer les conditions de scolarisation de près de 5 000 élèves et favoriser la continuité pédagogique. En effet, selon l'évaluation du PNDSE II, la proportion d'écoles incomplètes est passée de 69,5 % en 2011 à 58 % en 2023 au niveau de l'enseignement fondamental.

L'acquisition de 25 000 tables-bancs devrait également permettre de remplacer les tables-bancs défectueuses (29 808 en 2023). Le déficit en tables-bancs en 2023 est de 38,5 %, soit 111 000 tables-bancs.

La mise en place de 600 réservoirs d'eau dans les écoles non raccordées à l'eau devrait améliorer le niveau d'équipement et d'hygiène, sachant que, selon le SDI 2022, un taux d'équipement très faible est constaté : quatre écoles sur cinq ne disposent pas des équipements minimaux.

La même enquête indiquait également un ratio élève/enseignant de 42,1. Pour améliorer ce ratio, déterminant de la qualité de l'enseignement, le MENRSE a recruté 700 enseignants contractuels (550 pour le primaire et 150 pour le secondaire), ainsi que 540 élèves-maîtres en cours de formation dans les ENI, et 586 professeurs au niveau du secondaire.

Qualité

La révision et l'unification du programme d'enseignement du préscolaire, ainsi que l'élaboration du guide de la monitrice, devraient contribuer à améliorer la qualité des apprentissages assurés dans les structures préscolaires. Plusieurs facteurs influent sur la qualité de l'enseignement, dont le temps d'enseignement. Le calendrier scolaire ne prévoit que 26 semaines de scolarité, au lieu des 36 semaines exigées par la loi d'orientation. Le retard de démarrage effectif des cours, notamment en milieu rural et dans les écoles incomplètes, ainsi que l'absentéisme des enseignants, réduisent également le temps d'enseignement. Le ministère a mis en place

plusieurs mesures en 2023 qui ont permis un démarrage effectif des cours. Ainsi, 83 % des enfants inscrits et 96 % des enseignants étaient présents dès la troisième semaine d'octobre au niveau du primaire. Ces taux sont respectivement de 85 % et 97 % au niveau du secondaire.

Le programme de cantine scolaire contribue également à l'amélioration des capacités cognitives des enfants dans les zones affectées par les crises alimentaires et nutritionnelles. Dans le cadre de ce programme, 210 000 enfants ont bénéficié (soit une augmentation de plus de 5 % par rapport à 2022) de repas riches en nutriments. Ce programme impacte positivement le maintien des enfants dans les écoles durant la période de soudure et favorise ainsi leur persévérance scolaire.

Les cours de soutien ont également démarré en début d'année afin d'adresser les lacunes des élèves des années d'examen et favoriser leur passage aux niveaux supérieurs.

L'édition et l'impression en 2023 de 1 200 000 livres regroupant plus de 100 titres devraient contribuer à la disponibilité des manuels scolaires pour les élèves, contribuant ainsi à réduire le déficit constaté en 2022 (seulement 17 % des élèves disposaient de manuels scolaires, selon le SDI).

En effet, le ministère a accordé une attention particulière à la politique du livre en 2023, en commençant par l'inventaire des manuels disponibles, en passant par le diagnostic des activités d'édition et du financement de la chaîne du livre, jusqu'au design d'un dispositif de distribution des livres à l'utilisateur final.

Un enseignement originel moderne, tolérant, efficace et jouant un rôle de premier plan dans la lutte contre l'extrémisme et une alphabétisation arrimée aux stratégies éducatives nationales

L'enseignement originel constitue une composante importante du système éducatif national. Il est considéré comme un levier essentiel pour l'alphabétisation de la population et la préparation des enfants à l'école.

Le RGPH indique un taux important de scolarisation des enfants dans ce régime d'enseignement. Deux enfants sur trois, parmi la tranche d'âge de 3 à 5 ans, fréquentent l'enseignement originel. Il contribue également à l'objectif de scolarisation universelle, avec 60 % des enfants de 6 à 14 ans inscrits dans l'enseignement originel. Toutefois, le niveau d'alphabétisation s'améliore timidement : le taux d'alphabétisation chez la population de 10 ans et plus est passé de 36 % en 2013 à 30 % en 2023, soit une diminution de 6 points en dix ans. L'enseignement originel constitue une composante importante du système éducatif national. Il est considéré comme un levier essentiel pour l'alphabétisation de la population et la préparation des enfants à l'école.

Le RGPH indique un taux important de scolarisation des enfants dans ce régime d'enseignement. Deux enfants sur trois, parmi la tranche d'âge de 3 à 5 ans, fréquentent l'enseignement originel. Il contribue également à l'objectif de scolarisation universelle, avec 60 % des enfants de 6 à 14 ans inscrits dans l'enseignement originel. Toutefois, le niveau d'alphabétisation s'améliore timidement : le taux d'alphabétisation chez la population de 10 ans et plus est passé de 36 % en 2013 à 30 % en 2023, soit une diminution de 6 points en dix ans. L'enseignement originel constitue une composante importante du système éducatif national. Il est considéré comme un levier essentiel pour l'alphabétisation de la population et la préparation des enfants à l'école.

Le RGPH indique un taux important de scolarisation des enfants dans ce régime d'enseignement. Deux enfants sur trois, parmi la tranche d'âge de 3 à 5 ans, fréquentent l'enseignement originel. Il contribue également à l'objectif de scolarisation universelle, avec 60 % des enfants de 6 à 14 ans inscrits dans l'enseignement originel. Toutefois, le niveau d'alphabétisation s'améliore timidement : le taux d'alphabétisation chez la population de 10 ans et plus est passé de 36 % en 2013 à 30 % en 2023, soit une diminution de 6 points en dix ans.

MESURES ENTREPRISES EN 2023

La SCAPP identifie deux axes d'intervention pour développer cet enseignement, qui présente un enjeu de taille dans le contexte sahélien :

1. *Axe 1 : Amélioration du cadre juridique et institutionnel. Cet axe devrait promouvoir une gouvernance efficace et efficiente du secteur.*
2. *Axe 2 : Promotion de curricula d'alphabétisation et d'enseignement non formel, favorisant la paix, le respect des différences, le dialogue, le vivre-ensemble et luttant contre la drogue, les IST/SIDA, etc.*

GOUVERNANCE

L'année 2023 a été marquée par le développement du PNDSE III, qui définit les mesures et les stratégies susceptibles d'opérationnaliser les orientations de la SCAPP. En effet, la SCAPP constituait le seul document de cadrage pour le secteur de l'enseignement originel et de l'alphabétisation, la dernière stratégie d'alphabétisation datant de 2006.

Le bilan des départements n'indique pas le début de la mise en œuvre des interventions promues par la SCAPP, sachant que les moyens dédiés aux fonctions de planification, de coordination et de suivi demeurent faibles. La direction ne dispose pas d'un budget d'investissements et le budget de fonctionnement ne lui permet pas de mettre en place un système d'informations, pourtant essentiel pour la normalisation des écoles coraniques et leur catégorisation, en vue du développement de passerelles avec le système formel.

QUALITÉ

Le ministère des Affaires islamiques et de l'enseignement originel poursuit son programme d'appui aux Mahadras. En 2023, 340 Mahadras labellisées ont bénéficié de l'appui du ministère, ainsi que 3 800 autres Mahadras. Deux cent soixante-seize cheikhs ont été formés par le ministère. Le ministère met également en œuvre un programme d'encadrement pédagogique au profit des Mahadras des zones défavorisées. Cette année, le nombre de Mahadras bénéficiaires a augmenté de 412.

1. *Un enseignement supérieur performant, diversifié et répondant à la demande de l'économie ainsi qu'une recherche scientifique endogène et inclusive*

La SCAPP considère l'enseignement supérieur comme un levier du développement économique et social du pays. Elle identifie des axes d'intervention susceptibles de relever les défis liés à l'absorption des nouveaux flux, à la qualité de la formation et au financement public de l'enseignement supérieur. Les orientations et stratégies retenues par la SCAPP ont informé la formulation de la stratégie nationale de l'enseignement supérieur à l'horizon 2030 et de la stratégie nationale de la recherche et de l'innovation.

L'année 2023 a été marquée par le lancement du processus d'élaboration du programme national de développement du secteur de l'éducation, qui devrait contribuer à l'opérationnalisation des mesures et réformes promues par la SCAPP et des deux stratégies adoptées pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Les effectifs de l'enseignement supérieur ont connu une bonne croissance, passant de 29 426 étudiants dans le public en 2022 à 31 694 en 2023 (dont 42% de filles). Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants a baissé, passant de 690 en 2022 à 643 en 2023. Cette baisse peut s'expliquer en partie par l'actualisation des données démographiques sur la base du RGPH 2023. Le taux d'encadrement a également augmenté, passant de 33 à 36.

La capacité d'accueil a enregistré une augmentation de 11 000 places, grâce à la réception du nouveau campus. L'attribution de plus de 8 600 bourses d'études au niveau national et de plus de 1 400 à l'international en 2023 contribue à une meilleure accessibilité à l'enseignement supérieur. L'équipement de dix-neuf nouveaux laboratoires et l'évaluation de sept programmes de formation par l'Agence Mauritanienne d'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur s'inscrivent dans le cadre de la volonté d'améliorer la qualité de l'offre de formation.

La diversification de l'offre a été renforcée par l'introduction de deux nouveaux parcours de formation et la création d'une filière en « Communication et Multimédia », en adéquation avec les besoins du marché du travail et des technologies émergentes. La réorganisation de l'École des Hautes Études de Commerce, désormais appelée Nouakchott Business School, devrait aussi contribuer à la satisfaction des besoins du marché.

Un effort important a été déployé en 2023 pour promouvoir la recherche et l'excellence. Globalement, 63 événements et activités scientifiques ont été organisés pour stimuler la production de connaissances et les collaborations académiques. Dans le même cadre, 29 bourses de recherche d'excellence ont été attribuées en 2023 et 52 mobilités ont été financées pour des chercheurs. Ces initiatives ont été accompagnées de sept campagnes de sensibilisation pour promouvoir les activités académiques et de recherche.

Des initiatives de promotion de l'excellence académique et de la production scientifique ont été menées en 2023. Quatre prix de recherche et d'encadrement, ainsi que 16 primes à la publication, ont été attribués en 2023.

La signature de 25 conventions de partenariat avec des institutions d'enseignement supérieur et de recherche renforcera les échanges d'expertise et les opportunités de recherche.

L'augmentation des salaires des enseignants en 2023 contribue à l'attractivité de la fonction et à la motivation du personnel enseignant. Le personnel administratif a également bénéficié de 17 sessions de formation, ce qui devrait améliorer le management du secteur.

2. Une formation professionnelle qualitative, diplômante et centrée sur les besoins en développement du pays

La Formation Technique et Professionnelle (FTP) a pour vocation principale de préparer à l'emploi, tout en permettant la poursuite d'études supérieures. La SCAPP et la loi d'orientation du système éducatif considèrent la formation professionnelle comme « l'une des principales composantes du dispositif national de préparation des ressources humaines et l'un des leviers essentiels du développement. »

Cette composante est également identifiée comme un levier clé pour la préparation de la population à la transition démographique tant attendue, afin d'assurer des dividendes démographiques transformateurs. Elle revêt également une importance capitale pour le maintien de la paix et la cohésion sociale, dans un contexte régional fragile. En effet, en 2020, plus de 40 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans étaient hors du système éducatif et sans emploi.

Le plan d'action de la SCAPP a retenu deux orientations stratégiques pour le sous-secteur de la formation professionnelle :

- i. Développement et diversification d'une formation diplômante et qualifiante de qualité, adaptée au contexte économique du pays, et renforcement des capacités en termes de ressources humaines.
- i. Augmentation de la capacité d'accueil de la FTP.

La vision de la stratégie nationale de l'Éducation et de la Formation Technique et Professionnelle (EFTP) 2023-2030 s'aligne sur la vision et les objectifs de la SCAPP :

« En 2030, la Mauritanie disposera d'une population formée aux compétences du XXI^e siècle pour répondre efficacement aux besoins présents et futurs du marché du travail, soutenue par un système de développement des compétences favorisant l'employabilité, l'innovation, l'entrepreneuriat et l'apprentissage tout au long de la vie. »

L'adoption de cette stratégie, qui s'est appuyée sur une analyse approfondie, garantit un alignement parfait avec les objectifs de développement durable et devrait assurer une meilleure cohérence des programmes et initiatives en matière d'enseignement et de formation professionnelle.

Toutefois, les interventions réalisées dans ce domaine en 2023 se sont principalement focalisées sur les deux axes d'intervention promus par le plan d'action de la SCAPP.

OFFRE

Il est intéressant de noter une augmentation significative de l'enseignement technique et professionnel dans un contexte où l'enseignement supérieur mauritanien n'offre pas toujours suffisamment d'opportunités sur le marché du travail. Entre 2019 et 2023, le nombre d'étudiants dans ce secteur est passé de 7 209 à 9 525, soit une augmentation de 32%. Le taux de réussite demeure élevé, comme en témoigne la performance de 2023, qui a atteint 83 %. Cependant, le taux de participation aux programmes d'enseignement technique et professionnel (pour les jeunes de 15 à 24 ans) s'est situé à 0,95% en 2023, contre 0,92% en 2018. Ce taux reste faible pour l'ensemble de la population et encore plus faible pour les femmes (0,95% contre 0,96% pour les hommes).

En 2023, le ministère a entrepris plusieurs mesures pour renforcer l'accès équitable à la formation professionnelle. Parmi ces mesures, la mise en place d'une carte de formation régionale, prenant en compte la spécificité de chaque région, a permis le recrutement de 6 930 nouveaux apprenants en formation diplômante dans les établissements de formation. Ce nombre s'ajoute aux 14 800 jeunes formés cette année dans ces établissements, ainsi qu'aux 2 325 jeunes actuellement en apprentissage. De plus, les centres de formation ont accueilli 600 travailleurs des entreprises en formation continue.

La collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale a également permis d'offrir une opportunité d'apprentissage aux étudiants, notamment à travers la fabrication de 25 000 tables-bancs.

L'ouverture de l'EETFP BTP de Riadh (Nouakchott), ainsi que l'extension et la réhabilitation des écoles de formation d'Aleg et d'Akjoujt, contribuent au renforcement de la capacité d'accueil. La nouvelle structure de Riadh a accueilli 200 étudiants en 2023, ce qui devrait permettre d'atténuer la pression sur l'enseignement supérieur et favoriser une meilleure insertion des jeunes sur le marché du travail. Par ailleurs, une cellule a été créée pour assurer la mise en place de l'EETFP d'Akjoujt.

QUALITÉ

Dans un souci d'amélioration de la qualité de la formation professionnelle, une étude a été menée en 2023 en vue de mettre en place un système de certification/qualité ISO (SOME) au sein des établissements d'enseignement et de formation technique et professionnelle, ainsi qu'à l'INAP-FTP.

Les enquêtes réalisées en 2023 pour le suivi de l'insertion des diplômés des promotions 2020 et 2021 permettent au gouvernement d'évaluer le degré d'adaptation des programmes aux besoins réels d'un marché en pleine mutation.

La réalisation des enquêtes sur les besoins en compétences des entreprises, ainsi que la révision des programmes de formation opérée en 2023, contribue également à l'efficacité externe du sous-secteur.

CONTRAINTES

La réalisation de la vision de la SCAPP d'asseoir un système éducatif équitable, inclusif et résilient se heurtent à plusieurs contraintes et défis qu'il faut adresser afin de réaliser une éducation de qualité. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie d'ici 2030.

La sédentarisation anarchique, la dispersion de la population sur un territoire particulièrement vaste entraînent inévitablement des difficultés dans l'organisation des services éducatifs. Les enfants âgés de 3 à 5 ans (enseignement préscolaire) représentent environ 8% de la population. Avec un taux de croissance démographique annuel de 3,2 % jusqu'en 2030, la pression démographique sur le système éducatif demeure élevée. Cette croissance démographique, couplée à une sédentarisation anarchique (plus de 5 000 établissements humains, dont plus de 60 % comptent moins de 500 habitants), constitue une contrainte structurelle majeure pour les efforts du secteur.

Le sous-financement du secteur de l'éducation, la part des dépenses publiques courantes affectées à ce secteur sont en deçà des enjeux et des objectifs fixés. À titre de comparaison avec d'autres pays de la sous-région, la Mauritanie se situe dans une fourchette basse et reste relativement éloignée des recommandations internationales, qui préconisent une part minimale du PIB consacrée à l'éducation, de l'ordre de 4 % à 5 % par an. Les analyses réalisées par le FMI soulignent la nécessité de multiplier par six les dépenses consacrées aux ressources humaines pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) fixés par la Mauritanie.

Système d'information et de gestion en crise :

La production régulière de données en temps opportun est essentielle pour un pilotage efficace et efficient du système éducatif. L'irrégularité, voire l'absence, des annuaires statistiques, l'incohérence des méthodes de calcul utilisées par les composantes du système statistique national, ainsi que l'écart important entre les données des enquêtes/recensements et les données administratives, affectent la bonne gouvernance du système.

Une faible adéquation formation-marché du travail :

Le niveau de chômage, selon le niveau d'instruction, montre une augmentation du taux chez les personnes ayant une formation postsecondaire. Alors que le taux de chômage au niveau national avoisine les 12 %, il atteint 15 % parmi la population ayant une formation supérieure. L'inactivité présente une configuration assez similaire. La restructuration de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle reste lente et en deçà des aspirations de la SCAPP.

Une gestion inefficace des ressources :

L'évolution des indicateurs du secteur interroge l'efficacité des dépenses dans ce domaine. L'absence de plan de carrière pour les différents corps d'enseignement, les faibles niveaux salariaux, et l'inefficacité des programmes de formation continue contribuent à la démotivation du personnel du secteur.

L'incohérence des politiques éducatives et l'absence de cadre de coordination fonctionnelle réduisent l'efficacité des politiques éducatives et la pertinence de certaines orientations stratégiques de certains sous-secteurs.

En effet, l'évaluation du PNDSE II constate l'absence d'un dialogue réfléchi et permanent sur la réforme du secteur, ce qui pourrait entraîner des effets pervers de cette réforme. « Le dialogue stratégique sur la mise en œuvre des réformes, l'affectation des enseignants, l'encadrement pédagogique, la gestion des flux, la carte scolaire, etc., est en retrait et laisse la part belle à un dialogue essentiellement orienté sur l'exécution des activités. »

PERSPECTIVES

Le gouvernement a renouvelé, dans la déclaration de politique générale, son engagement en faveur du développement d'un système éducatif performant.

La lettre de politique exprime la volonté du gouvernement de poursuivre les réformes engagées dans l'enseignement de base et secondaire. Elle annonce également des objectifs précis pour l'enseignement supérieur et la formation professionnelle à l'horizon 2029 : augmenter la capacité d'accueil de l'enseignement supérieur à 50 000 étudiants et former plus de 115 000 jeunes dans le cadre de la formation professionnelle.

La déclaration réaffirme les orientations de la SCAPP pour l'enseignement originel, notamment les écoles coraniques, qui devraient contribuer à la préparation à l'école des enfants de cinq ans. Le gouvernement travaillera également à l'établissement de passerelles entre les différents niveaux de l'enseignement originel et leurs correspondants dans l'enseignement formel.

Il convient de noter que des discussions sont en cours pour un cofinancement de la Banque mondiale et du Partenariat mondial pour l'éducation, en vue du financement du PNDSE III.

RECOMMANDATIONS

Les tendances actuelles des indicateurs du secteur ne sont pas favorables à la réalisation des objectifs de la SCAPP. L'évaluation du PNDSE met en évidence l'inadéquation de certaines mesures et réformes par rapport aux besoins et aux capacités du secteur. La dégradation continue du niveau des élèves et des étudiants dans notre système éducatif renforce ce constat.

L'absence d'une véritable culture de l'évaluation dans le secteur nourrit le risque d'aggraver les problèmes au lieu de les résoudre. La faiblesse du système d'information du secteur ne favorise pas une gestion axée sur les résultats et prive les décideurs d'une prise de décision fondée sur des données probantes.

Des mesures urgentes doivent être prises pour éviter de perdre toute une génération (près de 800 000 enfants ne sont pas scolarisés dans le système formel) :

- **Augmenter les allocations budgétaires** allouées au secteur et accélérer la transition vers un budget-programme, afin de renforcer le cadre de redevabilité et d'assurer l'efficacité des dépenses publiques.
- **Mettre en place un cadre de collaboration** entre les différents départements en charge du secteur pour garantir la cohérence des politiques, favoriser la coordination et optimiser les ressources, y compris humaines.
- **Évaluer les deux premières années de la réforme** afin de réajuster, si nécessaire, la loi d'orientation, et tirer les leçons pour informer le processus d'élaboration de la politique linguistique.
- **Renforcer les fonctions de planification**, de suivi et d'évaluation du secteur, à travers une refonte du système d'information et un renforcement de la cohésion du système statistique national.
- Accélérer la mise en place de mesures visant à motiver et **à renforcer les capacités du personnel éducatif et pédagogique**.
- **Accélérer la mise en œuvre de la politique nationale** enseignante et la doter d'un mécanisme de suivi rigoureux.
- **Promouvoir le rôle du secteur privé** et établir un cadre de dialogue à tous les niveaux du système éducatif, en intégrant ses deux composantes : formelle et informelle.

Tableau

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022	Valeur 2023
Chantier 4 : Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle									
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	ODD 1.a.2	Dépenses publiques en éducation (% du PIB)	1,89%	2020	-	-		4%
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	ODD 4.1	Taux de préscolarisation	9,30%	-	-	50%		10,98%
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	ODD 4.2	Nombre de garderies, jardins d'enfants et écoles coraniques en milieu rural fonctionnels	773 structures	-	-	Construction de 2000 écoles coraniques		-
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	ODD 4.a	Etablissements construits et ouverts devant les étudiants	28 000	-	-	36 400 en 2030		
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	ODD 4.a	Centres de développement des compétences et Institut supérieur de formation aux métiers du gaz construits	3 CDC + 1 Institut	-	-	6 CDC + 1 Institut		
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	ODD 4.6	Proportion de jeunes et d'adultes, hommes et femmes, sachant lire, écrire et compter	Taux d'analphabétisme de 31,3%	-	-	-		30%

CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	ODD 4.4 / 4.5 / 4.6	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une Formation professionnelle diplômante	8 170	-	-	16 118 en 2024		9255
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	ODD 4.c	Nombre de formateurs en FTP formés	598	-	-	-		
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	Non ODD	Par de l'éducation dans les dépenses courantes de l'Etat (Service de la dette exclu)	18%	2020	MENRSE	23,1% en 2025 et 30% en 2030		19,8%
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	Non ODD	Taux net de scolarisation au fondamental	79,90%	2020	MENRSE	90% en 2025 et 100% en 2030		56%
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	Non ODD	Taux d'achèvement du primaire	89,80%	2020	MENRSE	92% en 2025 et 100% en 2030		61,2%
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	Non ODD	Nombre de femmes déscolarisées alphabétisées	43,35% chez les plus de 24ans	-	-	-		

CHANTIER 5

AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ACCÈS AUX SERVICES DE LA SANTÉ

Le second plan d'actions de la SCAPP a été développé dans le contexte post-COVID. Un contexte marqué par une volonté politique prononcée en faveur de la relance de la croissance et le renforcement de la résilience des systèmes et des communautés. Le développement humain – la santé en particulier – contribue fortement à ces deux processus.

Ainsi le second plan d'actions de la SCAPP 2021-2025 promeut deux axes d'interventions pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge (ODD 3):

- 1. Améliorer la gouvernance du secteur pour une exploitation rationnelle de ses ressources;*
- 2. Améliorer les prestations de services du secteur.*

Les interventions et mesures inscrites sous ces deux axes d'interventions devraient adresser les goulots et faiblesses constatées lors de la crise du COVID-19 et confirmées par l'évaluation du premier plan d'actions de la SCAPP.

Ce chantier repose ainsi sur les principaux éléments suivants :

- Renforcer le leadership et la gouvernance sanitaire par une gestion effectivement axée sur les résultats, et par le renforcement du financement et de la participation des acteurs du système de santé en particulier les communautés et le secteur privé.
- Améliorer la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent et du jeune à travers des composantes dédiées au couple mère et enfant, à l'immunisation, à la nutrition, à la santé reproductive des jeunes et des adolescents, et à travers des composantes transversales de communication pour le développement, d'intégration et de décentralisation des services.
- Contrôler les maladies transmissibles et non transmissibles par la prévention et la prise en charge des cas et par une prévention et une gestion efficace des épidémies et catastrophes.
- Renforcer le système de santé en particulier le financement de la demande en vue d'une couverture santé universelle.

Ces orientations sont opérationnalisées à travers les quatre programmes du PNDS (Programme national de développement sanitaire 2022-2030) et annuellement par les plans de travail des différents départements sectoriels maîtres d'ouvrage du chantier 5 de la SCAPP « améliorer les conditions d'accès aux services de santé ».

L'agence nationale de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion Taazour contribue à la réalisation de la promesse de ne laisser personne pour compte et œuvre pour l'accès des populations les plus vulnérables aux services de la santé, Le MASEF et le ministère de l'éducation nationale jouent également un rôle important dans la promotion des bonnes pratiques, les changements de comportements et la mobilisation communautaire. Le ministère de l'habitat et de l'urbanisme, conformément à son mandat, contribue à la dotation des établissements humains des infrastructures sanitaires. D'autres départements comme le ministère de la défense assurent l'accès de certaines franges de la population à des services de santé de qualité. Le ministère de la jeunesse mène aussi des activités de promotion de la santé de la reproduction au profit des jeunes et adolescents.

La présente note établit le bilan 2023 des interventions et mesures prévues par le second plan d'actions de la SCAPP. Elle présente une appréciation du chemin parcouru vers l'atteinte des objectifs du chantier 5 et les difficultés qui se dressent sur la voie menant à leurs réalisations. Ce rapport comprend, en plus de l'introduction, (i) l'analyse des progrès en 2023, (ii) l'analyse des contraintes et opportunités, (iii) les perspectives et les (iv) recommandations.

La démarche méthodologique poursuivie s'est basée sur une (i) revue documentaire exhaustive, (ii) l'analyse des données du RGPH 2023, des annuaires statistiques et des enquêtes ménages, (iii) des entretiens avec les membres du CDS et une revue de presse.

La non-fonctionnalité des CDS et le manque d'appropriation de la SCAPP par les sectoriels ont constitué les contraintes majeures de ce processus de revue. L'inadéquation entre les objectifs annoncés dans le narratif et la batterie d'indicateurs de la SCAPP, et l'absence de référence aux objectifs de la SCAPP dans la programmation opérationnelle des départements sectoriels, ont limité la portée de l'analyse. Aussi, la faiblesse du dispositif de suivi de la SCAPP a constitué également une limite de cet exercice.

ANALYSE DES PROGRÈS

Ce chantier devrait contribuer à la réalisation de la vision de la SCAPP « Avoir une population saine et productive qui contribue à la croissance économique et au développement national ». Cette vision devrait être atteinte à travers la réalisation des objectifs du second plan d'actions de la SCAPP :

- Augmenter le niveau des ressources publiques affectées au secteur de la santé pour les porter à 12% du budget général de l'État à l'horizon 2025,
- Améliorer les facteurs de motivation et en particulier les conditions salariales du personnel médical ;
- Réduire le taux de mortalité maternelle de 454 à moins de 140 pour 100 000 naissances vivantes ;
- Faire baisser la mortalité néonatale et infantile, respectivement à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus ;
- Mettre fin à l'épidémie du sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les pathologies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles ;

- Réduire de moitié, par la prévention et le traitement, le fardeau des maladies non transmissibles;
- Faire en sorte que chacun, sans distinction du statut légal, bénéficie d'une assurance-santé, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins sûrs, efficaces, de qualité et à coût abordable ;
- La vision du secteur doit aussi intégrer la tolérance zéro VBG (violence basée sur le Genre) et l'accès aux soins complet de qualité aux survivantes de VBG.

Un portefeuille de projets a été retenu dans le cadre du plan d'action de la SCAPP. Ces projets devraient accélérer la réalisation des objectifs fixés pour 2025. Il s'agit de vingt-et-un projets d'un montant total de 495 712 millions d'ouguiyas, dont le gouvernement a mobilisé 82 280,08 millions d'ouguiyas, couvrant la période 2018-2026. Cependant, ces projets accusent d'importants retards d'exécution, entraînant ainsi un faible taux de réalisation. Ces retards, constatés dans tous les types de projets (construction, équipements et renforcement de capacités), soulèvent des interrogations sur les capacités d'absorption et managériales au sein du secteur (voir annexe).

STAGNATION DU FINANCEMENT PUBLIC MALGRÉ LA RELANCE ÉCONOMIQUE

La croissance économique s'est ralentie en 2023 dans un contexte de ralentissement de la croissance mondiale, de tensions géopolitiques accrues et d'incertitudes sur les marchés des matières premières, en raison, entre autres, de la crise au Moyen-Orient. Après une forte expansion de 6,4% (3,7% par habitant) en 2022, la croissance a ralenti à 3,4% (0,7% par habitant) en 2023.

Les ressources publiques allouées au département de la santé demeurent inférieures aux objectifs fixés, à savoir 12 % du budget général de l'État et 5,4 % du PIB à l'horizon 2025. En 2023, les allocations budgétaires en pourcentage du budget total de l'État n'ont pas évolué par rapport à 2022. Les dépenses de santé stagnent à 6% des dépenses totales et ne représentent que 1,4% du PIB.

Les dépenses de fonctionnement représentent plus de 90% des dépenses totales, tandis que les dépenses d'investissement ne s'élèvent qu'à 6%. Cette analyse ne prend pas en compte les dépenses d'investissement des autres départements dans le secteur de la santé.

La nomenclature budgétaire actuelle ne permet pas d'assurer une traçabilité suffisante des dépenses publiques par secteur. Toutefois, la rubrique relative aux infrastructures de santé dans le budget du ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire indique un volume d'investissement de 2,6 milliards d'ouguiyas en 2022 et de 587,36 millions en 2023. Par ailleurs, Taazour a également contribué à l'amélioration de l'offre sanitaire en réhabilitant et en construisant des centres de santé à Sabkha.

Ce niveau de financement insuffisant de la santé accentue le fardeau des dépenses des ménages. En effet, les ménages restent les principaux financeurs des dépenses courantes de santé, couvrant 45,1% des dépenses de courante de santé (DCS) en 2021, bien au-dessus des normes internationales (moins de 20 %). Cela risque d'aggraver l'appauvrissement des ménages, dans une population dont 56 % sont multidimensionnellement pauvres

MESURES ENTREPRISES PAR LE MINISTÈRE POUR LA MOBILISATION DE RESSOURCES

Le ministère de la Santé a élaboré en 2023 une stratégie nationale de financement de la santé 2023-2030. Cette stratégie définit les objectifs et les actions à mettre en œuvre pour garantir une couverture sanitaire universelle à l'horizon 2030. Elle est accompagnée d'un plan d'action visant à mobiliser les ressources, notamment domestiques et auprès des bailleurs de fonds, à renforcer la mutualisation des ressources du secteur et à garantir l'efficacité et l'équité des dépenses de santé.

Dans ce même cadre, le ministère a mis en place un mécanisme de coordination et de concertation avec les partenaires techniques et financiers (PTF) du secteur, afin de favoriser une meilleure synergie des actions et la mutualisation des ressources.

Cependant, la revue du secteur de la santé 2023 a mis en évidence les limites de ce dispositif, notamment en ce qui concerne l'orientation de la planification opérationnelle et le pilotage en temps réel des programmes, en raison de la forte centralisation des procédures pour la mise en œuvre des activités financées par les PTF et de la lourdeur administrative des procédures.

Le lancement du compact national de la santé 2024-2026 en juin 2023 s'inscrit dans ce cadre. Ce nouveau compact devrait être plus contraignant afin de garantir l'effectivité des engagements du gouvernement et des partenaires techniques et financiers, et de s'assurer de la mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire.

Par ailleurs, le lancement du processus de révision et de mise à jour de la carte sanitaire devrait contribuer à la rationalisation et à l'équité dans l'utilisation des ressources, y compris humaines, du secteur.

UN GAP IMPORTANT EN RESSOURCES HUMAINES QUALIFIÉES ET MOTIVÉES

Les ressources humaines constituent l'un des piliers les plus importants d'un système de santé. Malgré une amélioration des ratios en 2023, la Mauritanie souffre encore de déficits significatifs en personnel de santé. Les densités de personnel de santé pour 1 000 habitants illustrent ce déficit criant. Le ratio du personnel qualifié est de 15 pour 10 000 habitants, alors que l'OMS recommande 23 pour 10 000 habitants. L'analyse par catégorie montre un déficit dans toutes les professions médicales :

- Médecins spécialistes : 508, soit 0,1 pour 1 000 habitants en 2023
- Médecins généralistes : 596, soit 0,12 pour 1 000 habitants

- Dentistes : 128, soit 0,02 pour 1 000 habitants
- Pharmaciens : 84, soit 0,01 pour 1 000 habitants
- Infirmiers diplômés d'État : 1 762, soit 1,35 pour 1 000 habitants
- IMS (Infirmiers et sages-femmes) : 3 010, soit 0,6 pour 1 000 habitants

Ces taux cachent des disparités régionales importantes. Selon les rapports de revue, par exemple la revue du secteur en 2023, "un dysfonctionnement dans la répartition des effectifs entre Nouakchott et l'intérieur du pays" a été constaté, avec une forte concentration à Nouakchott, surtout à Nouakchott Ouest, et un déficit important dans les niveaux déconcentrés (notamment pour les spécialistes et les sages-femmes, qui sont en nombre insuffisant dans les établissements de santé de niveau opérationnel).

La revue du secteur a également mis en évidence plusieurs faiblesses et goulots d'étranglement suivants :

- Absence de système efficace de motivation et d'incitation à la productivité, ainsi qu'à la fidélisation des professionnels de santé dans les zones défavorisées.
- Système de recrutement des étudiants dans le système éducatif qui ne prend pas en compte les besoins réels du système de santé, en raison de l'absence de partenariats intersectoriels efficaces.
- Mauvaise répartition géographique du personnel, due à l'absence de plans de redéploiement.
- Formation continue inadaptée aux besoins, notamment en termes de qualité des soins.
- Absence de démarche qualité dans la gestion des services de santé.
- Absence de gestion axée sur les résultats, de redevabilité et de promotion de l'éthique professionnelle.

UN CADRE RÉGLEMENTAIRE FAVORABLE À UNE GESTION EFFICACE ET EFFICIENTE DES RESSOURCES HUMAINES EN 2023

Le statut du personnel de santé est désormais effectif depuis 2023, ainsi que les normes relatives aux ressources humaines pour les différents types de structures sanitaires. Ces mesures contribuent à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources humaines disponibles et à rationaliser les processus de recrutement. Le recrutement de 480 unités toutes catégories confondues en 2023 participe également à cette amélioration.

Le ministère a également mis en place d'importantes mesures pour renforcer la qualité de la formation initiale du personnel médical. L'École de Santé Publique de Nouakchott a été érigée en établissement d'enseignement supérieur, et ses programmes de formation ont été accrédités par l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur. De plus, le ministère a développé et adopté un plan de formation initiale et continue pour le personnel de santé.

Cependant, aucune mesure relative aux mécanismes de motivation et de fidélisation des professionnels de santé n'a été prise en 2023.

ACCÉLÉRATION DE LA RÉDUCTION DE LA MORTALITÉ MATERNELLE, NÉONATALE ET INFANTO-JUVÉNILE

L'accessibilité géographique aux structures publiques de santé est un des premiers déterminants de l'utilisation des services préventifs et curatifs de santé. Cette accessibilité dans un rayon de 5 km s'est sensiblement améliorée ces vingt dernières années. Cependant, en 2023, x de la population reste à une distance ne lui permettant pas d'utiliser facilement les services des structures de santé. En effet, l'utilisation des services curatifs a enregistré une baisse en 2023 selon l'annuaire statistique ; ce taux est passé de 79,11 pour cent en 2022 à 76,6 pour cent en 2023.

Le PNDS a retenu plusieurs interventions de haut impact pour améliorer la santé de la population et particulièrement la santé de la mère et de l'enfant, la prévention et la prise en charge des maladies transmissibles et non transmissibles afin de réduire les taux élevés de la morbidité et de la mortalité maternelle, et accélérer le processus de réalisation de la cible ODD relative à la mortalité infanto-juvénile. Ces interventions couvrent à la fois l'amélioration de l'utilisation des services préventifs et curatifs à travers le renforcement de l'offre et la demande.

Evolution lente vers la réduction de la mortalité maternelle

La période prénatale offre d'importantes opportunités pour fournir aux femmes enceintes un certain nombre d'interventions essentielles à leur santé et à celle de leurs nourrissons. Les soins prénatals permettent d'informer les femmes et les familles sur les risques et symptômes durant la grossesse, ainsi que sur les risques liés au travail et à l'accouchement. Ces soins contribuent ainsi à garantir que les femmes enceintes accouchent effectivement avec l'assistance d'un professionnel qualifié. Les visites prénatales offrent également l'occasion de sensibiliser les femmes à l'importance de l'espacement des naissances, un facteur clé pour améliorer la survie du nourrisson.

Le taux de consultations prénatales continues (CPN 4) a légèrement augmenté en 2023. En effet, près de 30 % (29,26 %) des femmes enceintes ont pu réaliser quatre consultations prénatales, contre 28,21 % en 2022, tandis que l'objectif pour 2025 est de 55 %. Ces données ne prennent pas en compte l'intervention du secteur privé, qui reste important dans les grands centres urbains, notamment à Nouakchott, Nouadhibou et Kiffa. L'écart significatif entre la CPN1 (67,70 %) et la CPN4 (29,26 %) suggère une contreperformance du système de santé.

Cependant, le taux de traitement préventif intermittent (deux doses) a enregistré une évolution significative, passant de 31,60 % en 2022 à 46,94 % en 2023, soit une augmentation de 15 points.

En dépit de la légère amélioration de l'utilisation des services de santé maternelle, le taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié est resté stable entre 2022 (69,48 %) et 2023 (69,23 %). Cette stagnation peut s'expliquer par le ratio très faible de sages-femmes par rapport aux femmes en âge de procréer. En 2023, le ratio est de 0,3 pour 300 femmes en âge de procréer (FAP), alors que l'OMS recommande un ratio de 1 pour 300 FAP. De plus, les normes sociales dans certaines régions conservatrices limitent l'utilisation des services de santé reproductive, souvent perçus comme étant principalement destinés aux femmes.

Tendance favorable à l'atteinte de la cible ODD relative à la mortalité infanto-juvénile

La mortalité infanto-juvénile n'a cessé de diminuer au cours des quarante dernières années. En effet, alors que plus de 150 enfants pour 1 000 naissances vivantes décédaient avant l'âge de cinq ans en 1980, ce taux a été presque divisé par quatre en l'espace de quarante ans, atteignant 46,2 décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes en 2023, selon le RGPH 5.

Cependant, les données du RGPH 2023 révèlent des disparités importantes entre les régions. Les régions du Hodh El Chargui, de Gorgol et du Tagant enregistrent les taux de mortalité infanto-juvénile les plus élevés. Une intervention ciblée dans ces zones moins avancées devrait permettre de favoriser l'atteinte de la cible des ODD, qui est de 35 décès pour 1 000 naissances vivantes d'ici 2030.

Pris en charge de la malnutrition

Un quart des enfants de moins de cinq ans souffrent de retard de croissance. Ces enfants sont plus susceptibles de décéder de maladies courantes de l'enfance, et ceux qui survivent souffrent de maladies récurrentes et d'une croissance ralentie, ce qui réduit leur potentiel de développement.

La prévalence de la malnutrition aiguë globale (émaciation) chez les enfants de moins de 5 ans, au niveau national, est passée de 14,8 % (MICS 2015) à 13,5 % (SMART 2022), soit une baisse de 1,3 % sur environ 8 ans. Bien que cette tendance soit en déclin, elle reste faible, surtout que cet indicateur reflète directement la performance du système de santé.

La malnutrition aiguë sévère demeure élevée, avec 3,5 % (MICS 2015) et 2,7 % (SMART 2022). En 2023, 27 266 enfants de moins de 5 ans ont été dépistés dans les formations sanitaires pour malnutrition aiguë globale, dont 16 686 pour malnutrition aiguë sévère (MAS). En 2023, 25 678 enfants souffrant de malnutrition ont été admis dans les CRENAS (contre 28 200 en 2022).

Les indicateurs de performance ont montré une amélioration en 2023 : le taux de guérison est passé de 88,8 % en 2022 à 91,4 % en 2023, tandis que le taux de décès a chuté, passant de 0,7 % en 2022 à 0,1 %. La qualité du suivi des enfants admis au CRENAS s'est également améliorée, avec une réduction du taux d'abandon, qui est passé de 9 % en 2022 à 7,5 % en 2023.

Le nombre d'admissions pour complications au niveau des CRENI est passé de 1 318 à 940. La proportion des patients traités avec succès s'est améliorée, passant de 91 % en 2022 à 94 % en 2023. Le taux de décès a, quant à lui, diminué, passant de 4,5 % en 2022 à 2,5 %. Cependant, le taux d'abandon reste stable, s'élevant à 2,5 % des malades.

Couverture vaccinale

La vaccination joue un rôle clé dans la réduction de la mortalité infantile. En 2012, la Mauritanie a adopté le Plan d'action mondial pour les vaccins (GAVI), dans le but d'atteindre la vision de la Décennie des vaccins en garantissant un accès universel à la vaccination. Cependant, selon l'EDSM 2019-2021, seulement un quart des enfants en Mauritanie étaient complètement vaccinés et protégés en 2020.

L'indicateur clé retenu pour suivre les progrès en matière de vaccination est la couverture en pentavalent 3 (trois doses). Après une chute significative en 2021 (77%) en raison de la crise du COVID-19, la couverture a retrouvé ses niveaux de 2019. En 2023, le taux de couverture a atteint 90%, soit une augmentation de 5 points par rapport à 2022.

Mesures entreprises pour renforcer le système de santé en 2023

Selon l'OMS, l'intensification des interventions de soins de santé primaires dans les pays à revenu faible ou intermédiaire pourrait sauver 60 millions de vies et augmenter l'espérance de vie moyenne de 3,7 ans d'ici 2030. Toujours selon les estimations de l'OMS, 75 % des progrès sanitaires prévus dans le cadre des objectifs de développement durable pourraient être réalisés grâce aux soins de santé primaires. Ces soins sont identifiés comme un accélérateur clé de la réalisation de l'ODD 3. C'est dans ce cadre que le ministère a adopté, en 2023, le plan d'action de repositionnement des soins de santé primaires 2024-2025.

Les interventions du ministère ont également amélioré l'utilisation des services de santé par les femmes enceintes, notamment en réduisant les barrières financières, avec l'inscription de plus de cent mille femmes au forfait obstétrical (102 732). De plus, la souscription de plus de vingt mille personnes (21 215) à la Caisse Nationale de Solidarité en Santé (CNASS) devrait contribuer à améliorer l'accès aux services de santé pour les populations vulnérables.

La construction d'un centre hospitalier à Atar, de 15 centres de santé et de 26 postes de santé dans différentes régions devrait renforcer l'offre de soins dans les zones les moins desservies et améliorer la couverture ainsi que le taux d'accès des populations les plus vulnérables aux services de santé. Cet effort a été accompagné de l'équipement en services de maternité de 276 postes de santé dans les régions les moins avancées en matière de réduction de la mortalité maternelle et infantile, notamment dans les deux Hodhs, Tagant, Gorgol et Guidimakha. Les centres hospitaliers de ces régions devront également bénéficier d'équipements d'imagerie médicale, de dépistage, de banques de sang, de laboratoires et de services de maternité.

L'institutionnalisation du programme MOUYESSAR en 2023 a permis de réguler les processus d'approvisionnement en médicaments. La mise en place d'un dispositif de suivi des processus d'approvisionnement pour les programmes de santé prioritaires en 2023 devrait garantir un suivi rapproché des mécanismes de quantification des besoins et un suivi des stocks de sécurité afin d'éviter les ruptures de stock.

En 2023, 910 FOSA situées dans les zones les plus enclavées ont bénéficié de fonds de roulement en médicaments grâce à ce programme. La CAMEC a également renforcé ses moyens logistiques, notamment en matière de transport, afin d'améliorer les procédés d'approvisionnement.

METTRE FIN À L'ÉPIDÉMIE DU SIDA, À LA TUBERCULOSE, AU PALUDISME ET AUX MALADIES TROPICALES NÉGLIGÉES ET COMBATTRE L'HÉPATITE, LES PATHOLOGIES TRANSMISES PAR L'EAU ET AUTRES MALADIES TRANSMISSIBLES

Le profil épidémiologique du pays est marqué par la persistance d'une morbidité élevée, due aux maladies endémo-épidémiques, et par l'augmentation du fardeau des maladies non transmissibles. Le pays n'a pas pu atteindre les objectifs fixés dans le PNDS 2016-2020. La lutte contre les maladies constitue l'un des quatre programmes prioritaires du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2022-2030. Ce dernier promeut une combinaison des approches « les trois savoirs » et « une seule santé » pour assurer le contrôle et l'élimination de ces maladies.

Cependant, l'absence de données récentes ne permet pas d'assurer un suivi adéquat de l'évolution de la prévalence et de l'incidence de ces maladies, ni d'évaluer l'efficacité de leur prise en charge par le système de santé.

Mesures entreprises pour la contrôle et l'élimination des maladies

La santé communautaire joue un rôle essentiel dans la prévention, le diagnostic précoce et la prise en charge, en particulier dans un contexte où le taux de couverture reste très faible, notamment en milieu rural. Selon les résultats de l'EPCV 2019-2020, 48,9 % des membres des ménages accèdent à une structure de santé en 30 minutes maximum. Des disparités considérables existent, selon le milieu de résidence, entre les zones urbaines et rurales. En milieu urbain, 64 % des ménages accèdent à une structure de santé en moins de 30 minutes, contre seulement 35,1% en milieu rural. Ainsi, en milieu rural, 48,1% des membres des ménages se trouvent à plus de 60 minutes d'une structure sanitaire.

Le bilan du programme national de santé communautaire présente des résultats positifs. En quatre mois de travail, les 176 agents de santé communautaire répartis sur quatre régions ont pris en charge 628 cas de paludisme, suivi plus de 2 000 femmes enceintes, et assuré le traitement de 1 617 cas d'infections respiratoires aiguës. Ils ont également pris en charge 1 822 enfants souffrant de malnutrition et 1 381 enfants atteints de diarrhée.

Cette mobilisation communautaire a été complétée par une campagne de distribution de moustiquaires imprégnées.

L'année 2023 a également été marquée par la mise en place d'un dispositif et de mesures visant à assurer l'approvisionnement en intrants pour les programmes prioritaires de santé, ainsi que l'achat de médicaments pour la prise en charge des patients en oncologie, en dialyse, pour les hormones de croissance, les facteurs de l'hémophilie, ainsi que les intrants nécessaires pour le traitement du paludisme, du VIH/SIDA et de la tuberculose.

Faible intégration du genre et de mesures pour la prise en charge DES VBG

En Mauritanie, les violences domestiques sont généralement perçues comme faisant partie d'une problématique plus large de la violence faite aux femmes, problématique qui s'inscrit au cœur d'une société où, de par son histoire, des rapports inégaux entre hommes et femmes ont été perpétués. La violence domestique reste un phénomène socialement accepté par une grande partie de la population, y compris par certaines femmes. En 2019, plus d'un quart des femmes (27 %) estiment que les violences physiques ou morales de leur mari peuvent être excusées, selon l'EDSM. Toujours selon l'EDSM, 11,6 % des filles de 15 à 19 ans ont subi des violences physiques au cours des 12 derniers mois.

Le pourcentage de filles ayant déclaré avoir subi des violences sexuelles est relativement faible (3,3 %), tandis que 13 % des filles de 15 à 19 ans ont souffert de violences physiques ou sexuelles. Ce taux ne reflète peut-être pas la réalité du phénomène, en raison des tabous et des difficultés à libérer la parole sur ces violences. Bien que les victimes aient souvent du mal à en parler, les informations diffusées par les médias et les données des ONG spécialisées révèlent une tendance à la hausse des violences. En effet, une revue des principaux sites d'informations entre 2019 et 2022 a permis de mettre en lumière plusieurs cas de viols et d'agressions physiques sur des enfants mineurs dans différentes zones du pays, à Nouakchott comme en milieu rural.

La prise en charge des victimes de violences basées sur le genre débute dans les structures sanitaires.

Le PNDS consacre une composante de son plan d'action Lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) qui devrait contribuer à l'atteinte du Résultat 1.5 : L'équité et lutte contre les VBG sont améliorées à travers le renforcement des capacités des décideurs, des prestataires et des communautés pour une meilleure prise en compte de la lutte contre les inégalités de genre et les pratiques néfastes.

Mesures entreprises en 2023

Aucune intervention n'est programmée dans le plan d'action 2023, et le SNIS ne fournit pas d'informations sur le niveau de prise en charge des victimes de violences basées sur le genre (VBG) dans les formations sanitaires. Cependant, des interventions dispersées sont menées au niveau décentralisé par des ONG, avec le soutien des partenaires techniques et financiers.

En 2023, les villes de Néma, Rosso, Nouadhibou et la région du Guidimakha ont bénéficié d'un programme de l'AMPF, soutenu par l'UNFPA, pour la prise en charge psychosociale et médicale des femmes victimes de violences. Medicos del Mundo a rejoint les efforts de l'AMPF en soutenant la mise en place de deux unités de prise en charge des victimes de viol au sein de l'hôpital mère-enfant et de l'hôpital de Salibaby.

ANALYSE DES CONTRAINTES

La Mauritanie dispose d'un système de santé subdivisé en plusieurs composantes : le secteur public, le secteur privé, la santé communautaire et la médecine traditionnelle. Le système de soins du secteur public est organisé selon une structure pyramidale, composée des unités de santé de base, des postes de santé, des centres de santé et des hôpitaux. En 2023, le nombre total de formations sanitaires publiques s'élève à 1 056, dont 903 postes de santé, 127 centres de santé et 26 structures hospitalières.

En ce qui concerne l'organisation administrative du système de santé, elle se décline en trois niveaux : le niveau départemental, le niveau intermédiaire et le niveau central. Le niveau départemental (circonscription sanitaire de la Moughataa - CSM) est celui de la mise en œuvre des activités sanitaires (soins curatifs, préventifs et de promotion de la santé). Le niveau intermédiaire (Direction régionale de la santé - DRS) est chargé de la coordination, du suivi et de l'évaluation. Enfin, le niveau central, qui comprend le cabinet du ministre et les directions centrales, est responsable de la conception des stratégies et des politiques de santé.

Parallèlement au système public, le secteur privé des soins connaît une véritable expansion, principalement concentrée dans les grands centres urbains tels que Nouakchott et Nouadhibou.

Le secteur de la santé fait face à plusieurs défis et problèmes structurels :

Gouvernance : La faiblesse du cadre réglementaire et institutionnel, due à l'absence de textes réglementaires clairs et de leur application effective, ainsi qu'à l'absence d'un cadre normatif pour le système de santé, impacte la qualité des services et leur efficacité.

La centralisation des processus décisionnels et la faiblesse des structures déconcentrées du ministère de la Santé réduisent le leadership effectif du ministère sur le terrain. Cela limite également les capacités de gestion en temps réel des programmes, créant un goulot d'étranglement dans l'exécution des projets et des programmes. Par ailleurs, le manque de données complètes et actualisées dans les délais requis empêche une gestion efficace et réactive des programmes et compromet la résilience du système de santé.

Le niveau de financement du secteur, ainsi que l'absence et l'incohérence du cadrage stratégique et programmatique des interventions gouvernementales, constituent un problème structurel majeur pour le secteur de la santé. De plus, l'absence d'un cadre institutionnalisé de coordination entre les départements ministériels et les collectivités territoriales intervenant dans le secteur réduit l'efficacité des dépenses publiques.

Les indicateurs retenus par la SCAPP pour le suivi quinquennal du chantier "Un accès aux services de santé démocratisé pour tous" sont principalement des indicateurs d'impact. Les interventions du secteur contribuent à ces indicateurs, au même titre que celles d'autres départements. Toutefois, ces indicateurs ne correspondent pas à la logique d'intervention des départements en charge de la santé, ni aux objectifs du chantier tels que décrits dans le narratif de la SCAPP.

L'urbanisation anarchique, la dispersion de la population sur un vaste territoire et la sédentarisation non maîtrisée représentent un défi majeur pour garantir une couverture santé universelle. En effet, deux tiers de la population vit dans des localités de moins de 500 habitants.

Les ressources humaines restent l'un des principaux défis du système de santé. Le vivier de recrutement, la qualité de la formation initiale, la faiblesse de la formation continue, les conditions matérielles de travail et la gestion des carrières sont autant de facteurs qui contribuent à la démotivation et au faible rendement du personnel médical.

Disponibilité des intrants : Les processus d'approvisionnement en médicaments et en consommables sont mal maîtrisés, en raison de l'inefficacité ou de l'absence d'une quantification précise des besoins à tous les niveaux, des problèmes de stockage et de gestion des stocks, de la faiblesse des moyens logistiques et des lourdeurs du circuit de financement.

Gestion des crises : L'absence de programmation sensible aux risques et de plans de contingence à tous les niveaux réduit la capacité du système à gérer les crises, notamment sanitaires, et compromet même la résilience du système.

PERSPECTIVES

Dans sa déclaration de politique générale, le Premier ministre a présenté les perspectives du secteur de la santé, renouvelant ainsi l'engagement du président de la République à garantir le droit à la santé pour tous.

Par ailleurs, il a précisé les priorités à court terme visant à mettre en place un système de santé efficace, au service de tous les citoyens à travers, notamment :

- L'élargissement des infrastructures sanitaires et leur développement par le renforcement des plateaux techniques, d'un minimum de forfaits sanitaires et d'équipements pour chaque niveau des installations sanitaires,
- Le développement continu des pôles d'excellence au niveau national et la création d'hôpitaux de référence au niveau régional ;
- Le lancement d'un vaste programme d'appui à la santé de base et à la santé préventive, en vue de réduire les disparités sanitaires entre les milieux urbain et rural, sur la base d'une carte sanitaire préparée de façon objective ;
- La mise en place d'un système d'approvisionnement sûr et efficace pour garantir la disponibilité des médicaments essentiels et des consommables médicaux de haute qualité. Dans ce cadre, le Gouvernement lancera une guerre sans merci contre les trafiquants et spéculateurs sur les prix et la qualité des médicaments. Le Gouvernement n'acceptera pas, quelles que soient les circonstances, de laisser compromettre la santé des citoyens, car il n'y a en vérité pas de santé avec des médicaments non conformes, falsifiés, ou périmés ;

- Le renforcement des systèmes de veille épidémiologique à travers le développement de meilleurs mécanismes de prévision, de prévention et de réponse rapide et efficace aux situations d'urgence sanitaire ;
- L'élargissement de la couverture d'assurance maladie, en vue de sa généralisation par l'accroissement des services de la CNASS et de la CNAM ;
- Le développement et le renforcement de la formation initiale et continue des personnels médicaux, en donnant la priorité à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles.

RECOMMANDATIONS

La réalisation des objectifs de développement économique et social passe par l'amélioration de la productivité de la population, qui dépend en grande partie de son état de santé. En effet, *“seul un homme en bonne santé peut suivre une éducation de qualité et ainsi contribuer à la capacité productive d'un pays”*.

Cependant, le rythme de réalisation des objectifs de santé reste lent, comme en témoigne l'évolution de la plupart des indicateurs clés de la santé. Le poids des dépenses de santé pour les ménages et la morbidité entraînent les groupes vulnérables dans un cercle vicieux de pauvreté et d'exclusion, freinant ainsi les efforts déployés pour lutter contre l'extrême pauvreté.

Les capacités limitées en ressources humaines qualifiées, tant au niveau des services de santé que de la gestion du secteur, réduisent considérablement l'efficacité des dépenses, qui restent encore insuffisantes et bien en deçà des recommandations de l'OMS. Il est donc urgent d'adopter des mesures accélératrices pour atteindre les objectifs de la SCAPP :

Renforcement des capacités du ministère de la Santé : Il est essentiel de renforcer les capacités du ministère, en particulier en ressources humaines qualifiées, ainsi qu'en moyens financiers et logistiques. Le leadership du ministère est indispensable pour un pilotage efficace des programmes de santé publique et des réformes proposées par les différentes stratégies du secteur. Une attention particulière doit être accordée au renforcement des fonctions de planification, de suivi et d'encadrement à tous les niveaux. Un audit institutionnel et organisationnel, ainsi qu'une révision des comptes nationaux des personnels de santé, sont nécessaires pour garantir un organe de pilotage du secteur à la fois efficace et résilient.

Augmenter les allocations budgétaires : La question de la santé dans un pays aussi vaste que la Mauritanie nécessite l'adoption d'approches différenciées, prenant en compte les réalités locales et les limites structurelles spécifiques à chaque région. Les ressources limitées allouées au secteur ne permettent pas de mettre à l'échelle des programmes et initiatives adaptés aux contextes locaux, ni d'assurer une couverture sanitaire pour l'ensemble de la population, dont plus de la moitié vit à plus de 10 km d'une formation sanitaire. L'accélération de la réforme de la loi de finances, notamment le passage au budget-programme, devrait renforcer le cadre de redevabilité et améliorer l'efficacité des dépenses de santé.

Renforcer le ciblage des poches d'extrême vulnérabilité : L'amélioration des indicateurs de santé passe par un meilleur ciblage des zones et des groupes les plus exclus du système de santé. L'analyse désagrégée des indicateurs révèle d'importantes disparités entre les régions et les groupes sociaux en matière de santé. Des programmes ciblés peuvent contribuer à tenir la promesse de ne laisser personne de côté et accélérer ainsi la réalisation des objectifs de la SCAPP et du PNDS.

Tableau: Situation des projets du ministère de la Santé décembre 2023

Intitulé du Projet	Durée	Bailleur	Montant de la Convention	Coût en million MRU	Taux de décaissement	Taux d'exécution actuel
Projet d'appui aux services de la santé Maternelle et Néonatale-Bichara MRT 1035	2023-2026	BID/LLF	18 100 000 \$	669,7	7,29%	2,36%
Projet : Appui à la mise en œuvre du plan national de développement sanitaire 2022-2030	2021-2024	Coop. Espagnole	500 000 Euros	22,00	23%	22,64%
Projet : Accompagner et soutenir le système de santé dans la réponse aux besoins sanitaires liés au SRAS-COV 2 en Mauritanie	2022-2024	Coop. Espagnole	650 000 €		15%	15,24%
Projet: Appui Au Renforcement Des Soins D'urgence Au Niveau Pre-Hospitalier Et Intra-Hospitalier En Mauritanie (SAMU)	2022-2023	Coop. Espagnole	68 700 €		100%	99,61%
Projet INAYA	2019-2024	BM	43 500 000\$	1522,50	96%	94%
Projet d'Appui au secteur de la santé : PASS1	2018-2024	UE	16 750 000 Euro	670,00	90%	100%
Projet d'Appui au secteur de la santé : PASS2	2022-2025	UE	5 875 000 Euro	40,00	84%	80%
Projet de préparation de réponse stratégique contre la covid-19 (PPRS)	2020-2024	BM	40 200 000 \$	1487,40	48%	48%
Projet d'appui à la santé maternelle, néonatale – Kechwa, Assaba- CMR 1188 / AFD	2016-2022 (Prolongation 2022 à 2025)	AFD	5 500 000 Euro	233, 750	17%	12,41%
Projet de Construction de l'hôpital Salmane Ben Abdel Aziz	2022-2025	FSD	55 000 000 \$	220,00		

Projet de Construction Hôpital à Atar et Hémodi- alyse NKTT	2018-2022	FSD	12 500 000\$	450,00	85%	L'Hôpital d'Atar fonctionne depuis juin 2023 à 100% pour l'ensem- ble du bâtiment qui est réception- né depuis février 2023, et pour 7 lots des équipe- ment récep- tionnés. Reste uniquement le lot de laboratoire dont un grand parti est arrivé sur place, ainsi que le lot des véhicules dont la réception est envisagée avant mi-décembre 2023.
ProPEP/Volet Santé	2020	ETAT		70,00	70%	85%
Projet TEMEYOUZ/ Volet infrastructures et équipements	2020-2024	AFD	1 053 000 (maitrise ouvrage MS : DIMM et UC-PASS)	42,00	12,5%	35%

CHANTIER 6

PROMOTION DE L'EMPLOI, DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE, ET DE LA RÉSILIENCE DES COUCHES LES PLUS VULNÉRABLES

RAPPEL DES OBJECTIFS DU CHANTIER 6

Le chantier 6 s'inscrit dans le deuxième levier stratégique de la SCAPP, visant à **développer le capital humain et à améliorer l'accès aux services sociaux de base**. Ce chantier ambitionne de promouvoir une inclusion sociale effective en favorisant l'emploi, la jeunesse, la culture et la résilience des populations les plus vulnérables.

Il s'agit de **créer une société plus inclusive** où chaque Mauritanien, en particulier les jeunes et les femmes, a la possibilité de participer pleinement au développement socio-économique du pays. Cet objectif se traduit par la volonté de:

- **Favoriser l'accès à des emplois décents et productifs pour tous**, en mettant l'accent sur l'employabilité des jeunes et la création d'opportunités économiques.
- **Promouvoir l'épanouissement et la protection de la jeunesse**, en améliorant l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et aux infrastructures socio-éducatives, tout en luttant contre la radicalisation et l'extrémisme violent.
- **Renforcer la protection sociale et la résilience des couches les plus vulnérables**, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et en favorisant l'égalité des chances et l'accès aux services sociaux de base.
- **Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle**, en promouvant une agriculture durable et en garantissant l'accès à une alimentation saine et nutritive pour tous.

Ce chantier se justifie par la nécessité de réduire les inégalités sociales et de garantir l'accès aux services sociaux de base pour tous. Il vise à créer un environnement favorable à l'épanouissement des individus et à la cohésion sociale, en accord avec les principes de la SCAPP.

La mise en œuvre du Chantier 6 mobilise un ensemble d'acteurs aux rôles et responsabilités variés:

1. Le Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF)

Le MASEF joue un rôle central dans la coordination et le suivi des actions du Chantier 6. Il est responsable de la mise en œuvre des politiques de protection sociale, de promotion de l'enfance et de la famille, et d'autonomisation des femmes.

2. La Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion (Taazour)

Taazour est un acteur majeur dans la mise en œuvre des programmes de protection sociale et de lutte contre la pauvreté. Elle est notamment responsable du Registre Social et du Programme National de Transfert Social Tekavoul, qui visent à soutenir les ménages les plus vulnérables.

3. Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP)

Le MEFP est chargé de la mise en œuvre des politiques de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle. Il intervient notamment dans le développement des compétences, l'insertion professionnelle et la création d'opportunités économiques pour les jeunes.

4. Le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (MCJS)

Le MCJS est responsable de la promotion de la culture, de la jeunesse et des sports. Il met en œuvre des programmes et des initiatives pour favoriser l'épanouissement des jeunes, encourager leur participation citoyenne et promouvoir la cohésion sociale.

5. Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)

Le CSA joue un rôle crucial dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il est responsable de la mise en œuvre des programmes de lutte contre la malnutrition, de renforcement de la sécurité alimentaire et de gestion des urgences alimentaires et nutritionnelles.

BILAN DES PRINCIPALES RÉALISATIONS DU CHANTIER 6

Favoriser l'accès à des emplois décents et productifs pour tous

Le taux de chômage déclaré en Mauritanie est resté stable, s'établissant à 12,20% selon les dernières données disponibles. Il est toutefois important de noter que ces chiffres proviennent du recensement de 2019, ce qui soulève des questions quant à leur pertinence actuelle.

Un nouveau recensement sur l'emploi est en cours et les résultats, attendus dans les prochains mois, permettront d'obtenir une image plus précise de la situation. Ces données actualisées seront essentielles pour évaluer l'impact réel des initiatives mises en œuvre dans le cadre du Chantier 6 et pour ajuster les stratégies en conséquence.

Table 1: Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour l'emploi

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source
Taux de Chômage	12,20%	2019	ANSADE	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif	12.20%	12.20%

Par ailleurs, la Mauritanie a accompli des progrès notables en matière d'emploi. Le gouvernement a mis en œuvre divers programmes et initiatives pour stimuler l'employabilité des jeunes, soutenir l'entrepreneuriat et renforcer les compétences de la main-d'œuvre.

Par exemple, 3 500 nouveaux projets ont été financés, créant près de 10 000 emplois, dont 300 dans la région du triangle de l'espoir. Des campagnes nationales de sensibilisation ont également été lancées pour promouvoir les métiers porteurs et valoriser la formation professionnelle.

Pour faciliter l'accès à l'information et aux services liés à l'emploi, des guichets d'emploi ont été mis en place dans chaque wilaya. Le soutien à l'entrepreneuriat s'est concrétisé par la formation de 580 petites et moyennes entreprises (PME) à travers le pays. L'efficacité du programme de soutien aux entrepreneurs est démontrée par le taux de remboursement des crédits accordés par le Fonds pour la promotion de l'entrepreneuriat, qui a atteint 83%.

L'apprentissage a également été une priorité, avec un soutien apporté à 2 250 jeunes pour développer leurs compétences et favoriser leur autonomisation. De plus, 6 200 bourses ont été octroyées aux diplômés de l'enseignement supérieur et de la formation technique et professionnelle (FTP) des promotions 2019 à 2021.

Parallèlement à ces initiatives, le gouvernement a restructuré les services d'emploi. Une Stratégie Nationale de l'Emploi (SNE) a été élaborée et traduite en un plan d'action opérationnel. L'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANAPEJ) a été transformée en Agence Nationale pour l'Emploi (Agence TECHGHIL), avec des missions recentrées sur les besoins du marché du travail. Un Fonds National de l'Emploi (FNE) a également été créé. Financé par le budget de l'État, sa gestion est assurée par la Caisse de Dépôt et Développement (CDD). Enfin, une cellule dédiée à la création d'une Agence pour l'Économie sociale et solidaire a été mise en place.

Ces actions témoignent de l'engagement du gouvernement mauritanien à créer des opportunités d'emploi et à améliorer les conditions de vie de ses citoyens.

Promouvoir l'épanouissement et la protection de la jeunesse:

La Mauritanie a réalisé des avancées significatives dans la promotion de la culture, de la jeunesse et des sports. L'inscription de la Mahadra au patrimoine culturel immatériel de l'humanité et la désignation de Nouakchott comme capitale de la culture dans le monde islamique témoignent de cet engagement.

Le pays a également organisé des festivals culturels, comme le Festival des Cités du Patrimoine et le Festival Culturel de Djewel, pour mettre en valeur son riche patrimoine. Pour encourager l'engagement des jeunes, un soutien financier a été apporté à 574 associations et clubs de jeunesse, tandis que des forums et des caravanes de paix ont favorisé la cohésion sociale. Des jeunes volontaires ont été formés sur des enjeux importants comme la sécurité routière et la gestion des catastrophes.

Le sport a également bénéficié d'un soutien important, avec un financement accordé à de nombreuses fédérations, clubs et centres de formation. La qualification de l'équipe nationale de football, les Mourabitounes, pour la Coupe d'Afrique des Nations 2023 illustre les progrès accomplis dans ce domaine.

Renforcer la protection sociale et la résilience des couches les plus vulnérables

Les indicateurs clés liés à la pauvreté et à l'inégalité en Mauritanie, tels que la proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté, la proportion de la population en milieu rural vivant sous le seuil de pauvreté et l'indice de Gini, sont restés stables entre 2019 et 2023.

Plus précisément, la proportion de la population totale vivant sous le seuil de pauvreté est restée inchangée à 28,20%, tandis que la proportion de la population rurale vivant sous le seuil de pauvreté est également restée stable à 41,20%. L'indice de Gini, qui mesure l'inégalité des revenus, est resté constant à 0,32.

Cette absence d'évolution est principalement due à l'absence de données récentes. En effet, la dernière Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages (EPCVM) a été réalisée en 2019 et les données de référence pour les trois indicateurs proviennent de cette enquête.

Sans nouvelles données, il est difficile de déterminer avec certitude si des progrès ont été réalisés ou non dans la réduction de la pauvreté et des inégalités en Mauritanie. Il est donc essentiel de mettre à jour les statistiques sur la pauvreté et l'inégalité afin de suivre les progrès et d'orienter les politiques publiques.

En conclusion, l'analyse des indicateurs clés liés à la pauvreté et à l'inégalité en Mauritanie montre une stabilité entre 2019 et 2023, en raison de l'absence de données récentes. La mise à jour des statistiques est cruciale pour évaluer la situation actuelle et éclairer les décisions politiques.

Table 2: Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour protection sociale et la résilience des couches vulnérables

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source
Proportion de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté	28,20%	2019	EPCVM 2019	-	28.20% (dernière enquête EPCVM en 2019)	28.20% (dernière enquête EPCVM en 2019)
Proportion de la population en milieu rural vivant en dessous du seuil de pauvreté	41,20%	2019	EPCVM 2019	D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté	41.20% (dernière enquête EPCVM en 2019)	41.20% (dernière enquête EPCVM en 2019)
Indice de Gini	0,32	2019	EPCVM 2019	-	0.32 (dernière enquête EPCVM en 2019)	0.32 (dernière enquête EPCVM en 2019)

La Mauritanie a démontré son engagement envers la protection sociale et la résilience de ses populations les plus vulnérables en réalisant des progrès significatifs et quantifiables. En matière d'assistance sociale et de santé, plus de 100 malades ont bénéficié d'une prise en charge pour des évacuations sanitaires à l'étranger et 159 pour des interventions chirurgicales en cardiologie. L'accès aux soins a été renforcé pour les malades indigents, avec 3116 personnes prises en charge dans les hôpitaux nationaux et 931 bénéficiant d'une aide pour la dialyse. De plus, 5337 malades chroniques ont reçu des transferts monétaires mensuels. Des partenariats ont été conclus avec Mauripost et la CAMEC pour améliorer l'accès aux médicaments et la qualité des services.

S'agissant de la promotion des personnes handicapées, 943 familles avec enfants polyhandicapés ont reçu un soutien financier, 6000 cartes d'handicap ont été délivrées et 1960 aides techniques à la mobilité fournies. Les associations de PSH ont bénéficié de subventions annuelles à hauteur de 90,75 millions de MRU, tandis que 10000 ménages de personnes handicapées ont été intégrés à un programme de transferts monétaires et de financement d'AGR.

L'autonomisation des femmes s'est traduite par des financements pour l'insertion professionnelle de 100 femmes, un projet d'exploitation de la saliculture impliquant 500 femmes à Nouadhibou, et la mise en place de 12 plateformes de lutte contre les violences faites aux femmes. Par ailleurs, 1782 filles ont bénéficié de formations qualifiantes et 772 AGR et 20 microprojets ont été financés.

Dans le domaine de la protection de l'enfance, 15 tables régionales de protection sont opérationnelles, 881 enfants en rupture familiale ont été pris en charge et 6 jardins d'enfants publics ont ouvert leurs portes.

Concernant le logement social, 576 unités, ont été construits à Nouadhibou et Zouérate, accompagnés d'infrastructures essentielles telles que des postes électriques, des systèmes d'alimentation en eau potable, des châteaux d'eau et des réserves d'eau. De plus, 1932 logements supplémentaires ont été construits dans d'autres régions, notamment à Akjoujt, Atar, Kiffa, Kaédi et Aleg.

Des programmes d'appui ont été mis en œuvre pour soutenir la campagne agricole, les coopératives productives et la construction de barrages. À Nouadhibou, des unités de dessalement d'eau de mer ont été installées pour améliorer l'accès à l'eau potable.

Parallèlement, Différentes wilayas (Nouakchott, Hodh Echargui, Assaba, Gorgol et Adrar) ont bénéficié de projets communautaires visant à soutenir les populations vulnérables. Ces initiatives ont permis de distribuer des chèvres, d'approvisionner des boutiques communautaires, d'installer des congélateurs solaires et des moulins, et de soutenir les coopératives agricoles, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie et au développement économique local.

Enfin, des infrastructures agricoles et des projets d'approvisionnement alimentaire ont été mis en place à travers le pays, avec une attention particulière portée aux coopératives féminines qui ont bénéficié d'équipements

Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) a multiplié les actions pour renforcer la sécurité alimentaire en Mauritanie. Il a notamment procédé à la distribution gratuite de plus de 5 000 tonnes de vivres à plus de 87 000 ménages à Nouakchott et Nouadhibou. Parallèlement, près de 50 000 ménages dans six wilayas ont bénéficié de transferts monétaires d'un montant total de 578 millions de MRU.

Le CSA a également fourni une assistance alimentaire et des kits d'abris aux personnes démunies et sinistrées. Dans le cadre du programme de résilience, 669 microprojets et AGRs ont été mis en œuvre pour un coût de 237 millions de MRU.

L'accent a été mis sur la nutrition avec l'ouverture de 300 CRENAM pour 12 000 enfants et femmes enceintes et allaitantes, ainsi que la mise en place de cantines scolaires pour 77 000 élèves. Le programme TEMWIN a permis de mobiliser près de 70 000 tonnes de denrées alimentaires pour 131 000 ménages.

En outre, le CSA a renforcé 194 SAVS dans trois wilayas et construit des infrastructures de stockage pour augmenter les capacités nationales à 136 000 tonnes. Enfin, le CSA a soutenu les exploitants agricoles de la vallée du fleuve par la mise à disposition d'intrants subventionnés et a supervisé l'assistance aux réfugiés maliens au camp de M'Berra. L'ensemble de ces interventions a contribué de manière significative à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables en Mauritanie en 2023.

Par ailleurs, les réalisations suivantes ont été rapportées en 2023 par TAAZOUR dans le domaine de la sécurité alimentaire.

- **Approvisionnement des Boutiques de Solidarité :** Un total de 1750 boutiques à travers le pays a été approvisionné en denrées alimentaires de base. Cet effort visait à garantir un accès continu et équitable aux produits alimentaires pour les communautés vulnérables, assurant ainsi une meilleure sécurité alimentaire.
- **Création de Systèmes d'Alerte et de Veille (SAVS) et Banques de Céréales :** En 2023, 97 Systèmes d'Alerte et de Veille Sociale (SAVS) ont été créés. Ces initiatives sont conçues pour anticiper et atténuer les crises alimentaires et pour stocker des céréales afin de renforcer la résilience des communautés face aux pénuries alimentaires.
- **Assistance aux Ménages Vulnérables :** En 2023, 24 350 ménages vulnérables ont reçu une assistance alimentaire pendant le mois de Ramadan, contre une cible de 30 000 pour 2024. Cette intervention directe a permis de réduire les impacts de l'insécurité alimentaire saisonnière pour les familles les plus démunies.

Malgré ces progrès, la situation alimentaire et nutritionnelle en Mauritanie reste fragile. Les effets du changement climatique, la pauvreté et l'insécurité alimentaire continuent de menacer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations les plus vulnérables.

RÉFORMES ENGAGÉES OU MISES EN ŒUVRE EN 2023

En 2023, les réformes et lois mises en œuvre dans le cadre du chantier 6 de la SCAPP ont visé plusieurs domaines clés. Pour le développement culturel et patrimonial, des projets de décrets ont été adoptés pour encadrer les activités artistiques, les musées et les festivals culturels, tandis que des dossiers de candidature ont été déposés auprès de l'UNESCO et de l'ISESCO pour l'inscription de sites et éléments culturels mauritaniens.

Concernant la jeunesse et l'engagement civique, un projet de loi sur le volontariat a été élaboré pour encourager l'implication des jeunes, et la Stratégie Nationale de la Jeunesse a été finalisée, intégrant programmes de renforcement des compétences, campagnes de sensibilisation et actions de prévention. L'éducation technique et professionnelle a été promue à travers l'ouverture de nouvelles écoles et centres de formation dans des secteurs porteurs comme le BTP, les TIC et l'énergie.

Dans le domaine des médias et de la communication, une nouvelle législation a été adoptée pour réguler le secteur, notamment en révisant la loi sur l'audiovisuel et en encadrant les radios et télévisions associatives.

Enfin, la protection sociale et la résilience des populations vulnérables ont été renforcées par la mise à jour de la Stratégie Nationale de Protection Sociale, l'extension des programmes de transferts monétaires, l'autonomisation des personnes handicapées, le renforcement de la protection de l'enfance et le développement de l'éducation préscolaire. Ce développement inclut la construction de jardins d'enfants et l'intégration de classes préparatoires dans les écoles primaires. De plus, un mécanisme national de Navagha a été mis en place, le programme Ravah a été redynamisé pour améliorer le bien-être familial, et une institution sous la tutelle du MASEF, nommée "Banque de la Famille", a été créée.

ANALYSE DE LA PERTINENCE ET DE L'ALIGNEMENT DES ACTIVITÉS AVEC LES OBJECTIFS DE LA SCAPP

L'analyse de la pertinence et de l'alignement des activités du Chantier 6 avec les objectifs de la SCAPP révèle une forte cohérence et une orientation stratégique claire. Les actions entreprises visent à promouvoir l'emploi, l'épanouissement et la protection de la jeunesse, à renforcer la protection sociale des plus vulnérables et à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Favoriser l'accès à des emplois décents et productifs pour tous:

Les projets mis en œuvre, tels que le Projet d'employabilité des Jeunes Vulnérables (PEJ/IDA) et le Projet d'Appui à l'Employabilité et à l'Insertion Socio-Économique des Jeunes Vulnérables au Brakna (PEJ/BAD), ciblent spécifiquement les jeunes en situation de NEET (ni en emploi, ni en éducation, ni en formation). En renforçant leurs compétences de vie, techniques et entrepreneuriales, ces projets favorisent leur insertion professionnelle et la création d'opportunités économiques. Le projet PNUD, axé sur l'autonomisation dans les chaînes de valeur agricole et agro-pastorale, contribue également à la création d'emplois productifs et décents, notamment pour les femmes. Pour maximiser l'impact de ces initiatives, un système de suivi renforcé permettrait d'évaluer l'insertion professionnelle des bénéficiaires et d'ajuster les interventions en fonction des besoins du marché du travail.

Promouvoir l'épanouissement et la protection de la jeunesse:

La finalisation de la Stratégie Nationale de la Jeunesse fournit un cadre cohérent pour les interventions en faveur des jeunes, en mettant l'accent sur l'éducation, la formation professionnelle et l'insertion sociale. Le soutien aux associations et clubs de jeunesse encourage l'engagement des jeunes dans des activités positives et contribue à leur épanouissement. La caravane de paix avec le Réseau des Oulémas sensibilise la jeunesse aux valeurs de tolérance et de lutte contre l'extrémisme. Les formations dispensées aux jeunes volontaires sur des thématiques critiques (stupéfiants, sécurité routière, gestion des catastrophes) renforcent leurs capacités et leur permettent de jouer un rôle actif dans leurs communautés. Enfin, le développement d'infrastructures sportives et socio-éducatives offre aux jeunes des espaces d'épanouissement et de socialisation.

Renforcer la protection sociale et la résilience des couches les plus vulnérables:

Les actions d'assistance sociale, incluant la prise en charge des malades indigents et les transferts monétaires aux familles d'enfants polyhandicapés, garantissent un accès aux soins de santé et un soutien financier aux plus fragiles. Le programme DARI, qui prévoit la construction de logements pour les ménages vulnérables, répond à un besoin essentiel et contribue à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'appui aux activités génératrices de revenus (AGR) et aux coopératives productives renforce la résilience économique des populations, notamment dans les zones rurales. La promotion des droits des personnes handicapées et leur autonomisation favorisent leur inclusion sociale et économique. Enfin, les actions de prévention de la malnutrition chez les enfants et l'accueil des enfants en situation de vulnérabilité contribuent à leur développement et à leur protection.

Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle:

Les programmes d'aides d'urgence du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) apportent une assistance immédiate aux populations en situation de crise alimentaire. Les programmes de développement et les AGR renforcent la résilience des communautés et leur permettent de générer des revenus. Le programme de nutrition communautaire et scolaire cible les groupes vulnérables pour réduire la malnutrition infantile et améliorer la fréquentation scolaire. Les programmes TEMWIN et SAVS assurent l'accès aux denrées alimentaires essentielles à des prix abordables. Enfin, le programme d'appui à l'agriculture et à l'élevage soutient les producteurs locaux et renforce la sécurité alimentaire du pays.

En conclusion, les activités menées dans le cadre du Chantier 6 s'avèrent pertinentes et alignées sur les objectifs de la SCAPP. Elles couvrent un large spectre d'interventions, allant de la promotion de l'emploi et de l'épanouissement des jeunes au renforcement de la protection sociale et de la sécurité alimentaire. L'accent mis sur l'inclusion sociale, la résilience et l'autonomisation des groupes vulnérables témoigne d'une volonté forte de construire une société plus juste et plus équitable.

ANALYSE DES CONTRAINTES

La mise en œuvre du Chantier 6 de la SCAPP se heurte à de nombreux obstacles qui freinent son efficacité. Ces difficultés se manifestent à plusieurs niveaux, commençant par un manque de clarté et de fluidité dans les procédures. L'absence de manuel de procédures normalisées complique la gestion des activités et l'appropriation des processus par les équipes, ce qui peut engendrer des incohérences et des retards dans l'exécution des projets.

À ce défi procédural s'ajoute un manque crucial de ressources, tant humaines que matérielles. Les retards dans le recrutement et l'affectation du personnel qualifié, ainsi que les difficultés d'accès aux équipements et véhicules nécessaires, entravent le bon déroulement des opérations sur le terrain. De plus, l'absence d'autonomie financière et la lourdeur des procédures administratives, notamment pour le règlement des prestations, contribuent à ralentir l'exécution des projets et limitent la capacité de réaction du programme face aux situations d'urgence.

La sélection des prestataires de services (entreprises, bureaux de suivi) pose également problème, ce qui peut compromettre la qualité des interventions, notamment dans des domaines clés comme l'infrastructure sociale et les services de proximité. Par ailleurs, la coordination avec les administrations locales s'avère insuffisante, créant des ruptures dans la mise en œuvre des projets et limitant l'ancrage territorial des actions.

Enfin, le Chantier 6 souffre d'un manque de moyens financiers et humains. Le système de paiement RACHAD, jugé trop rigide, et les retards dans la mobilisation des fonds, notamment ceux de l'État, perturbent le versement des aides aux ménages bénéficiaires. L'insuffisance des ressources financières allouées au programme, en regard de l'ampleur des besoins et de la demande croissante, restreint la capacité d'action et empêche d'étendre la couverture sociale aux populations les plus exposées. Le manque de personnel qualifié, notamment dans les domaines de l'assistance sociale et de l'autonomisation, constitue un frein supplémentaire à l'atteinte des objectifs.

En conclusion, le Chantier 6, malgré ses ambitions louables, est confronté à des obstacles importants qui nécessitent des actions correctives urgentes. Il est impératif de clarifier les procédures, de renforcer les capacités opérationnelles et financières, d'améliorer la coordination entre les acteurs et de mettre en place un cadre juridique plus solide pour garantir l'accès effectif des populations vulnérables à leurs droits.

PERSPECTIVES

Le Chantier 6 de la SCAPP se projette en 2025 avec une ambition renouvelée pour la protection sociale, l'autonomisation des groupes vulnérables et la promotion des droits des enfants et des femmes. Cette vision se traduit par un ensemble d'orientations stratégiques et programmatiques qui visent à renforcer les dispositifs existants et à étendre leur portée.

En matière de protection de l'enfance, une révision de la Stratégie Nationale est prévue pour mieux répondre aux besoins actuels et améliorer la prise en charge des enfants vulnérables. Des campagnes de sensibilisation seront menées pour promouvoir la culture des droits de l'enfant et assurer une meilleure connaissance et un plus grand respect de ces droits au sein des communautés. La lutte contre la malnutrition sera intensifiée avec l'extension du programme national et l'objectif de réduire significativement le taux de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans.

L'égalité de genre et l'autonomisation des femmes constituent un autre axe prioritaire. La Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre sera actualisée pour favoriser l'inclusion économique des femmes dans tous les secteurs. Un fonds spécifique sera créé pour soutenir les projets et activités génératrices de revenus portés par des femmes, renforçant ainsi leur indépendance économique. L'offre de formation professionnelle sera élargie et adaptée aux besoins spécifiques des femmes et des filles, notamment celles issues de milieux défavorisés, afin de faciliter leur insertion sur le marché du travail.

Pour améliorer le suivi et l'efficacité des interventions, le système d'information PRIMERO sera déployé dans toutes les Directions Régionales de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille. Ce système permettra une meilleure gestion des données et un suivi plus précis des bénéficiaires. Un projet pilote de réadaptation communautaire sera également mis en place pour les personnes handicapées, favorisant leur intégration et leur autonomie.

Dans le domaine de la santé et de l'assistance sociale, une réforme du régime d'assistance pour les malades indigents évacués à l'étranger est envisagée afin de simplifier les procédures et d'accélérer la prise en charge. Le système d'information pour les personnes handicapées sera étendu à toutes les wilayas, permettant une meilleure adaptation des services à leurs besoins spécifiques.

À ces ambitions s'ajoutent les perspectives du programme DARI, qui vise à améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural et urbain, et celles du programme ALBARKA, axé sur l'inclusion économique et le développement local.

Le programme DARI prévoit la finalisation de 576 logements à Nouadhibou et Zouérate, ainsi que la construction de 1000 logements supplémentaires dans cinq regroupements villageois. Ce programme ambitieux permettra d'offrir des habitations décentes à de nombreuses familles et contribuera à l'amélioration du cadre de vie des populations concernées. L'aménagement des sites de regroupement villageois comprendra également la mise en place d'infrastructures de base (eau, électricité, assainissement) et la viabilisation des terrains.

De son côté, le programme ALBARKA prévoit de financer 1000 activités génératrices de revenus (AGR) pour favoriser l'autonomie économique des ménages les plus vulnérables. Il contribuera également au développement local par la réalisation de 80 projets communautaires, la construction de 180 diguettes et de 10 grands barrages, ainsi que l'acquisition d'intrants et d'équipements agricoles. Ces actions visent à renforcer la résilience des communautés face aux aléas climatiques et à améliorer leurs conditions de vie.

Enfin, le Chantier 6 s'engage à renforcer ses capacités financières et institutionnelles. Une attention particulière sera portée à l'optimisation de l'allocation des ressources pour répondre à la demande croissante de protection sociale et inclure davantage de ménages vulnérables, en particulier ceux exposés aux risques climatiques. La coordination entre les différents acteurs gouvernementaux sera améliorée et des synergies seront créées entre les programmes existants pour maximiser l'impact des interventions.

RECOMMANDATIONS

L'efficacité du Chantier 6 de la SCAPP, et notamment celle d'acteurs clés comme Taazour, dépend d'une amélioration significative de ses procédures et capacités opérationnelles. Il est crucial de clarifier et fluidifier les processus en développant un manuel de procédures normalisées accessible à tous, en simplifiant les démarches administratives et en définissant clairement les rôles de chaque acteur. Un système de suivi et d'évaluation transparent doit également être mis en place pour garantir la bonne exécution des projets.

Parallèlement, le renforcement des capacités opérationnelles est essentiel. Cela passe par un recrutement accéléré de personnel qualifié, un accès facilité aux équipements nécessaires et une augmentation des ressources financières allouées au programme. La diversification des sources de financement est également à explorer.

La coordination et la communication entre les différents acteurs, y compris les administrations locales, doivent être améliorées. La création d'une plateforme d'échange d'informations permettra un partage efficace des connaissances et des bonnes pratiques.

Sur le plan juridique et institutionnel, un cadre plus solide doit être établi pour garantir l'accès des populations vulnérables à leurs droits. Il est impératif de renforcer les capacités des structures en charge de la mise en œuvre du Chantier 6 et d'évaluer régulièrement son impact pour ajuster les interventions.

L'optimisation de l'allocation des ressources est un autre point crucial. Un meilleur ciblage des bénéficiaires permettra de garantir que les aides parviennent aux populations les plus vulnérables. La promotion d'une utilisation rationnelle des ressources et le renforcement des mécanismes de contrôle des dépenses sont également essentiels.

LEVIER 3

RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DANS TOUTES SES DIMENSIONS

RAPPEL DES OBJECTIFS DU TROISIÈME LEVIER ET DE SES CHANTIERS

Le troisième levier stratégique vise à établir les bases d'une gouvernance à l'échelle de l'ensemble des territoires, capable d'offrir à l'économie ainsi qu'à la société mauritanienne un cadre d'évolution institutionnel en adéquation avec son potentiel de développement socio-économique, tout en renforçant ce dernier, et d'inclure au sein des processus de décision l'ensemble des catégories représentatives de la société civile.

Le levier stratégique 3 « Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions » vise donc à assurer i) la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie, ii) la cohésion sociale et l'équité, la sécurité, et le respect des droits humains, et (iii) l'efficacité de la gestion économique et financière et la capture du dividende démographique. Cet objectif sera réalisé en intervenant au niveau de trois secteurs ou domaines d'actions suivants :

- i. Gouvernance politique, sécurité et décentralisation (Chantier 7) ;*
- ii. Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique (Chantier 8) ; et*
- iii. Gouvernance administrative, économique et financière et Capture du dividende démographique (Chantier 9).*

Le premier chantier du levier 3 couvre les huit domaines d'interventions suivants : l'amélioration de la gouvernance politique, le renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité, la construction durable de la paix et de la cohésion sociale, la protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent, la gestion des migrations et des réfugiés, l'aménagement du territoire, la décentralisation et l'état civil.

Le deuxième chantier du levier 3 « Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique » poursuit un objectif principal et trois objectifs spécifiques. L'objectif principal porte sur la consolidation de l'Etat de droit, la promotion des droits humains, le renforcement de la justice et l'amélioration du contrôle citoyen de l'action publique alors que les objectifs spécifiques sont : (i) Une législation nationale pensée dans le respect des Droits de l'Homme et conforme aux engagements internationaux ; (ii) Une justice conforme au principe d'Etat de Droit et dotée des ressources nécessaires à l'exercice de ses fonctions ; et (iii) Une société civile intégrée aux processus décisionnels du pays et y contribuant de manière proactive.

Pour chacun des objectifs spécifiques et sur la base des orientations stratégiques, le chantier a été structuré autour de trois interventions majeures : (i) Consécration des Droits humains, (ii) Renforcement de la Justice, et (iii) Contrôle citoyen de l'action publique et développement des Organisations de la société civile (OSC) et des médias.

Quant au troisième chantier du levier 3, il couvre les périmètres d'interventions suivants : (i) Amélioration de la performance du Système de Planification du développement ; (ii) Développement de la Statistique, en aide à la décision ; (iii) Capture du dividende démographique ; (iv) Lutte contre la corruption ; (v) Amélioration du climat des affaires et promotion du secteur privé et de l'investissement ; (vi) Amélioration de la gestion des finances publiques ; (vii) Promotion d'un secteur financier stable et inclusif ; et (viii) Transformation de l'administration et amélioration de la performance de ses ressources humaines.

BILAN DES PRINCIPALES RÉALISATIONS DES CHANTIERS DU LEVIER 3 EN 2023

CHANTIER 7

GOVERNANCE POLITIQUE, LA SÉCURITÉ ET LA DÉCENTRALISATION

RAPPEL DES OBJECTIFS DU CHANTIER

La gouvernance politique, la sécurité et la décentralisation constituent des sujets d'intervention transversaux aux défis et enjeux tout aussi convergents matérialisés dans la difficulté du dialogue intersectoriel et la faible disponibilité des ressources humaines et financières. Ces sujets d'interventions se répartissent autour des huit principaux domaines suivants : l'amélioration de la gouvernance politique, le renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité, la construction durable de la paix et de la cohésion sociale, la protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent, la gestion des migrations et des réfugiés, l'aménagement du territoire, la décentralisation et l'état civil.

RÉFORMES RÉALISÉES EN 2023

En matière de gouvernance politique, plusieurs réformes ont été introduites en 2023, dans le cadre des nouvelles orientations visant à asseoir un dialogue constructif et permanent entre les acteurs politiques. Ainsi, le texte organisant le fonctionnement de l'Institution de l'Opposition Démocratique a été revu, permettant ainsi à cette institution constitutionnelle d'accomplir avec plus d'efficacité la mission qui lui est dévolue. Sur le plan de la communication, les compétences et le champ d'intervention de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel ont été révisés et la loi libéralisant la communication audiovisuelle a été revue.

Dans le domaine de la décentralisation, les documents fondamentaux ont fait l'objet d'une révision visant à intégrer les orientations de la stratégie nationale de décentralisation et de développement local. Il s'agit de l'élaboration d'un code de collectivités territoriales, la réalisation d'une étude portant le transfert des compétences, l'élaboration des projets de textes organisant et modernisant l'exercice de la tutelle de l'État (Contrôle de légalité, appui-conseil, Animation des territoires) et l'élaboration de projets de lois et de décrets sur la fonction publique territoriale, en rapport avec le ministère de la Fonction publique.

Concernant l'aménagement du territoire, le ministère en charge de ce secteur a lancé d'importantes réformes qui ont pour objectifs de mieux cadrer la sédentarisation, de maîtriser l'urbanisation et de définir une vision nationale en matière d'aménagement du territoire. Il s'agit notamment de : l'élaboration et l'approbation en conseils des ministres d'un décret précisant les formes, les contenus et les modalités d'élaboration, d'application, de suivi et d'évaluation des outils de l'aménagement du territoire ; l'élaboration et l'approbation en conseil des ministres d'un décret abrogeant et remplaçant le décret n° 31-2010 du 9 février 2010 portant l'organisation et le fonctionnement de l'Observatoire national de l'aménagement du territoire ; et la révision et l'approbation en conseil des ministres du décret N° 2020-077 du 14 Juillet 2020 portant typologie et tailles des établissements humains et les règles générales de sédentarisation et fixant les critères et normes de répartition des infrastructures socio-collectives.

ANALYSE DE LA COHÉRENCE ET DE LA PERTINENCE DU PTA 2023

L'analyse de la cohérence des PTA 2023 avec les objectifs et orientations de la SCAPP met en évidence une problématique récurrente pour le volet gouvernance à savoir l'absence d'un cadre programmatique spécifique pour les différentes interventions. Les informations collectées ont permis d'aboutir au constat suivant :

En matière de gouvernance politique on note l'absence d'un plan d'actions précis permettant de traduire en activités, les principaux objectifs définis par le second plan d'actions qui s'articulent autour de la nécessité de renforcer les institutions et l'insertion politique des jeunes et des femmes, mais aussi d'institutionnaliser un dialogue politique de qualité.

La question de la gestion de la migration est considérée comme objectif majeur du second plan compte tenu des défis auxquels le pays est confronté dans ce domaine. Trois principaux objectifs ont été retenus ; il s'agit, de la promotion des droits fondamentaux des migrants, des réfugiés et demandeurs d'asile, l'implication de la diaspora mauritanienne dans le développement économique, social et culturel du pays et enfin la poursuite de l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux et dans les dynamiques de développement. Malgré cela, il n'existe pas de cadre programmatique permettant de concrétiser ces objectifs qui nécessitent une vision d'ensemble engageant toutes les parties prenantes.

Les orientations du second plan d'actions de la SCAPP, en matière de décentralisation, portent sur le renforcement de la coordination entre les acteurs de la décentralisation, l'accélération des transferts des compétences et de ressources vers les différents échelons des collectivités territoriales et l'accompagnement des collectivités dans la réforme de leur fiscalité afin de leur permettre de générer des ressources qui seront orientées exclusivement vers leur propre développement. Plusieurs projets contribuent à la mise en œuvre des activités visant l'atteinte de ces objectifs. Cependant, Il n'existe pas de plan d'actions global qui met en lien les objectifs poursuivis par ces projets et ceux de la SCAPP.

S'agissant de l'aménagement du territoire, l'accent est mis sur la définition et à la mise en œuvre d'une Stratégie Nationale de la Cartographie et de la Topographie, la mise en place et le renforcement des outils de gestion de l'aménagement du territoire (SNAT, SRAT...etc), la fixation des populations dans leur territoire et la lutte contre la sédentarisation anarchique. Le MHUAT, dans le cadre de son plan d'actions annuel, reprend ces objectifs ce qui signifie au moins l'existence d'un alignement théorique avec les orientations de la SCAPP.

ANALYSE DU NIVEAU D'EXÉCUTION PHYSIQUE ET FINANCIÈRE DU PTA 2023

Le plan d'actions de la SCAPP a fixé un certain nombre d'indicateurs pour mesurer l'évolution des différentes interventions. L'analyse, ci-après, tente en l'absence de données chiffrées d'évaluer le degré d'évolution de ces indicateurs. Il faut cependant souligner que la plupart des indicateurs ne sont pas renseignés en plus de l'existence de certains objectifs de la SCAPP, en matière de gouvernance, qui ne figurent dans aucun des plans d'actions sectoriels.

Décentralisation et développement local : trois principaux indicateurs ont été retenus pour le suivi de ce volet. Ils s'agit de i) D'ici à 2022, la SNDDL est opérationnelle, son financement mobilisé, son dispositif expert recruté et sa mise en œuvre amorcée, ii) D'ici 2024, % de réalisation du volet décentralisation et développement local du plan stratégique du MIDEK 2021-2024 et iii) D'ici 2023, % de réalisation du plan stratégique de la Direction générale des collectivités territoriales. On note, tout d'abord, la création d'un Ministère délégué à la décentralisation et au développement local ce qui confirme l'engagement de l'Etat à promouvoir la décentralisation et à impliquer les collectivités dans le développement local. Concernant le premier indicateur, plusieurs actions ont été réalisées à savoir la validation de la SNDDL, la mise en place d'un haut conseil de la décentralisation. Cependant les financements mobilisés sont insuffisants par rapport aux besoins de la SNDDL. Par ailleurs, les réformes visant à renforcer les moyens financiers des communes ne sont pas encore effectives. S'agissant du second objectif, on note la réalisation de plusieurs activités portant sur la formation des élus, le financement d'activités au profit des collectivités territoriales, en matière de développement local, et le lancement de certains programmes et projets (Moudoun, Declic, Padeli, Progresp, etc.) qui appuient les acteurs de la décentralisation aussi bien au niveau national que régional. On constate, cependant, que les réformes tardent à être adoptées, la part du budget consacrée aux collectivités n'as pas augmenté et le transfert des compétences au profit des collectivités territoriales n'est pas encore effectif. Sur le plan des bâtiments administratifs, les sièges des 12 conseils régionaux ont été tous achevés, ainsi que la construction et la réhabilitation des bureaux et du logement de plusieurs autorités administratives. Les travaux d'achèvement des sièges des Wilayas du Hodh El Gharbi, du Brakna, de huit bureaux et logements des Hakem à Adel Bagrou, Male, Tekane, Lexeiba1, Twil, Mheijiratt et Tichit se poursuivront au cours de cette année.

Concernant l'administration territoriale, le Ministère de l'Intérieur, de la Promotion de la Décentralisation et du Développement Local a élaboré une stratégie qui s'articule autour du renforcement des capacités de la DGAT, la consolidation de la cohésion sociale, l'administration et le développement des zones frontalières.

Gouvernance politique : la large concertation, devenue permanente, entre les acteurs politiques et sociaux, a abouti à la signature d'un Pacte Républicain dans le but d'élargir le débat national pour englober toutes les problématiques de développement et de cohésion sociale. La mise en œuvre de l'accord politique du 26 septembre 2022 a permis d'organiser des élections législatives, régionales et municipales consensuelles et apaisées et de faire avancer ainsi notre démocratie représentative. Le texte organisant le fonctionnement de l'Institution de l'Opposition Démocratique a été revu, permettant ainsi à cette Institution constitutionnelle d'accomplir avec plus d'efficacité la mission qui lui est dévolue. Les ressources allouées au Fonds d'aide à la presse sont passées de 20 millions à 40 millions MRU cette année, et l'espace médiatique a été ouvert à de nouveaux médias. La loi relative à l'aide publique à la presse privée a été révisée à travers une approche plus cohérente et plus pragmatique pour la régulation de cette aide. Le droit d'accès des citoyens à l'information a été encouragé en élargissant la couverture médiatique du service public de la Radio nationale, de l'Agence mauritanienne d'information et de la télévision Almouritany.

Aménagement du territoire : dans ce domaine l'accent a été mis sur l'initiation de réformes en vue de maîtriser la sédentarisation et concevoir un schéma d'aménagement du territoire mettant en exergue les potentialités de chaque région. Les plus importantes mesures prises ont porté sur : le lancement du processus d'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire ; La réhabilitation d'un réseau géodésique de triangulation de Nouakchott ; et La réhabilitation du réseau géodésique de Nouakchott.

Dans le domaine de l'Etat civil, les efforts se sont focalisés sur l'extension du champ d'intervention, la facilitation des procédures et le rapprochement de ses services des citoyens. Ces efforts se sont traduits par l'enrôlement complémentaire de près de 500.000 citoyens, l'ouverture de 37 nouveaux centres, le lancement de l'application HOUWYETI qui permet à tout citoyen où qu'il se trouve d'accomplir les formalités de demandes de ses documents d'état civil sans se déplacer.

Concernant les problématiques relatives à l'immigration et aux réfugiés, la politique poursuivie par le gouvernement vise à contenir le flux massif de réfugiés, en collaboration avec les partenaires, et créer des conditions de cohabitation passive entre les populations autochtones et les réfugiés. Dans ce cadre, le Gouvernement continue ses efforts pour l'extension des services sociaux au profit des réfugiés dans les camps et hors camp. Par ailleurs des mesures ont été prises pour faciliter l'accès de ces réfugiés à des documents leur permettant d'accéder à plusieurs avantages et faciliter leur séjour dans le pays. Par ailleurs le gouvernement et les agences du système des nations unies spécialisées ont élaboré un plan de réponse humanitaire pour répondre aux besoins des populations réfugiées, retournées et communautés d'accueil, rendues vulnérables du fait de l'afflux massif des nouveaux arrivants.

ANALYSE DES CONTRAINTES

La mise en œuvre du volet gouvernance de la SCAPP est assujettie à plusieurs contraintes dont certaines sont propres aux départements concernés alors que d'autres sont liés avec des facteurs externes.

Des capacités de planification limitées : On observe une faible capacité en matière de planification qui s'est traduite par un déphasage entre les orientations de la SCAPP et les interventions engagées par les acteurs. Ajouté à cela des difficultés pour concevoir des plans d'actions permettant de mettre en lien l'action des départements avec le plan d'actions de la SCAPP.

Un processus de décentralisation inachevé : La mise en œuvre de la politique de décentralisation reste confrontée à d'importantes difficultés dans son opérationnalisation, dont les principales sont : les faibles capacités techniques des collectivités ne disposent d'aucun mécanisme pérenne d'appui technique ; Des services déconcentrés de l'État qui disposent de peu de ressources humaines, de peu de moyens matériels (à l'exception des secteurs de la santé et de l'éducation), qui opèrent sans directives claires et s'avèrent donc peu en capacité d'apporter un support effectif aux collectivités ; Un financement des communes faible et aléatoire ; des transferts de l'État assez faible et dont le montant a peu augmenté ; Un important déficit de personnel qualifié, qui limite considérablement les possibilités d'intervention des collectivités.

Un accroissement de la population de réfugiés : La Mauritanie fait face à une forte immigration qui pèse sur les secteurs sociaux et économiques et engendre des problématiques nécessitant une nouvelle stratégie d'intervention. En effet, selon les données les plus récentes on observe un afflux massif de réfugiés maliens, principalement des femmes, des enfants et des personnes âgés, le long de la frontière avec la Mauritanie. Entre janvier 2023 et avril 2024, plus de 95 000 nouveaux réfugiés maliens sont arrivés dans le pays, en plus des 105 000 réfugiés précédemment enregistrés. Cette arrivée massive de réfugiés va accroître la pression déjà existante, sur les ressources naturelles et les services sociaux de base dans une région vulnérable.

Un développement régional déséquilibré : La programmation, des infrastructures et des projets de la part de l'État n'a pas souvent respecté les vocations des territoires ni leurs besoins en investissements. Cela a empêché que l'action de l'État soit équilibrée et harmonieuse au sein du territoire national, laissant apparaître, à certains égards, un sentiment d'inégal traitement des territoires, rendu, il est vrai exacerbé par le gap criant d'infrastructures un peu partout à travers le pays. De plus, les actions de développement manquaient de cohérence parce que non sous tendues par une vision globale et équilibrée de développement du territoire. Les interventions sont éclatées, parfois improvisées et obéissant, dans la plupart des cas, à une logique d'offre, plutôt qu'à une logique de demande.

PERSPECTIVES

En matière de décentralisation, il est prévu de poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route de la stratégie nationale de décentralisation et de développement local. Dans ce cadre les efforts seront entrepris pour l'adoption du nouveau code des collectivités territoriales, la validation du statut du personnel territorial et le transfert effectif des compétences, notamment en matière de services sociaux de base. Sur le plan des ressources financières, en plus de l'augmentation des fonds du Fonds Régional de Développement, des réformes seront introduites pour améliorer la fiscalité locale.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, il est prévu de mettre en place les structures et les outils de l'aménagement du territoire, notamment le schéma National d'aménagement du Territoire (SNAT) et ses déclinaisons régionales ; (Schémas régionaux d'Aménagement du territoire SRAT) ; la mise en place et l'activation de la structure prévue par la loi d'orientation (ONAT) ; l'élaboration et la finalisation de la politique nationale de l'aménagement du Territoire (PNAT) ; la finalisation de la première phase du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT); l'actualisation de la loi d'orientation 2010-01 et révision du Décret N° 2021-abrogeant et remplaçant le décret portant organisation et fonctionnement de l'Observatoire National de l'Aménagement du Territoire ; la finalisation de l'étude de faisabilité pour la création d'un institut géographique ; la création d'un institut géographique ; et l'acquisition ou réalisation d'une cartographie de base du territoire national à l'échelle 1/50 000ème.

Concernant la question de l'immigration et des réfugiés, la concertation entamée avec les principaux acteurs impliqués dans ces domaines se poursuivra en vue d'aboutir une vision partagée pour accompagner ces phénomènes. Aussi, des actions seront entreprises pour la mise en place d'un cadre de référence et la révision des accords bilatéraux y afférents suivant une logique de partenariat stratégique mutuellement avantageux. Dans ce cadre, il est prévu la création et l'opérationnalisation de la cellule de coordination et d'exécution du suivi de la stratégie nationale de la migration.

RECOMMANDATIONS

L'analyse de la mise en œuvre du volet gouvernance de la SCAPP a permis de dégager un certain nombre de contraintes qui entravent l'atteinte des objectifs du second plan d'actions de cette stratégie. La levée de ces contraintes passe impérativement par un certain nombre de mesures dont :

- Une révision du volet gouvernance du plan d'actions de la SCAPP : il s'agit de revoir les objectifs fixés et les résultats à atteindre tout en définissant des indicateurs à la fois renseignables mais aussi permettant de mesurer l'évolution de la situation dans les domaines concernés ;
- Un renforcement des capacités des départements sectoriels en matière de planification : il ressort du suivi de la mise en œuvre du plan d'actions, que la plupart des départements concernés par ce chantier ne disposent pas ni de moyens humains ni d'outils pour assurer une planification prenant en compte les orientations stratégiques du pays et permettant un suivi de la mise en œuvre des activités ;
- La redynamisation des instances de suivi : le système de suivi-évaluation de la SCAPP a mis en place un dispositif de suivi impliquant toutes les parties prenantes et dont les comités sont présidés par les départements sectoriels. Ces comités sont aujourd'hui inopérants et leurs membres pour certains ne sont pas désignés alors que d'autres sont peu engagés. Dès lors, il urge de redynamiser le dispositif de suivi dans son ensemble afin de pouvoir suivre l'état de mise en œuvre de la SCAPP et permettre aux décideurs d'intervenir à temps pour orienter les interventions.

- La révision et l'adoption de stratégies en phase avec l'évolution du contexte national et régional : En effet certaines stratégies sont obsolètes et nécessitent d'être révisées dans le cadre d'une approche mobilisant l'ensemble des parties prenantes pour refléter les défis réels et proposer des orientations susceptibles de créer une évolution positive des secteurs concernés.
- La mobilisation de financements : la question des financements est l'une des problématiques qui affectent la plupart des secteurs, en particulier, ceux de la gouvernance ou les acteurs estiment que le gap est très élevé. Ainsi, des efforts doivent être entrepris pour mobiliser des financements supplémentaires aux secteurs concernés.
- La mise en œuvre des réformes adoptées par le gouvernement : l'une des contraintes qui limitent l'efficacité des politiques publiques est la non mise en vigueur des réformes. Cette situation doit impérativement changer, si l'on veut obtenir des résultats positifs. Ce qui nécessite de la part de tous les acteurs de se mobiliser pour l'application de l'ensemble des réformes selon une démarche consensuelle et progressive.

CHANTIER 8

DROITS HUMAINS, LA JUSTICE ET LE CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

RAPPEL DES OBJECTIFS DU CHANTIER

Le renforcement de l'état de droit et l'accès aux droits élémentaires et à un système judiciaire indépendant et performant sont des éléments clés pour le développement de tout pays. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les interventions du deuxième Plan d'action de la SCAPP relatives aux trois domaines suivants : L'Etat de droit, les droits humains, la justice et le contrôle citoyen de l'action publique.

En matière de droits humains, l'objectif stratégique est de parvenir à faire émerger une société multiculturelle solidaire dans un Etat qui respecte les principes et normes internationales en matière de séparation des pouvoirs, de respect des libertés publiques et qui donne force à la loi. Il s'agit de garantir à tous les citoyens le plein exercice de leurs droits humains.

L'enjeu principal du domaine de la justice en Mauritanie réside aujourd'hui dans la nécessité de doter le pays d'un système judiciaire indépendant et doté d'infrastructures, de ressources humaines et de capacités nécessaires à un fonctionnement efficace et performant, permettant de garantir à l'ensemble de la population, sans laisser personne de côté, la jouissance de ses droits fondamentaux.

Par rapport aux médias, la politique mauritanienne en matière d'information est fondée sur la libéralisation totale du champ de la communication et de l'information. L'Etat reste toutefois présent à travers des sociétés de service public et finance un fonds de soutien à la presse privée

RÉFORMES RÉALISÉES EN 2023

En matière de justice, les principales réformes réalisées en 2023 ont permis d'élaborer un projet de loi pour la lutte contre les violences sur les filles et les femmes, l'adoption d'une loi portant sur le statut des huissiers et la révision de l'organisation juridique de leur profession, l'approbation de trois conventions de coopération judiciaires entre la Mauritanie et l'Algérie.

En matière des droits de l'homme, le gouvernement a approuvé la Stratégie Nationale de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme et instauré un Prix de Droits de l'Homme et de la Cohésion Sociale. Dans le cadre de la promotion de l'action humanitaire, une stratégie de résilience et d'action humanitaire a été élaborée.

Dans le domaine de la promotion de la société civile, la nouvelle stratégie a été élaborée et validée par le conseil des ministres. Elle couronne un processus participatif ayant permis de définir un cadre réglementaire qui tient compte de l'évolution du contexte et facilite les modalités de création et d'organisation des associations.

ANALYSE DE LA COHÉRENCE ET DE LA PERTINENCE DU PTA 2023

En matière de consécration des droits humains, l'objectif stratégique est de parvenir à faire émerger une société multiculturelle solidaire dans un Etat qui respecte les principes et normes internationales en matière de séparation des pouvoirs, de respect des libertés publiques et qui donne force à la loi. Ces objectifs sont bien inscrits dans les plans d'actions aussi bien du Ministère de la Justice que du Commissariat aux Droits de l'Homme.

Le contrôle citoyen de l'action publique, le développement des organisations de la société et la liberté des médias sont des objectifs qui sont repris par les différents plans d'actions sectoriels, notamment ceux du Commissariat aux Droits de l'Homme, le département en charge de la communication plus d'autres institutions et agences étatiques.

ANALYSE DU NIVEAU D'EXÉCUTION PHYSIQUE DU PTA 2023

Au titre de l'année 2023, plusieurs activités ont été réalisées dans le cadre du renforcement de l'état de droit, de l'accès aux droits élémentaires et l'indépendance du système judiciaire.

Renforcement des capacités nationales pour la promotion et la protection des droits humains: Grace aux efforts du Gouvernement, la Mauritanie est devenue éligible en 2023 à l'AGOA, après celle du MCC en 2022.

Dans le domaine de la lutte contre l'esclavage, un mécanisme de plainte dans les cas d'esclavage a été mis en place. Par ailleurs plus de 90 ONGs ont bénéficié de formations sur le suivi et la documentation des cas d'esclavage en plus de la contractualisation avec des cabinets d'avocats pour le suivi des cas. Pour améliorer la coordination entre les parties prenantes, une Cellule tripartite : ministère de la Justice-CDHAHRSC-Parquet Général, a été mise en place pour le suivi régulier des cas d'esclavage portés devant les tribunaux. Dans le cadre de la sensibilisation des populations sur les lois incriminant l'esclavage, la traite des personnes, le trafic illicite des migrants et le travail des enfants, une campagne a été organisée au profit de 340 personnes au niveau des Wilayas du Guidimagha, Trarza, du Brakna et Gorgol.

S'agissant de la lutte contre la Traite des Personnes, la création d'une instance dédiée à cet aspect a permis d'assurer un portage efficace de cette problématique. Plusieurs activités ont été réalisées dans ce cadre, notamment, la mise en place d'un Numéro Vert pour le signalement de cas de traite, la mise en place d'un Mécanisme National de Référencement qui a pour mission l'identification et la prise en charge des victimes de la traite et de trafic de migrants conformément aux engagements internationaux de la Mauritanie et la mise en place d'un fonds d'aide et de soutien et l'octroi de financements à des personnes victimes de traite directement ou par l'entremise des ONG.

Opérationnalisation de la politique de la petite enfance Le projet a été inscrit par erreur au niveau du CDS 8, alors qu'il relève du CDS 6. Toutefois, le ministère de la Justice, par l'intermédiaire de la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfant (DPJE), a entrepris des actions importantes pour assurer la protection des enfants, notamment ceux en conflit avec la loi. L'environnement protecteur des enfants a été renforcé par l'extension des systèmes de protection et des comités régionaux de justice juvénile à toutes les régions, qui disposent désormais de mécanismes de coordination. En 2023, grâce à l'action de la DPJE, en coordination avec l'ensemble des acteurs au sein des structures communautaires et des systèmes de protection communaux, la vulnérabilité des enfants aux risques de violence, d'exploitation, de discrimination, d'abus et de négligence a été réduite. Cette action a permis de répondre aux besoins d'un plus grand nombre d'enfants vulnérables, y compris ceux en déplacement, les réfugiés, les victimes de violences sexuelles et ceux en contact avec la loi.

Entre 2019 et 2023, le taux de déjudiciarisation a régulièrement augmenté, passant de 32% en 2019 à 75% en 2023. Les mesures alternatives à la détention, prononcées par les tribunaux, ont également été mises en œuvre à hauteur de 75% durant cette période. En effet, sur les 3 799 enfants déferés au parquet entre 2019 et le premier semestre 2023, seuls 922 ont été placés en détention, soit au Centre fermé pour mineurs de Nouakchott (CFMN), soit au Centre d'Accueil et de Réinsertion des Enfants en Conflit avec la Loi (CARSEC), soit en détention préventive, soit après une condamnation définitive. Les enfants sont placés au CARSEC jusqu'à l'âge de 14 ans et au CFMN de 15 à 18 ans.

Renforcement des capacités nationales de résilience et de relèvement : dans le cadre de son intervention dans le domaine de l'action humanitaire, le CDHAHRSC a réalisé un ensemble d'activités visant à assister les communautés victimes des catastrophes naturelles et renforcer les capacités de résilience des populations vulnérables. L'aide sociale en faveur des malades, Indigents et victimes d'Incendies s'est poursuivie tandis que 540 kits alimentaires ont été distribués au profit des victimes des inondations au Brakna et au Trarza. Le programme de création des pôles de développement s'est poursuivi avec la création de nouveaux pôles dans les deux Hodhs, l'Assaba, le Gorgol et le Tagant.

Modernisation du cadre légal de la justice : Les efforts entrepris dans ce domaine ont permis l'organisation des états généraux de la justice, auxquels ont participé 300 acteurs de la justice (magistrats, avocats, greffiers, notaires, police judiciaire etc...), dont 100 femmes. Les conclusions de ces états généraux ont permis de redéfinir les priorités du secteur de la justice et proposé des orientations pour les futures interventions. Par ailleurs, un audit organisationnel du Ministère de la justice a été réalisé permettant un recensement numérique des effectifs du ministère, une analyse des contraintes et défis de la gestion des ressources humaines dans

le secteur ainsi que la cartographie/ géolocalisation et l'état des lieux des infrastructures. Dans le cadre du programme d'accès et de modernisation de la Justice, le projet a engagé les services d'une organisation locale et un cabinet d'assistance judiciaire en appui aux cas des femmes détenues. Ce partenariat visait la sensibilisation des femmes détenues à Nouadhibou et Nouakchott sur leur droits et devoirs ainsi que l'appui nécessaire pour connaître la situation juridique et judiciaire de leurs dossiers. Dans le cadre de la promotion de l'accès des femmes au métiers d'avocat, 20 filles diplômées en droit ont été admises en stage pratique au niveau des cabinets d'avocats et au niveau des tribunaux de la Mauritanie.

Renforcement des capacités et professionnalisation des acteurs de la Justice : dans ce cadre, le Ministère de la Justice a réalisé plusieurs activités qui ont permis : la formation de 260 juges et assistants dans le domaine du foncier, des affaires commerciales et la gestion des prisons ; la formation de 75 Mouslihs dans les wilayas du Brakna, Gorgol et Trarza sur les techniques de gestion des conflits ; l'organisation d'une formation au profit de 80 représentants des leaders communautaires, guides religieux et responsables des OSC locales œuvrant dans le domaine des droits de l'homme sur la consolidation de la paix et les droits humains.

Construction, réhabilitation et équipement des Infrastructures Judiciaires : dans le cadre des efforts visant l'amélioration des conditions de la population carcérale, le Ministère de la Justice a renforcé la sécurité au niveau de plusieurs centres pénitenciers, procédé à la redistribution des prisonniers suivant la capacité des centres et initié des activités éducatives, productives et de divertissement au profit des détenus de la prison de Dar Naim. Par ailleurs, les infrastructures des centres pénitenciers de Nema, Aioun, Selibaby et Nouakchott ont été réhabilités. Les travaux de construction, en cours, des palais de justice au niveau d'El Mina et Boutilimit permettront, une fois achevés, de doter ces Moughataas de bâtiments modernes.

Renforcement des capacités de la SC en termes d'accompagnement et de suivi des politiques sectorielles : dans ce cadre, les efforts du CDHAHRSC ont permis d'organiser une multitude de formations au profit de 150 acteurs de la société civile, sur le montage de projets, la gestion administrative et financière ainsi que les techniques de plaidoyer. Les plateformes régionales mise en place pour organiser et encadrer les organisations de la société civile au niveau régional ont bénéficié de plusieurs appuis, notamment la prise en charge de certains frais de fonctionnement et le renforcement de capacités. Le CDHAHRS a par ailleurs attribué plusieurs financements aux associations qui interviennent dans le domaine de l'action sociale tout en continuant à encourager et appuyer la présence des organisations de la société civile dans toutes les instances de pilotage des politiques publiques ainsi que la participation aux événements internationaux.

ANALYSE DES CONTRAINTES

La mise en œuvre du volet gouvernance de la SCAPP est assujettie à plusieurs contraintes dont certaines sont propres aux départements concernés alors que d'autres sont liés à des facteurs externes. Les contraintes les plus importantes sont présentées dans ce qui suit :

Des capacités de planification limitées : On observe une faible capacité en matière de planification qui s'est traduite par un déphasage entre les orientations de la SCAPP et les interventions engagées par les acteurs. Ajouté à cela des difficultés pour concevoir des plans d'actions permettant de mettre en lien l'action des départements avec le plan d'actions de la SCAPP.

Manque de ressources humaines spécialisées : la plupart des départements intervenant dans ce secteur ne disposent pas de personnel qualifié pour le pilotage du processus de mise en œuvre des stratégies sectorielles.

La mobilisation des financements : plusieurs projets inscrits dans les plans d'actions n'ont pas été réalisés par manque de financement ;

Mise en vigueur des réformes : manque de ressources humaines pour l'application des réformes. Difficulté de coordination entre les acteurs.

PERSPECTIVES

En matière des droits, l'accent sera mis sur la vulgarisation des principes des Droits de l'Homme et des Conventions ratifiées par la Mauritanie ainsi que des lois nationales en la matière, le suivi de la mise en œuvre des plans régionaux de lutte contre la discrimination, le suivi des Engagements Internationaux de la Mauritanie en matière de Droits de l'Homme à travers, entre autres, l'élaboration des rapports périodiques dus ; la maintenance de la base de données sur les recommandations des OT, EPU et PS et le renforcement des capacités des membres du CTIER. Par ailleurs, il est prévu de poursuivre les actions d'assistance Juridique et Judiciaire au profit des personnes démunies, en conflit avec la loi, à travers la réception et le traitement des plaintes relatives aux violations des Droits de l'Homme, plaidoyers pour des décisions de justice et suivi de leur exécution en matière civile.

Dans le cadre de la promotion de la société civile, les efforts se poursuivront à travers, les activités de renforcement de capacités des associations de la société civile, l'opérationnalisation des plateformes régionales de la société civile, la mise en place d'un Fonds de financement des initiatives locales portées par les Organisations de développement et l'opérationnalisation du mécanisme de suivi des OSC sur FEDDAM.

Dans le cadre de l'action humanitaire, il est prévu de poursuivre les activités portant sur la protection des personnes vulnérables en milieu rural et périurbain, particulièrement les femmes et les enfants et les personnes vivant avec un handicap pendant les situations d'urgence (Aides sociales, assistance à des sinistrés...). La création des pôles de développement en tant qu'outils d'impulsion économique se poursuivra pour toucher le plus grand nombre de communautés cibles.

En matière de justice, les programmes du département seront poursuivis et consolidés, notamment, la construction des palais de justice dans toutes les wilayas et Moughata'as et leur équipement. Concernant les infrastructures pénitentiaires, il est prévu de poursuivre les travaux de mise aux normes visant à améliorer les conditions de séjour de la population carcérale. Les programmes de formation du personnel se poursuivront pour toucher toutes les catégories.

RECOMMANDATIONS

- **Une révision du volet gouvernance du plan d'actions de la SCAPP** : il s'agit de revoir les objectifs fixés et les résultats à atteindre tout en définissant des indicateurs à la fois renseignables mais aussi permettant de mesurer l'évolution de la situation dans les domaines concernés ;
- **La mise en œuvre des réformes adoptées par le gouvernement** : l'une des contraintes qui limitent l'efficacité des politiques publiques est la non mise en vigueur des réformes. Cette situation doit impérativement changer, si l'on veut obtenir des résultats positifs. Ce qui nécessite de la part de tous les acteurs de se mobiliser pour l'application de l'ensemble des réformes selon une démarche consensuelle et progressive.
- **La révision et l'adoption de stratégies en phase avec l'évolution du contexte national et régional** : En effet certaines stratégies sont obsolètes et nécessitent d'être révisées dans le cadre d'une approche mobilisant l'ensemble des parties prenantes pour refléter les défis réels et proposer des orientations susceptibles de créer une évolution positive des secteurs concernés.
- **La mobilisation de financements** : la question des financements est l'une des problématiques qui affectent la plupart des secteurs, en particulier, ceux de la gouvernance ou les acteurs estiment que le gap est très élevé. Ainsi, des efforts doivent être entrepris pour mobiliser des financements supplémentaires aux secteurs concernés.
- **La redynamisation des instances de suivi** : le système de suivi-évaluation de la SCAPP a mis en place un dispositif de suivi impliquant toutes les parties prenantes et dont les comités sont présidés par les départements sectoriels. Ces comités sont aujourd'hui inopérants et leurs membres pour certains ne sont pas désignés alors que d'autres sont peu engagés. Dès lors, il urge de redynamiser le dispositif de suivi dans son ensemble afin de pouvoir suivre l'état de mise en œuvre de la SCAPP et permettre aux décideurs d'intervenir à temps pour orienter les interventions.

CHANTIER 9

GOVERNANCE ADMINISTRATIVE, ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE ET DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE

RAPPEL DES OBJECTIFS DU CHANTIER

La gouvernance est au cœur du développement économique, social et politique. Elle nécessite une action combinée d'un ensemble d'acteurs visant à assurer une gestion efficace des ressources et des territoires. La SCAPP 2021-2025 vise, pour ce chantier, huit objectifs alliant les fondamentaux de la planification, la production de données probantes, l'exploitation du potentiel démographique, la lutte contre la corruption, l'attractivité du secteur privé, la gestion saine des finances publiques, l'émergence d'un secteur financier stable et inclusif et d'une administration publique jouant en faveur du progrès socio-économique.

Dans ce qui suit, les performances annuelles seront passées en revue pour chacun des secteurs de la gouvernance.

Il convient d'appeler l'attention sur l'insuffisance de données et la difficulté de les collecter en un temps aussi court auprès d'un grand nombre de structures publiques.

BILAN DES PERFORMANCES

Amélioration de la performance du système de planification du développement.

Intitulé de l'indicateur (insérer des indicateurs si pertinents, en jaune)	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source
Mise en place de mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable	NON	2020	-	OUI (en 2025)	NON	NON

Le développement du pays nécessite un système de planification efficace disposant d'outils performants et à jour. Le Ministère en charge de la planification (maintenant MEF) devrait pouvoir coordonner la stratégie et le plan nationaux ainsi que les plans et stratégies sectoriels à travers des mécanismes pouvant assurer la cohérence des plans et la régularité de leur suivi. Le suivi de la mise en œuvre de la SCAPP et de ses plans d'actions ainsi que des Objectifs de Développement Durable (ODD) constitue le cœur de ce système. Les Comités de Développement Sectoriels (CDS) constituent les chevilles ouvrières du suivi de la SCAPP et de ses plans d'actions.

L'indicateur de résultat porte sur la mise en place de mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable d'ici 2025. Dans ce cadre, les progrès suivants ont été réalisés en 2023 : l'élaboration d'un **Plan d'Action du Gouvernement pour l'opérationnalisation de la SNLC** (Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption) qui a été élaborée et validée en 2022 avec l'appui du PNUD ; **La préparation** de la deuxième RNV (Revue Nationale Volontaire) des ODDs, l'évaluation et la réactualisation de la **SNPS (Stratégie Nationale de Protection Sociale)**, l'élaboration du **Programme National de Développement du Secteur de l'Education PNDSE III (2023-2030)** et son plan d'actions triennal 2024-2026).

Parmi les autres réalisations en 2023, on note la préparation de la Revue Nationale Volontaire 2024 qui a été présentée en juillet 2024 lors du forum de haut-niveau sur les ODD, l'élaboration du rapport de mise en œuvre de la déclaration d'Addis Abeba sur la Population et Développement + 10 et la finalisation du Plan d'Actions sur la Gouvernance. Par ailleurs, le Département a lancé les SCRAPP de Nouakchott et Nouadhibou, bouclant ainsi le processus de réalisation des déclinaisons régionales de la SCAPP.

Par ailleurs, le Ministère en charge de l'Economie a piloté avec l'IDA le processus de CPIA (Country Policy and Institutional Assessment). Cet exercice a permis d'identifier les progrès et réformes réalisés au cours de l'année 2023 dans les différents domaines.

DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME STATISTIQUE, EN AIDE À LA DÉCISION.

Les indicateurs internationaux choisis pour mesurer les performances du système statistique sont au nombre de deux : le Score de capacité statistique et le Score d'Ouverture des données. Selon l'évaluation de Paris 21, le Score de capacité statistique est passé de 57,8 à 58,9 ; il évolue dans le bon sens mais pas suffisamment pour atteindre la cible de 2025 (si le rythme actuel est maintenu). Le Score d'Ouverture des données est passé de 34 à 41, dépassant la cible de 2025 (40).

Intitulé de l'indicateur (insérer des indicateurs si pertinents, en jaune)	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source
Score de capacité statistique	57,8	-	Paris 21	65		58,9
Score Ouverture des données (Open Data Inventory - ODIN)	34	-	Open Data Watch	40		41

L'adoption en 2022 de la Stratégie nationale décennale de développement de la statistique (SNDDS) 2021-2030 a ouvert la voie à la mise en œuvre de son plan d'action 2021-2025. Ainsi d'importantes opérations statistiques ont été entamées en 2023 dans le cadre de la SNDDS, comme les travaux préparatoires à la réalisation du 5ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), la préparation du recensement du cheptel et la réalisation du recensement administratif à vocation électorale (RAVEL) 2023 en collaboration avec la CENI. Dans le domaine des analyses statistiques, l'ANSADE a réalisé une étude sur la Pauvreté Multidimensionnelle, avec l'élaboration d'un Indice national (IPM), une analyse de l'inflation et ses déterminants en Mauritanie et le suivi de la situation économique nationale par la publication de bulletins trimestriels et de publications sur le commerce extérieur et l'inflation. Le dispositif d'enquête infra-annuelle sur les statistiques d'emploi et le marché de travail a été maintenu et renforcé.

CAPTURE DU DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE

L'objectif poursuivi dans ce cadre est triple : i-Augmenter la demande pour les services de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et nutritionnelle et accroître l'autonomisation des femmes et des adolescentes, ii-Renforcer les capacités régionales pour mettre à disposition des produits et des personnels qualifiés et iii- Favoriser l'engagement politique et renforcer la capacité d'élaboration des politiques liées au dividende démographique.

S'agissant de l'augmentation de la demande de services, plusieurs interventions clés ont été réalisées comme le renforcement des capacités en communication pour le changement social et comportemental (à l'intention de 850 professeurs des établissements secondaires et du fondamental de la zone d'intervention du projet, la formation de 360 Imams et 108 Mourchidates relais dans la zone d'intervention du projet et la tenue d'une conférence internationale à Nouakchott pour un échange entre les leaders religieux des pays membres du SWEDD et des pays voisins sur le rôle et la responsabilité des leaders religieux en matière d'autonomisation des filles. Les efforts ont été déployés pour maintenir la rétention scolaire des filles au secondaire à 98%.

Concernant le renforcement des capacités régionales, on note la contribution à la mise en place d'une distribution à base communautaire des produits de santé sexuelle et reproductive et le renforcement des capacités des écoles de santé publique et du centre de mentorat clinique de Nouakchott.

Au sujet de l'engagement politique et de l'élaboration de politiques liées au dividende démographique, les efforts ont porté sur le renforcement du plaidoyer auprès des acteurs régionaux et nationaux, notamment les réseaux des parlementaires, des femmes leaders, des leaders religieux pour l'autonomisation des femmes et le dividende démographique. On note également la poursuite de l'opérationnalisation de l'Observatoire National du Dividende Démographique (ONDD) et la mise en place d'un dispositif informatisé de suivi, en collaboration avec l'ANSADE.

Intitulé de l'indicateur (insérer des indicateurs si pertinents, en jaune)	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source
Taux de rétention scolaire des adolescentes inscrites dans les écoles secondaires dans les zones d'intervention du SWEDD	70%	-	-	95%		(*)

(*) Ce taux semble avoir été remplacé par le taux de survie scolaire qui a connu une baisse drastique entre 2020 (97,5%) et 2024 (51%).

LUTTE EFFICACE CONTRE LA CORRUPTION

L'indice de perception de la corruption (CPI) est resté stable à 30/100 pour la deuxième année consécutive, au 130ème rang mondial. La progression a été lente depuis 2020 où le score était à 29/100. Une accélération est nécessaire au cours des deux prochaines années pour atteindre la cible de 40/100 en 2025.

Intitulé de l'indicateur (insérer des indicateurs si pertinents, en jaune)	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source
Score CPI	29/100	2020	Corruption perception index	40/100 en 2025	30/100	30/100

Les efforts déployés en 2023 devraient porter leurs fruits au cours des prochaines années et améliorer le score CPI. La stratégie nationale de lutte contre la corruption a été validée en 2023 par le gouvernement mauritanien. Ce dernier a pris la décision de confier à l'IGE le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption, en lui allouant un budget à cet effet. Cette attribution découle du fait que l'IGE a été placée sous l'égide de la Présidence, ce qui lui confère une légitimité essentielle pour superviser la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption.

Les principales autres réalisations ont porté notamment sur le renforcement et la redynamisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (Cour des Comptes, Inspection Générale d'Etat et Inspection Générale des Finances), la finalisation du processus d'élaboration et de validation de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC) et le renforcement du suivi de l'exécution des projets de développement à travers la mise en place d'une plateforme numérique. De même, une importante étude diagnostique sur la gouvernance en Mauritanie a été réalisée.

Comme traduction de la ferme volonté de lutte contre la corruption, les moyens humains et financiers différentes institutions de contrôle ont été améliorés ces dernières années. Un effort de sensibilisation et de formation des gestionnaires a également été déployé.

Conformément aux missions qui lui sont conférées par la loi, la Cour des comptes a eu à exécuter plusieurs missions de contrôle des entités publiques, qui s'inscrivent dans le cadre de la reddition des comptes et de la redevabilité de l'exécutif envers les institutions de contrôle.

La transparence, l'accès de la société civile à des informations fiables y compris des informations budgétaires (dépenses publiques, revenus, attribution des contrats importants, etc.) est au cœur des préoccupations des instances de contrôle depuis 2021 à nos jours. On note en particulier :

- La publication des rapports annuels de la Cour des Comptes au titre des années 2019-2020-2021.
- La publication du rapport d'activités de L'Inspection Générale d'Etat pour la période 2022-2023.
- Les informations budgétaires sont accessibles au public à travers les sites des différentes directions du Ministère des Finances et celui de l'Economie.
- Les informations relatives aux marchés publics sont accessibles sur les sites de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics.
- La publication du rapport d'audit du Fonds national sur le revenu d'hydrocarbure.

Par ailleurs, plusieurs mesures ont été prises afin d'améliorer l'intégrité dans la gestion des ressources publiques y compris l'aide internationale et les revenus provenant des ressources naturelles (cadres juridiques des droits sur les ressources s clairement défini et publié, application de l'Initiative pour la transparence dans les Industries Extractives (ITIE)).

AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES ET PROMOTION DU SECTEUR PRIVÉ ET DE L'INVESTISSEMENT

Les activités réalisées ont permis notamment la création et l'opérationnalisation de l'Agence de promotion des investissements en Mauritanie (APIM), la digitalisation de certains services publics et le lancement du processus d'informatisation du Guichet Unique de Création d'Entreprises au sein de l'APIM ainsi que la création d'un registre de sureté mobilière. Le Conseil Supérieur de l'Investissement est devenu opérationnel et a tenu sa première réunion, alors que le cadre institutionnel et juridique du Partenariat Public-Privé (PPP) a été parachevé et que deux importants projets ont été lancés pour la construction d'infrastructures structurantes selon ce mode de financement. Par ailleurs, un Forum d'investissement regroupant plus de 500 participants, s'est tenu à Nouakchott le 15 Mars 2023 sous l'égide de l'Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie. Ce forum a mis l'accent sur la nécessité de la création de champions nationaux en mettant l'accent sur une stratégie d'expansion des entreprises privées nationales.

GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

En dépit des efforts du Département des finances, la proportion du budget national financé par les impôts nationaux (56%) a légèrement diminué en 2023 par rapport à 2020.

Au cours de l'année 2023, les paiements effectués pour le service de la dette extérieure ont augmenté de 4,3% par rapport à 2022, principalement en raison de la hausse du service de la dette bilatérale. Les paiements du service de la dette sont passés de USD 323,6 millions en 2022 à USD 337,4 millions en 2023. En proportion des exportations de biens et services, le service de la dette a représenté 9% en 2023, soit environ deux points de pourcentage en moins qu'en 2020. Selon les estimations du FMI, les perspectives sont bonnes en 2024, ce qui permettra une réduction des écarts par rapport à la cible de 2025 (7%). S'agissant de l'encours de la dette, il représente (en pourcentage du PIB), 42,5% en 2023 contre 43,8% en 2022, soit une légère baisse de 1,2% point de pourcentage, reflétant en partie l'effet du change sur la valorisation en USD.

Intitulé de l'indicateur (insérer des indicateurs si pertinents, en jaune)	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source
Proportion du budget national financé par les impôts nationaux	57,68%	2020	-	68% en 2025		56%
Service de la dette en proportion des exportations de biens et services	10,93%	2020	-	7% en 2025	9,2%	9%

Les efforts du Gouvernement en faveur d'une gestion saine des finances de l'Etat se reflètent à travers le Schéma Directeur des Réformes des Finances Publiques 2021-2025 (SDRFP).

Au sujet de la rénovation budgétaire, on note la mise en place et l'adoption de l'architecture budgétaire par programme pour 18 ministères. La présentation économique par nature de dépenses (personnel, fonctionnement, investissement, subvention, etc.) sera maintenue et complétée par une présentation par programmes de politiques publiques (sécurité, santé, justice, éducation, etc.).

Les travaux d'élaboration de la nouvelle nomenclature budgétaire des activités par programme et de la déclinaison opérationnelle des programmes sont en cours et devraient être achevés avant la fin de l'année 2024.

Concernant la rénovation du cadre comptable public et privé, les efforts entrepris ont permis d'avancer sur le projet de loi sur les entreprises publiques, la rédaction et l'adoption d'arrêtés relatifs au cadre réglementaire de la comptabilité et les travaux d'élargissement du tableau des opérations financières de l'Etat aux collectivités territoriales.

Au niveau du renforcement de la mobilisation des recettes, on note 1) la rédaction d'un guide pour le contrôle fiscal et la mise en place et l'opérationnalisation des structures chargées du règlement des litiges et 2) la finalisation de la stratégie immobilière de l'Etat et la mise en place de l'application et les procédures de suivi du patrimoine immobilier et mobilier de l'Etat.

L'amélioration des procédures douanières et leur simplification ont été poursuivies pour réduire leurs coûts et diminuer les tracasseries administratives pour les opérateurs économiques, limiter les possibilités d'infractions et faciliter le contrôle douanier.

Une analyse de la réglementation existante a été engagée afin de disposer des textes actualisés permettant une meilleure valorisation du patrimoine immobilier de l'Etat avec des méthodes et des procédures d'évaluation clairement définies justifiant un prix de cession conforme au prix du marché.

La dette a fait l'objet d'une gestion active d'émission de dette assise sur des prévisions fiables, l'anticipation des besoins, la connaissance de la structure et de la maturité de la dette et le suivi des ratios de solvabilité.

La stratégie d'endettement a été revue et l'analyse de la viabilité de la dette a été menée régulièrement suivant le cadre conjoint du FMI et de la BM. L'évaluation de nos capacités de gestion de la dette sera menée grâce à l'assistance de la Banque Mondiale.

Enfin, concernant la modernisation des procédures et des échanges les réalisations ont porté sur la mise en ligne du répertoire des Numéros d'Identification Fiscale, des attestations fiscales et des quittances payées ainsi que le développement des télédéclarations et paiements en ligne.

PROMOTION D'UN SECTEUR FINANCIER STABLE ET INCLUSIF

Intitulé de l'indicateur (insérer des indicateurs si pertinents, en jaune)	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source
Nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes	15	2019	-	25 en 2025	ND	ND
Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles	38%	2020	-	50% en 2025	ND	ND

En matière d'inclusion financière, la BCM a finalisé en décembre 2023 la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF). La SNIF vise à développer un secteur financier inclusif, résilient et durable, grâce à l'accès et l'utilisation d'une gamme diversifiée de produits et services financiers numériques, ainsi que la généralisation de la culture financière et la promotion de la finance verte inclusive pour tous les acteurs économiques résidents en Mauritanie et en particulier pour les jeunes, les femmes, les populations rurales, les personnes déplacées de force et les Micro Petites et Moyennes Entreprises.

Le Projet d'appui à la modernisation de l'infrastructure financière (PAMIF) a joué un rôle clé dans la validation de cette stratégie. Ce projet a poursuivi le renforcement du système financier en Mauritanie dont les bénéficiaires sont: (i) les structures centrales de la BCM en charge du développement et du maintien de la stabilité du secteur financier, (ii) les autorités publiques qui seront mieux à même de gérer les réserves de change à travers la salle de marché interbancaire; (iii) les opérateurs économiques, qui bénéficieront, d'un système de paiement automatisé qui réduira les coûts et les délais des transactions financières, et d'un meilleur accès au financement pour le développement de leurs activités; (iv) les différentes couches de la population, en particulier les femmes et les jeunes porteurs de projets, à travers, le développement du secteur de la microfinance, qui offre de nouvelles opportunités d'inclusion financière.

Parallèlement à cette stratégie, la BCM a finalisé la Stratégie Nationale de Paiements Numériques qui vise à favoriser la croissance de l'économie digitale et le développement des paiements numériques à travers la construction d'un écosystème financier numérique moderne, accessible, abordable et sûr pour tous.

Dans ce même cadre, un troisième projet structurant a été finalisé en 2023, il s'agit de la Stratégie Nationale d'Education Financière. Cette stratégie vise à renforcer les connaissances financières des citoyens mauritaniens par le biais d'un programme d'éducation complet, afin de promouvoir leur capacité à prendre des décisions éclairées sur l'utilisation des produits et des services financiers. Cette stratégie vise également à protéger les consommateurs des services financiers, en particulier la population vulnérable, à promouvoir leur bien-être et leur intégration économique et financière et à renforcer la solidarité et l'inclusion financière.

La BCM a aussi engagé des mesures pour soutenir l'innovation technologique et le développement de l'écosystème financier.

TRANSFORMATION DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DE SES RESSOURCES HUMAINES

La SCAPP vise à mettre en œuvre un programme de gouvernance du secteur public qui vise à améliorer la performance et la transparence des opérations gouvernementales et de la prestation de services.

Plusieurs interventions majeures ont été entreprises pour améliorer le fonctionnement et la gestion de l'administration publique, notamment la vulgarisation du Référentiel des Emplois de l'Administration Mauritanienne et l'élaboration d'un statut de la Fonction Publique territoriale (FPT). Un projet de loi visant à définir le statut de la FPT a été initié en 2023 par un Comité comprenant entre autres le Ministère de la Fonction Publique et le Ministère de l'Intérieur.

On note également la poursuite du développement MAWARID pour une meilleure préparation de la finalisation du Système Intégré de Gestion du Personnel de l'Etat (SIGPE), la poursuite de la numérisation des dossiers des fonctionnaires, le renforcement des capacités du centre des services des usagers et la mise en place des bureaux khadamaty au sein de l'ensemble des administrations. Le Ministère des Finances a accordé le financement total de la mise en place du SIGPE.

Des plans de formation et de renforcement des capacités ont été développés au profit des différentes administrations publiques ont été élaborés et mis en œuvre. En 2023, 1500 employés de la Fonction Publique ont été formés dans les différentes spécialités nécessaires au bon fonctionnement de l'administration publique. Pour mémoire, près de 1300 agents avaient été formés.

Par ailleurs, le Ministère en charge des technologies nouvelles a réalisé un état des lieux dans le domaine de la modernisation de l'administration et mis en place d'un système de gestion électronique du courrier dans 26 départements ministériels.

LES RÉFORMES ENGAGÉES

Au niveau du Ministère en charge de l'économie, plusieurs réformes ont été engagées ou poursuivies en 2023 dont celle des marchés publics et du système statistique.

S'agissant des marchés publics, la réforme a porté notamment sur la mise en place des décrets d'application de la loi portant code des marchés publics. Ainsi les deux décrets suivants ont été adoptés en 2023 : (i) le Décret n°2023-054 du 7 mars 2023 portant modification de certaines dispositions du décret n° 2022-083 du 8 juin 2022 portant application de la loi 2021-024 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi n°2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics et (ii) le Décret n°2024-013/PM relatif à la dématérialisation des procédures de passation, de contrôle et de régulation des marchés publics du 17 janvier 2024.

Une Stratégie de sensibilisation sur la dématérialisation des marchés publics a été développée et mise en œuvre à destination des Autorités Contractantes, du Patronat et de la Société Civile.

Par ailleurs, le Ministère en charge de l'économie a piloté en 2023 le processus CPIA de l'IDA, ce qui a permis à la Mauritanie de décrocher une note de 3,6 sur l'échelle du CPIA soit une progression par rapport au score précédent qui était de 3,4.

Dans le domaine statistique, la réforme du Système Statistique National se poursuit. Engagée en 2022, cette réforme vise à appuyer la mise en œuvre du plan d'action quinquennal de la Stratégie Nationale Décennale de Développement de la Statistique (SNDDS : 2021-2030).

La gouvernance statistique, avec notamment la mise à niveau du dispositif institutionnel et des textes juridiques, a permis :

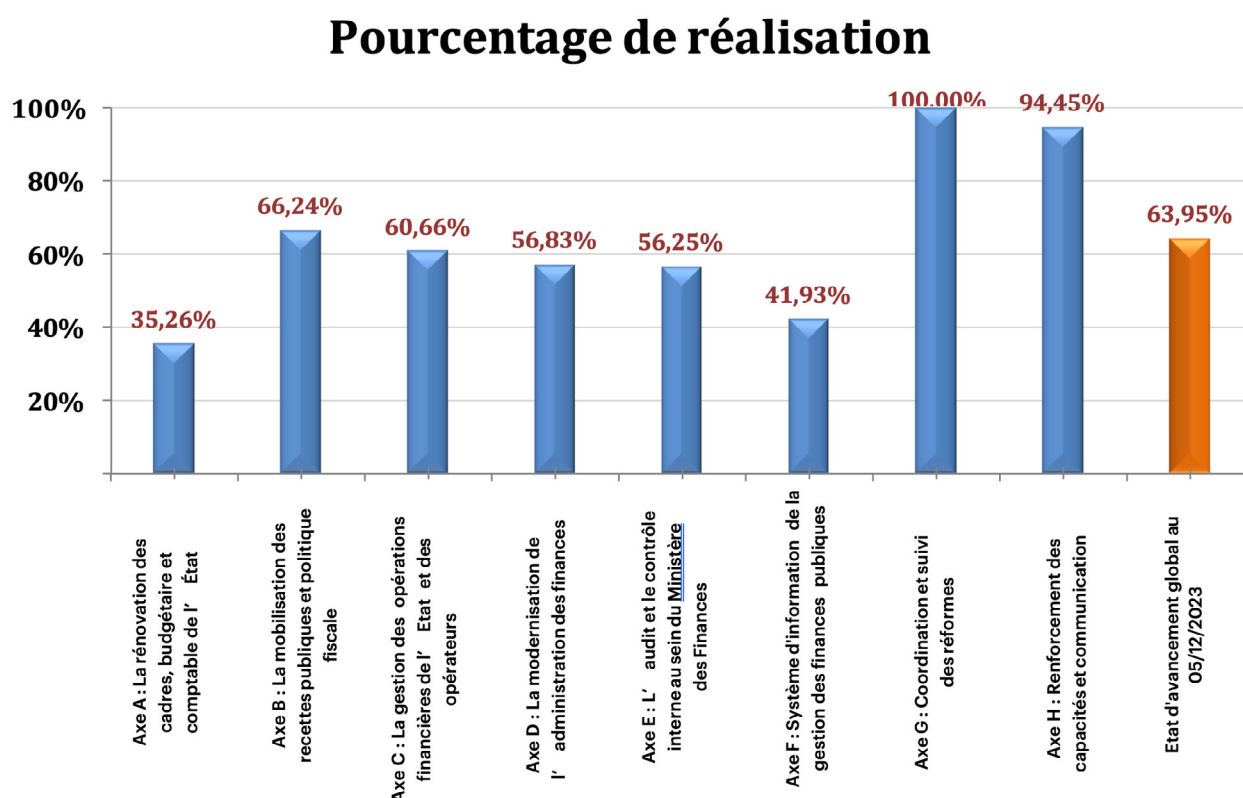
- L'exécution du plan de recrutement de personnel technique au profit de l'ANSADE (Statisticiens, informaticiens, démographes et géographes) ;
- La mise à jour des décrets statistiques, en particulier celui relatif au fonctionnement du Conseil National de la Statistique ;
- La révision toujours en cours en 2023 de la loi statistique publique et de ses textes d'application ;
- L'appui à la formation initiale de l'ISMS à travers l'organisation de stages pratiques au niveau des départements productifs de l'ANSADE.

Au niveau du Ministère des Finances, le niveau global de réalisation du plan d'actions de réforme prévu par le schéma directeur des réformes des finances publiques (SDRFP) 2021-2025, est de 63.95% au 31 décembre 2023.

Comme le montre le graphique ci-dessous, le niveau de réalisation des différents axes est variable. Ainsi, l'axe coordination et suivi des réformes est réalisé à 100% et l'axe renforcement des capacités de communication est à plus de 94%, alors que les axes « rénovation des cadres budgétaires et comptables de l'Etat » et « système d'information de la gestion des finances publiques » sont respectivement à 35 et 42% de réalisation.

Les autres axes ont tous dépassé les 50% de réalisation. Il reste encore deux années pour mettre en œuvre les actions résiduelles. Il sera sans doute nécessaire d'accélérer la mise en œuvre de certains axes, notamment ceux les plus en retard.

Tableau : Pourcentage des réformes du schéma directeur SDRFP réalisé en 2023 par axe



Source : Rapport de mise en œuvre du Schéma Directeur RFRP

La Banque Centrale de Mauritanie a entrepris, au cours de l'année 2023, deux réformes, à savoir la mise en place d'un marché interbancaire de change et l'adoption d'un nouveau régime de change.

Ces réformes ont été lancées simultanément le 14 décembre 2023, marquant ainsi une étape cruciale dans l'évolution du paysage financier et économique mauritanien vers les standards internationaux.

Au niveau réglementaire, un certain nombre de textes ont été adoptés. Ces textes portent sur l'organisation et le fonctionnement du marché interbancaire de change et présentent les principes clés et les dispositions générales nécessaires pour le développement dudit marché.

Ces textes introduisent d'importantes innovations parmi lesquelles la création de statut de «Teneurs de marché » parmi les banques de la place, dont le rôle est d'animer le marché.

En plus du mécanisme de « teneurs de marché », la BCM intervient sur le marché interbancaire de change en apportant de la liquidité par voie d'adjudication en faveur des teneurs de marché, conformément à son budget d'intervention mais également à ses objectifs de réserves de change. Elle intervient également sur ce marché pour rectifier les fluctuations excessives du taux de change.

En matière d'inclusion financière, la BCM a lancé une réforme visant à développer l'inclusion financière en Mauritanie et à rattraper le retard par rapport aux pays de la sous-région. La Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF) a été finalisée en décembre 2023. La SNIF vise à développer un secteur financier inclusif, résilient et durable, grâce à l'accès et l'utilisation d'une gamme diversifiée de produits et services financiers numériques, ainsi que la généralisation de la culture financière et la promotion de la finance verte inclusive pour tous les acteurs économiques résidents en Mauritanie et en particulier pour les jeunes, les femmes, les populations rurales, les personnes déplacées de force et les Micro Petites et Moyennes Entreprises.

LES DÉFIS ET CONTRAINTES

Parmi les défis institutionnels au niveau du secteur de l'économie on peut citer :

- *Les changements de l'organigramme du Département en charge de l'Economie qui intègre des nouvelles thématiques (promotion des secteurs productifs, développement durable) ce qui induit des révisions des missions et changement de responsabilité du staff ;*
- *Le manque des ressources humaines suffisamment qualifiées en matière de planification, programmation et analyse financière.*

Ces défis engendrent des contraintes d'ordre administratif en termes de délai de traitement des dossiers, dans un Département complexe au cœur de toutes les politiques et stratégies et tous les programmes de développement.

Des défis existent également en matière de mobilisation des financements. Les effets du contexte international ont engendré la baisse de mobilisation des ressources en don et quasi-dons et l'augmentation des coûts des importations.

A cela s'ajoutent les changements intervenus dans la sous-région qui ont abouti à la limitation d'accès aux ressources dans le cadre de la coopération G5-Sahel.

En termes de coordination de la planification, le MEF gagnerait à mettre en place des mécanismes opérationnels au niveau global et sectoriel. Les CDS devraient être revitalisés, en les dotant des moyens de suivi nécessaires, avec au moins deux réunions par an, une semestrielle en milieu d'année et une en fin d'année.

Au niveau de la gestion des finances publiques, des mesures destinées à accroître la mobilisation et l'efficacité de la gestion des ressources publiques ont été prises, notamment dans le cadre du schéma directeur de la réforme des finances publiques.

Toutefois, des efforts sont encore nécessaires : la mobilisation des revenus souffre encore des capacités limitées des administrations en matière de programmation et de collecte des ressources. Les capacités de prévision macroéconomique et budgétaire méritent d'être améliorées. Le budget programme et la gestion axée sur les résultats ne sont pas encore totalement opérationnalisés.

Des efforts doivent également être déployés dans le domaine de la coordination des activités liées à la gestion des finances publiques de manière globale. Les services de coordination et de pilotage doivent jouer un rôle plus crucial, en s'impliquant dans des activités d'audit et de contrôle interne, tout en assurant également la conduite stratégique.

En dépit des avancées notoires, la réforme comptable nécessite la satisfaction d'un certain nombre de préalables relatifs à la fiabilité des comptes de la balance générale de l'état et la mise en place d'un ensemble d'actions au titre de processus d'élaboration du premier bilan d'ouverture établi conformément aux principes de la comptabilité en droit constaté et patrimoniale.

La DGI, dont les performances sont remarquables, a encore besoin de renforcer ses capacités par le recrutement de personnel qualifié, notamment des ingénieurs en informatique, ainsi que le renforcement de ses capacités technologiques. Par ailleurs, la DGI doit poursuivre ses efforts pour moderniser ses procédures et améliorer la gestion des risques.

Les administrations douanières doivent poursuivre leur modernisation pour optimiser la mobilisation des recettes. Par ailleurs, elles doivent se conformer au cadre international des douanes établies par les conventions de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et par les obligations nées de l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce. Elles doivent également harmonier leur système avec les pays de la sous-région.

Enfin, le constat est qu'un nombre important de départements ministériels n'ont pas de systèmes d'information fiables et connectés. Les enquêtes à caractère national ne sont pas produites de manière régulière, souvent par manque de financement.

PERSPECTIVES

Les perspectives dans le domaine de la gouvernance sont tributaires de l'état d'avancement des réformes en cours et des réponses qui seront apportées aux défis et contraintes.

Dans le domaine crucial des marchés publics, l'adoption des textes d'application de la loi sur les marchés publics sera parachevée, dans le souci de renforcer la transparence, l'efficacité et l'efficience des investissements publics.

La fusion de l'économie et des finances dans un seul ministère induira des changements d'organigramme et une réorganisation des services, en essayant de tirer le meilleur de cette opération en termes de synergie et de dynamique interne.

Dans le domaine des finances, la mise en œuvre du schéma directeur des réformes des finances publiques se poursuivra en mettant l'accent sur les axes les moins avancés comme la rénovation des cadres budgétaires et comptables et le système d'information. Le Département poursuivra et renforcera la modernisation des services de la DGI et des douanes. Le grand chantier pour les deux années à venir est celui de la mise en place du budget programme d'ici 2026. Le MEF devra développer les outils nécessaires, ensuite accompagner les ministères sectoriels pour opérationnaliser l'approche programme à leur niveau puis au niveau global.

Dans le domaine des statistiques, la mise en place du schéma directeur de la statistique se poursuivra, pour permettre à l'ANSADE de s'affirmer sur l'ensemble du champ de sa mission comme la structure de référence et asseoir une reconnaissance nationale, sous régionale et internationale, synonyme de crédibilité et de confiance.

L'ANSADE renforcera la démarche qualité afin d'augmenter l'accès et la notoriété de la production statistique en termes de fiabilité, calendrier, mode de diffusion et de couverture géographique et thématiques des données. L'Agence œuvrera à améliorer l'organisation et la coordination de la production statistique à travers l'harmonisation des concepts, nomenclatures et une meilleure libre circulation des informations entre elle et les producteurs sectoriels. Elle renforcera les investigations et analyses sur des sujets innovants pour une bonne prise de décision, en mettant en évidence les causes des phénomènes, leurs interrelations et leur évolution prévisible. Enfin, elle travaillera à améliorer les actions de plaidoyer et de communication en faveur de la statistique à travers des campagnes de sensibilisation.

En matière de lutte contre la corruption, le Gouvernement renforcera le Comité National de Pilotage de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (présidé par le Premier Ministre) et le dotera des moyens nécessaires pour mettre en œuvre son plan d'action.

La Banque Centrale de Mauritanie poursuivra la mise en œuvre des deux réformes engagées en 2023, à savoir la mise en place d'un marché interbancaire de change et l'adoption d'un nouveau régime de change. La Stratégie Nationale d'Inclusion Financière sera également mise en œuvre, avec un accent particulier sur les jeunes, les femmes et les populations les plus démunies.

RECOMMANDATIONS

Les échanges avec les différentes administrations publiques ont relevé un certain nombre de recommandations visant à améliorer la gouvernance administrative, économique et financière ainsi que le dividende démographique.

Il convient, au sujet de la SCAPP et de ses plans d'action de systématiser leur vulgarisation auprès des responsables nouvellement nommés et d'améliorer leur compréhension des rôles et des responsabilités des différents acteurs. Les capacités techniques et matérielles des structures en charge du suivi-évaluation de la SCAPP devront être renforcées ainsi que celles chargées du suivi des stratégies sectorielles et régionales. Les Comités de Développement Sectoriels devront se réunir plus régulièrement pour établir les bilans trimestriels et semestriels, en plus des bilans annuels. En outre, le plan de formation en matière de suivi et évaluation des politiques publiques et de la SCAPP devra être mis en œuvre.

Etant donné l'insuffisance d'experts en planification, il importe de prévoir, dans le cadre des formations de l'ENAJM, une promotion des spécialités en planification stratégique et évaluation des politiques publiques à l'instar d'autres départements ministériels, qui prévoient des recrutements réguliers en fonction de l'évolution de leurs besoins. Les capacités de la société civile devront être renforcées pour une meilleure contribution au suivi de la mise en œuvre de la SCAPP dans le futur.

En matière de marchés publics, il conviendra de :

- ***Renforcer la transparence des mécanismes de passation des marchés publics en accélérant la mise en œuvre du Décret portant sur la dématérialisation des procédures de passation, de contrôle et de régulation des marchés publics notamment la classification des entreprises et la mise en place de la plateforme des marchés publics ;***
- ***Prévoir, outre les missions d'hébergement et d'administration de la plateforme des marchés publics, une mission d'audit de sa fonctionnalité et performance, assurée par des structures externes telles que l'IGE ou la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics.***

Sur un autre plan, il convient de rendre systématique les enquêtes « Indice de Perception de la Corruption », qui permettront de mesurer les progrès réalisés dans le domaine important de la gouvernance.

Il est impératif de donner une priorité aux statistiques : collecte comme analyse des données, au niveau de l'ensemble des secteurs. Les enquêtes à caractère national (EPCV, EDS, enquête emploi) doivent être menés de manière régulière. A cet effet, l'ANSADE devra développer une stratégie ambitieuse de financement de sa réforme, avec le plaidoyer auprès du Ministère de l'Economie et des Finances et des donateurs. Les secteurs devront mettre en place ou renforcer leur système d'information. Il est enfin préconisé de créer un fonds spécial de développement statistique pour garantir la pérennité des activités statistiques programmées à l'horizon 2030.

Au niveau des finances publiques, il conviendra de poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur des réformes des finances publiques en mettant l'accent sur les axes les moins avancés comme la rénovation des cadres budgétaires et comptables et le système d'information. Le Département chargé des finances devra poursuivre les efforts visant la modernisation des services de la DGI et des douanes. Un accent particulier devra être mis sur le passage au budget programme. Le MEF devra développer les outils nécessaires et accompagner les ministères sectoriels pour opérationnaliser l'approche programme à leur niveau. Le taux de collecte des recettes fiscales étant insuffisant, il convient de redynamiser les administrations concernées pour améliorer ce taux pour le rendre comparable à celui de la moyenne de la sous-région.

S'agissant de la promotion des investissements, l'APIM travaillera à la révision du Code des Investissements pour le rendre plus attractif. Elle organisera des rencontres de haut niveau avec les donateurs potentiels pour passer en revue les opportunités d'investissement dans les différents secteurs porteurs.

Il est préconisé que la Banque Centrale de Mauritanie poursuive la mise en œuvre des deux réformes engagées en 2023, à savoir la mise en place d'un marché interbancaire de change et l'adoption d'un nouveau régime de change. La Stratégie Nationale d'Inclusion Financière devra également être mise en œuvre, avec un accent particulier sur les jeunes, les femmes et les populations les plus démunies.

S'agissant de la capture du dividende démographique, le programme SWEDD devra accélérer ses interventions en vue d'augmenter le taux de survie scolaire des jeunes filles, d'améliorer la demande pour les services de santé reproductive et renforcer les capacités d'élaboration des politiques liées au dividende démographique.

Le Gouvernement devra poursuivre ses efforts visant à mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la corruption, avec comme objectifs stratégiques de rétablir la transparence et développer l'intégrité, créer un environnement hostile à la corruption, engager et renforcer les acteurs, et protéger les secteurs les plus vulnérables. La production d'un indice annuel permettra de suivre les progrès qui seront réalisés au cours des prochaines années.

CONCLUSION

Le Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) 2023 de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) présente un bilan détaillé des progrès de la Mauritanie dans la réalisation de ses objectifs de développement économique et social, à mi-parcours de la SCAPP 2016-2030. Malgré un environnement mondial marqué par l'instabilité des marchés des matières premières, les défis climatiques et les crises économiques globales, la Mauritanie a fait preuve de résilience en enregistrant une croissance de 6,5% en 2023, bien supérieure aux prévisions initiales. Cette performance est le résultat d'un travail de diversification économique et de renforcement des infrastructures productives, soutenu par une politique de gestion budgétaire prudente et des efforts constants pour attirer les investissements privés.

PRINCIPAUX PROGRÈS

Les avancées de la SCAPP en 2023 se concentrent autour de plusieurs axes stratégiques clés :

- 1. Diversification économique :** La Mauritanie a fait des progrès notables dans la diversification de son économie, jusque-là très dépendante des secteurs minier et extractif. Des initiatives dans les secteurs agricole, de l'élevage, de la pêche et des industries manufacturières ont permis d'élargir la base productive du pays, augmentant ainsi sa résilience face aux chocs extérieurs. La filière rizicole a enregistré des gains significatifs en productivité, et le secteur de l'élevage a bénéficié d'une modernisation des infrastructures, contribuant à une meilleure sécurité alimentaire et à la création d'emplois dans les zones rurales. Cependant, pour que ces avancées soient pérennes, il est nécessaire d'intensifier les efforts en matière d'infrastructures de stockage, de techniques agricoles modernes, et d'intégration aux chaînes de valeur régionales et mondiales.
- 2. Renforcement de la gouvernance économique et institutionnelle :** La SCAPP a mis en œuvre des réformes importantes pour améliorer le climat des affaires et rendre la Mauritanie plus attractive pour les investisseurs. La création de guichets uniques pour le commerce extérieur et l'investissement, ainsi que la révision du code des investissements, témoignent de l'engagement du gouvernement à simplifier les procédures administratives et à encourager les partenariats public-privé. Ces réformes sont essentielles pour soutenir le rôle du secteur privé comme moteur de croissance et pour mobiliser des financements complémentaires pour des projets de grande envergure.

3. **Gestion budgétaire et mobilisation des ressources :** En 2023, la Mauritanie a réussi à maintenir une gestion budgétaire prudente en optimisant ses dépenses et en recourant à des mécanismes tels que les prélèvements du Trésor et les émissions de bons pour financer les projets hors secteur extractif. Le RAMO souligne cependant la nécessité de diversifier les sources de financement, en particulier pour les projets d'infrastructure et les initiatives de développement durable. Les recommandations appellent à renforcer les partenariats public-privé et à mobiliser des financements verts pour soutenir les initiatives environnementales et climatiques.
4. **Développement humain et inclusion sociale :** La dimension sociale de la SCAPP a bénéficié d'une attention particulière, avec des efforts accrus pour améliorer l'accès aux services de base, réduire les disparités régionales et renforcer l'inclusion des groupes vulnérables. Les initiatives en matière de santé, d'éducation, d'accès à l'eau potable et d'assainissement ont contribué à améliorer la qualité de vie des populations, notamment dans les zones rurales. En outre, des programmes ciblés pour les jeunes et les femmes ont été mis en place pour stimuler leur insertion économique, favoriser l'entrepreneuriat et promouvoir l'égalité des chances. Cependant, pour que ces initiatives aient un impact durable, une meilleure coordination entre les acteurs publics et privés est indispensable.
5. **Protection de l'environnement et résilience climatique :** La SCAPP met en avant des mesures visant à renforcer la durabilité environnementale et à accroître la résilience climatique de la Mauritanie. La mise en œuvre du Programme de la Grande Muraille Verte, les initiatives de reboisement, et la création de réserves naturelles illustrent l'engagement du pays en faveur de la préservation de ses ressources naturelles et de la biodiversité. Toutefois, le rapport recommande de redoubler d'efforts pour renforcer les mécanismes de gestion des risques environnementaux, réduire les émissions de gaz à effet de serre et promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables. Ces mesures sont essentielles pour atténuer les effets du changement climatique, qui affectent de manière disproportionnée les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

DÉFIS ET RECOMMANDATIONS

Malgré ces avancées, le RAMO 2023 identifie plusieurs défis qui entravent la pleine réalisation des objectifs de la SCAPP. Ces défis incluent :

- **Limitations institutionnelles et administratives :** Le manque de capacités institutionnelles, l'insuffisance de coordination intersectorielle et la complexité administrative sont autant d'obstacles à l'optimisation de l'exécution des projets. Le RAMO recommande de renforcer les capacités des institutions publiques, de simplifier les processus administratifs et d'encourager une coopération plus étroite entre les différents ministères et agences.
- **Mobilisation des financements :** La Mauritanie doit continuer à diversifier ses sources de financement pour répondre aux besoins de développement, en explorant davantage les financements verts, les partenariats avec les bailleurs de fonds internationaux, et les investissements privés. Le recours aux financements climatiques et aux fonds d'investissement socialement responsables pourrait également jouer un rôle clé dans la mise en œuvre de projets d'infrastructure et de développement durable.
- **Vulnérabilité aux chocs climatiques et économiques :** La dépendance de l'économie aux ressources naturelles et l'exposition aux aléas climatiques posent des risques pour la stabilité économique et environnementale. Le RAMO recommande une approche proactive pour gérer ces risques, notamment par la diversification économique, le renforcement des infrastructures résilientes et la mise en place de mécanismes de surveillance environnementale plus robustes.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le RAMO 2023 souligne que les prochaines années seront déterminantes pour la Mauritanie dans la réalisation des objectifs de la SCAPP. Les recommandations appellent à maintenir la dynamique des réformes, à renforcer les partenariats avec les parties prenantes nationales et internationales, et à orienter davantage les politiques vers une croissance durable, inclusive et résiliente. Les initiatives pour diversifier l'économie, moderniser les infrastructures, améliorer la gouvernance et préserver l'environnement seront essentielles pour assurer une prospérité partagée et une meilleure qualité de vie pour tous les Mauritaniens.

En conclusion, le RAMO 2023 témoigne des avancées encourageantes de la Mauritanie vers ses objectifs de développement à long terme, en dépit des défis complexes auxquels elle est confrontée. Le rapport montre que le pays a su mobiliser ses ressources, adopter des réformes stratégiques et construire des bases solides pour une croissance inclusive et durable. Cependant, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour surmonter les obstacles qui subsistent, en particulier dans la mobilisation des ressources, la gestion des risques environnementaux et le renforcement des capacités institutionnelles.

En poursuivant ses engagements, en renforçant ses partenariats et en mettant en œuvre les recommandations du RAMO, la Mauritanie est bien positionnée pour transformer les ambitions de la SCAPP en une réalité tangible. Cette trajectoire de développement pourra non seulement améliorer le bien-être des citoyens, mais également renforcer la place de la Mauritanie en tant qu'acteur clé du développement économique et environnemental dans la région.



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE



S STRATEGIE DE C CROISSANCE A ACCELEREE ET DE P PROSPERITE P PARTAGEE ■ 2016-2030

Rapport Annuel de Mise en Œuvre du Second Plan
d'Action de la SCAPP pour l'année 2023

RAMO 2023

Novembre 2024